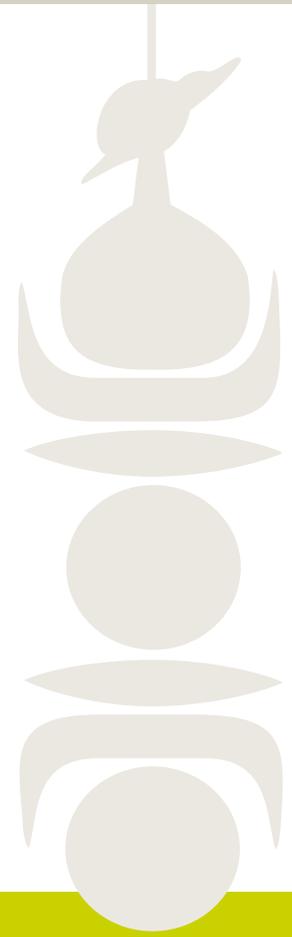




Rapport d'activités des services

Année 2016



Editorial

Vous trouverez dans ce rapport la synthèse de l'action des services de la province Nord conduite en application des politiques publiques pendant l'année 2016. Il met en valeur le travail de l'ensemble des 1 300 agents provinciaux qui exercent leur activité dans des domaines extrêmement diversifiés.

La contrainte budgétaire a été plus marquée cette année que lors des exercices précédents. Face à des prévisions de recettes moroses, le débat d'orientation budgétaire avait posé le cadre avec une diminution de 6 % des inscriptions en section de fonctionnement. La province ambitionne de poursuivre ses programmes d'investissements. En ce sens elle doit dégager de l'épargne. L'utilisation du fonds de roulement avait jusqu'à présent permis de maintenir un haut niveau de dépenses tant d'investissement que d'intervention, cette stratégie volontariste décidée en 2011 arrive à son terme.

Cette exigence se traduit par une recherche d'efficience des dépenses tant dans le fonctionnement interne qu'auprès de l'ensemble des opérateurs et partenaires qui bénéficient de financements provinciaux.

L'année 2016 a été toute aussi riche d'actions et de projets que les années passées. Certains sont mis en exergue au fil des chapitres :

- Le secteur de l'enseignement a vécu un événement majeur avec l'ouverture du collège de Païamboué. Outre le fait qu'il étoffe et améliore la carte scolaire, ce collège présente des caractéristiques architecturales uniques ;
- dans le développement économique, le Centre Calédonien de Développement et Transfert en Aquaculture Marine a été inauguré, il pose les bases d'une future filière piscicole ;
- le réseau d'équipements culturels s'agrandit avec la mise en service de l'école de musique de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) ;
- l'amélioration des infrastructures routières se poursuit et deux nouveaux ponts ont été inaugurés sur la côte Est : celui de Mokoué et celui de Petit Ko Cèi Goon (Kokingone) ;
- Et d'autres encore dans la santé, l'environnement et l'aménagement.

Voilà un aperçu de ce que vous découvrirez dans ce document.

Dans un souci de transparence sur l'usage des fonds publics, vous trouverez dans ce rapport des informations détaillées sur l'utilisation des dépenses, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Pour approfondir votre connaissance de l'action provinciale, nous vous invitons à lire ce rapport et à nous faire part de toutes vos remarques de nature à améliorer le contenu et la présentation.

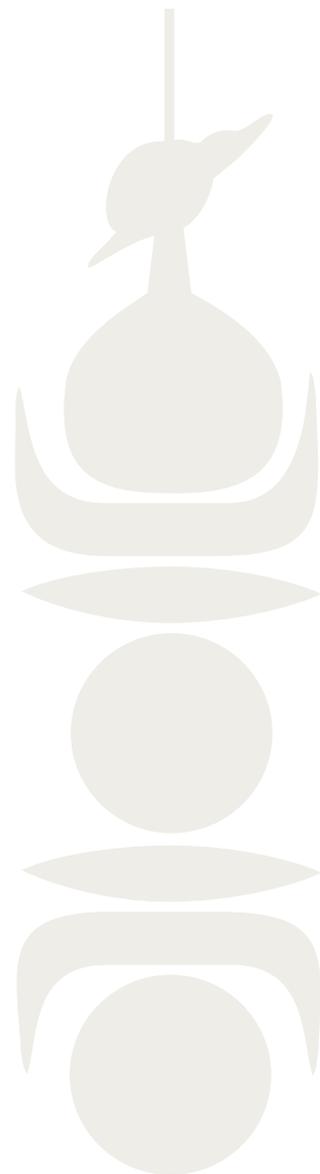
Bonne lecture !

Sommaire



Éditorial	2
Partie I - les supports de l'action	
1. Les ressources humaines	4
2. Le budget.....	5
3. L'administration.....	9
Partie II - les fonctions opérationnelles	
1. La santé et la solidarité	27
2. L'aménagement et le foncier	40
3. L'enseignement, la formation, l'insertion et la jeunesse.....	53
4. Le développement économique	69
5. L'environnement.....	81
6. Les sports et les activités socio-éducatives.....	91
7. La culture.....	101
8. L'amélioration de la condition féminine.....	111
9. Le partenariat avec les communes	114
10. L'accompagnement de l'usine du Nord.....	115
11. La coopération régionale	119
Annexe : Etat des participations de la province Nord dans les sociétés d'économie mixte - Année 2015	
Introduction	120
La participation au développement économique.....	120
L'aménagement de la région Vook (Voh), Koohnê (Koné), Pwëbuu (Pouembout).....	126
NCTV.....	127

Crédits photos : Services provinciaux, Le Pays, Arbofruits, CIE, I. Cotignola, S.Virly, Touristreek.



Partie I : Les supports de l'action

1. Les ressources humaines

L'administration provinciale, coordonnée par le secrétariat général, est organisée en six directions opérationnelles et quatre directions fonctionnelles. La cellule Koniambo est rattachée au Président de l'assemblée de la province Nord.

Les directions opérationnelles sont chargées de mettre en œuvre sur le terrain et auprès de la population, les politiques publiques provinciales.

Les directions fonctionnelles ont pour mission de venir en appui à l'ensemble des autres services provinciaux.

Les effectifs budgétaires étaient de 1 315 postes au 1^{er} janvier 2016, soit un nombre identique à l'année précédente à la même période. Près de 9 agents sur 10 exercent leur activité au sein d'une direction opérationnelle.

	Affectation	Nombre de postes	Répartition relative
Présidence et Assemblée	Présidence	31	2,4%
	Groupes politiques	12	0,9%
	Cellule Koniambo	7	0,5 %
Secrétariat général (y compris mission de la femme)		19,5	1,5%
Directions fonctionnelles	Direction des systèmes d'information	28	2,1%
	Direction des affaires juridiques, administratives et du patrimoine	35,5	2,7%
	Direction des ressources humaines	17	1,3 %
	Direction des finances et du budget	17	1,3%
Directions opérationnelles	Direction de l'enseignement, de la formation, de l'insertion et de la jeunesse	558,5	42,5%
	Direction de la santé, des affaires sociales et des problèmes de société	244,5	18,6%
	Direction de l'aménagement et du foncier	174	13,2%
	Direction du développement économique et de l'environnement	121,5	9,2%
	Direction des sports et des activités socio-éducatives	32	2,4%
	Direction de la culture	17,5	1,3 %
Total		1 315	



2. Le budget

Les dépenses réalisées

Le budget 2016 a globalement été exécuté à 80 % (en mouvements réels).

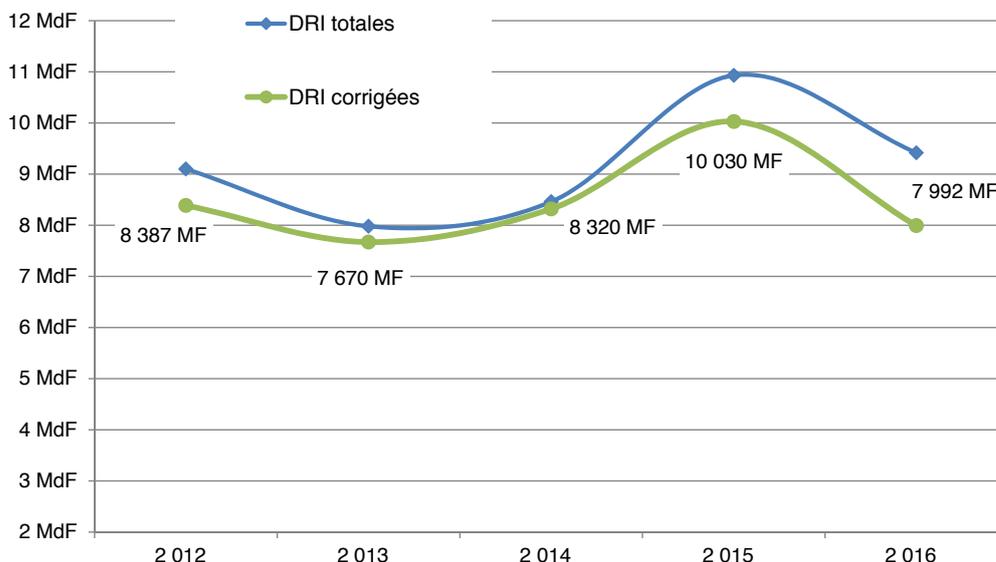
Section	Budget voté	Montant mandaté	Taux d'exécution
Fonctionnement	30 306 MF	26 346 MF	87%
Investissement	14 194 MF	9 415 MF	66%
Total général	44 500 MF	35 761 MF	80%
<i>Rappel 2015</i>	<i>48 977 MF</i>	<i>37 131 MF</i>	<i>76%</i>

Unité : millions F.CFP

Les dépenses réelles d'investissement corrigées des mouvements financiers traduisent la capacité provinciale d'investissement « sur le terrain », soit par le biais de travaux et d'équipements conduits par la collectivité, soit sous la forme de subventions d'investissement versées à des tiers. Elles s'élèvent à près de 8 milliards F.CFP en 2016.

Le graphique indique son évolution au cours des cinq dernières années. Elles ont diminué de 2 milliards F.CFP sur un an et retrouvent le niveau moyen de la période 2012-2014.

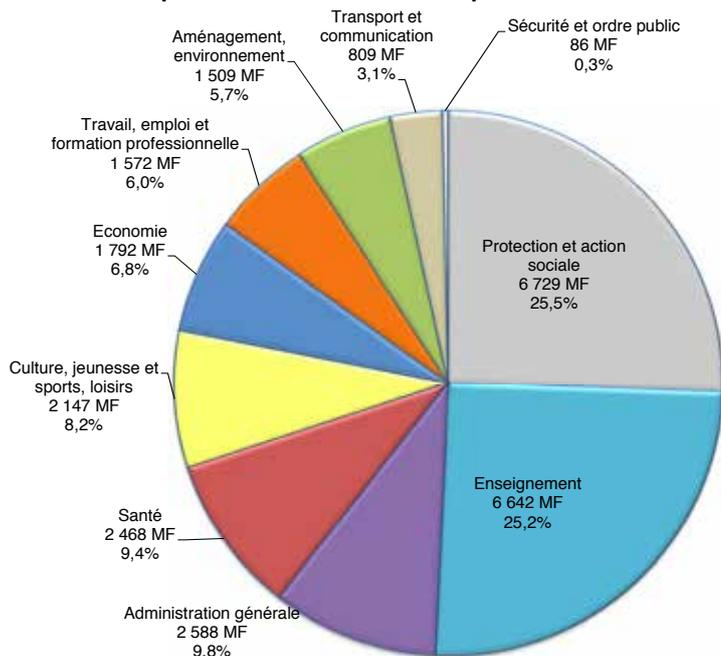
Evolution des dépenses réelles d'investissement (DRI)



La province a opté pour un vote par fonction lors de la mise en œuvre la nomenclature M52 afin d'obtenir une meilleure lisibilité de l'action de la collectivité.

La répartition des dépenses réalisées par fonction est indiquée dans les graphiques suivants pour chaque section.

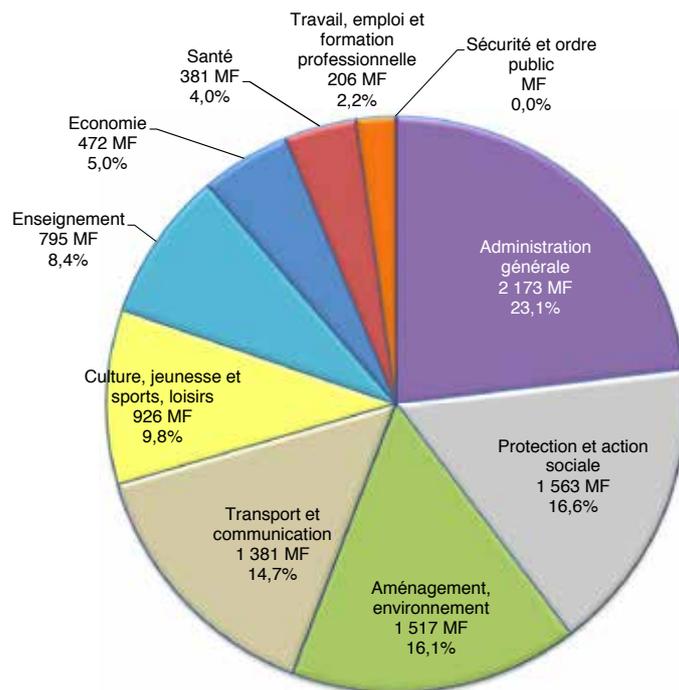
Dépenses de fonctionnement par fonction



En investissement, la répartition est plus équilibrée. La fonction «administration générale» est la plus importante, elle est suivie à parts quasiment égales des fonctions « protection et action sociale », « aménagement et environnement » et « transport et communication ».

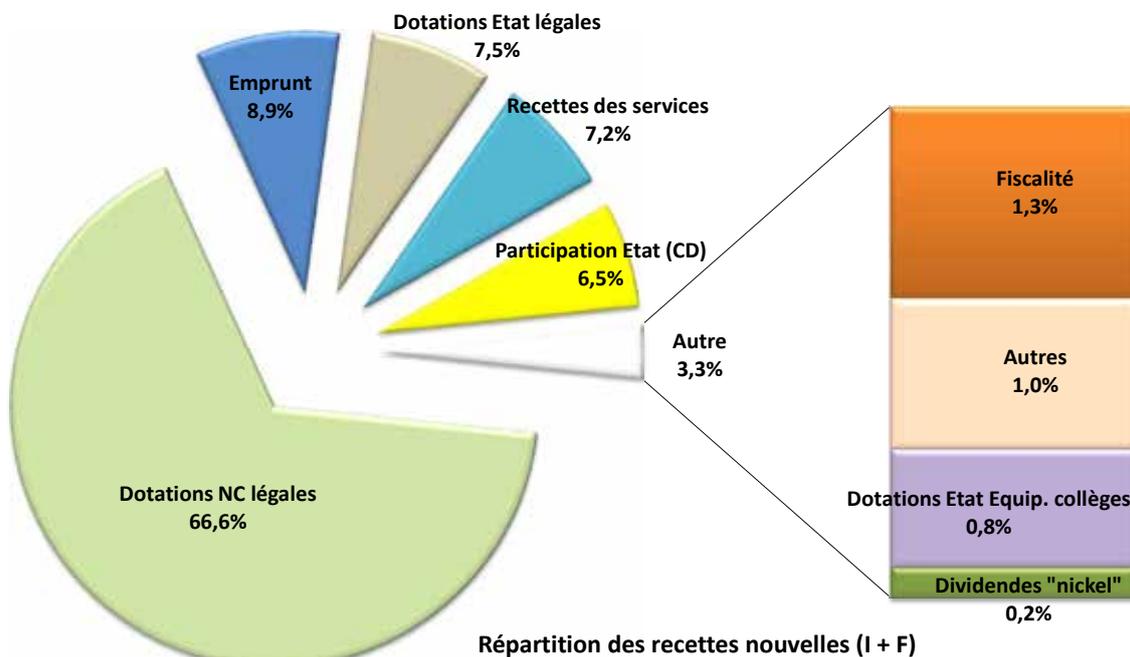
En fonctionnement, les fonctions « protection et action sociale » et « enseignement » représentent plus de la moitié des dépenses.

Dépenses d'investissement par fonction



Les recettes réalisées

Les recettes perçues, en mouvements réels, s'élèvent à 33,9 milliards F.CFP, toutes sections confondues. Le graphique en indique la répartition par origine.



Répartition des recettes nouvelles (I + F)



Accueil de M. Larcher, Président du Sénat

Les dotations de la Nouvelle-Calédonie prévues dans la loi organique sont de loin les plus importantes et s'élèvent à 22,58 milliards F.CFP. Sur un an, elles sont en augmentation de 1,32 milliards F.CFP, soit 6,2 %. Cependant, ces dotations intègrent des compléments de dotations 2015 et 2014.

La seconde ressource a pour origine l'État. Elle est composée des dotations légales, de la dotation pour les collèges et des participations au titre du contrat de développement. Les versements de l'Etat,

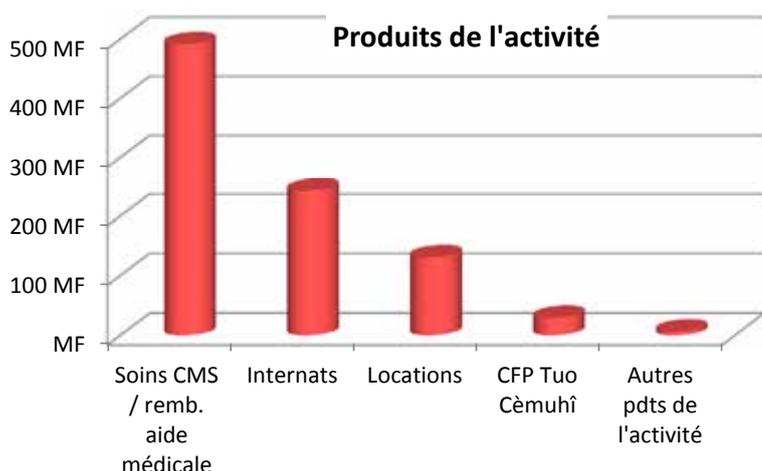
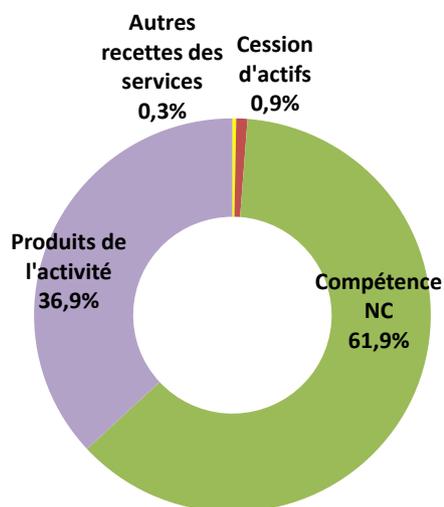
à hauteur à 5,03 milliards F.CFP ont été très stables (+ 1 %) par rapport à 2015 bien qu'une recette de 3 % supplémentaire ait été perçue sur les contrats de développement. L'emprunt a été mobilisé à hauteur de 3 milliards F.CFP pour le financement de l'investissement. Il a constitué la première ressource de la section d'investissement devant les contrats de développement (2,2 milliards F.CFP) et la dotation de la Nouvelle-Calédonie (2 milliards F.CFP).

Les recettes fiscales à hauteur de 430 Millions F.CFP ont connu une réduction de 9 % par rapport à l'année précédente tandis que les « dividendes du nickel » issus de la STCPI restent à un niveau très bas (69 millions F.CFP seulement).

Les « recettes des services » d'un montant global de 2,44 milliards F.CFP regroupent quatre catégories dont la répartition est illustrée dans le graphique.

La mise en œuvre de compétences de la Nouvelle-Calédonie : allocations aux personnes âgées, enfance en danger, placement de demandeurs d'emplois, entretien des cours d'eau et des routes, en représente plus de 60 %.

Les produits de l'activité reposent sur trois origines principales : les actes de soins en CMS, les internats (pension et demi-pension) et les locations comme l'indique la figure ci-dessous.

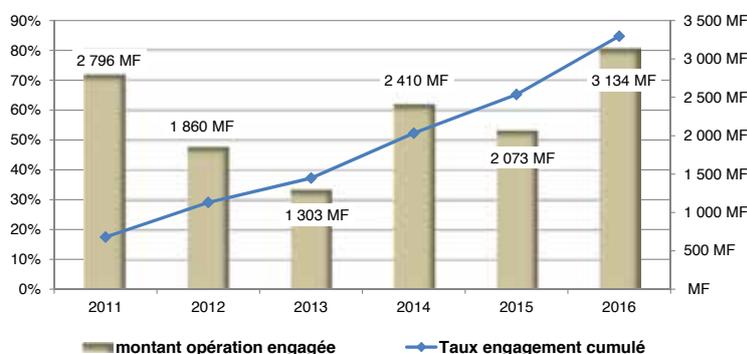


Au 31 décembre 2016, le fonds de roulement de la province s'établissait à 6,5 milliards F.CFP contre 8,4 milliards F.CFP un an auparavant, soit une diminution de 1,9 milliards F.CFP. Dans le même temps, l'encours de la dette est passé de 4,5 milliards F.CFP à 7,3 milliards F.CFP.

Le contrat de développement

Le Contrat de Développement (CD) Etat-Province Nord 2011-2015 initial est constitué d'une enveloppe totale de 15,658 milliards F.CFP avec une participation de l'Etat à hauteur de 75 %, soit 11,737 milliards F.CFP. Cette enveloppe a progressivement été portée à 16,010 milliards F.CFP avec les conventions ADEME successives. Les engagements se sont poursuivis jusqu'au 31 décembre 2016 avec 16 nouveaux dossiers engagés par l'État pour aboutir au final à un taux d'engagement de 85 %, soit un montant total d'opération de 13,575 milliards F.CFP.

Exécution du CD 2011-2015



Lotissement coeur de Vook (Voh) de la SIC

Deux comités de suivi, l'un en avril et l'autre en octobre, ont réuni l'ensemble des services instructeurs et financiers de l'Etat ainsi que les directions provinciales. D'autre part pour assurer un suivi rapproché de l'exécution du contrat, chaque mois, une réunion a lieu entre la subdivision administrative Nord et le secrétariat général et une autre, en interne, réunit les référents provinciaux selon une fréquence bimensuelle.

Le Contrat de Développement (CD) Etat-Province Nord 2017-2021 a été préparé puis négocié en cours d'année. Sa signature a été effectuée le 14 décembre 2016 par le Président de la province Nord et le Haut-Commissaire.

L'enveloppe globale est de 16,250 milliards F.CFP pour 24 opérations, le taux de participation de l'Etat s'élève en moyenne à de 71,51 %.

Maquette CD 2017-2021 (en millions F.CFP)

Enjeu	Nbre opérations	Montant total	Part Etat	Part province
Accès à la culture	1	343	240	103
Accès au logement	2	6 900	5 175	1 725
Accès aux infrastructures de base et continuité territoriale	5	2 200	1 600	600
Actions pour la jeunesse	3	531	397	134
Désenclavement	4	2 500	1 875	625
Développement des filières agricoles	2	470	282	188
Energie	1	210	126	84
Environnement et biodiversité	2	1 706	953	753
Formation professionnelle et Education	2	800	560	240
Santé et accès aux soins	2	590	413	177
Total général	24	16 250	11 621	4 629



3. L'administration

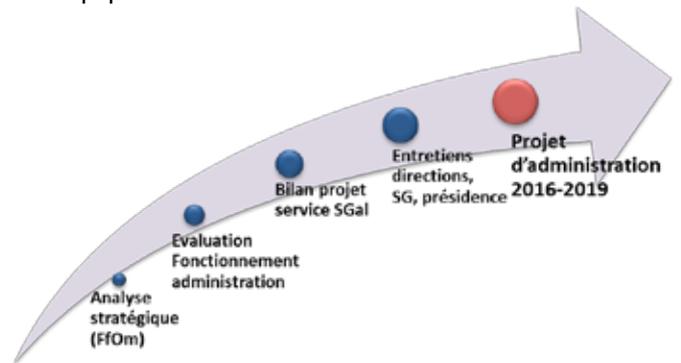
La collectivité a adopté son **projet d'administration** dont le maître d'ouvrage est le secrétariat général. Il a été élaboré par l'ensemble de l'équipe du comité de direction composée des secrétaires généraux, des directeurs et directeurs-adjoints et des chargés de mission du secrétariat général, avec l'appui d'un prestataire extérieur.

Sa préparation s'est effectuée de novembre 2015 à avril 2016 avec quatre temps de travail collectif. La dernière séquence a fait l'objet d'un séminaire conjoint avec la direction et les collaborateurs de cabinet.

La méthode suivie est exposée dans le schéma.

Le projet d'administration se présente sous la forme d'un document écrit, court dont la vocation est de :

- Mobiliser l'administration provinciale
- Autour d'actions dont les finalités sont connues et partagées (les politiques publiques provinciales pour le mandat en cours)
- Auxquelles chacun peut contribuer efficacement à son niveau de responsabilité
- En s'appuyant sur la fierté d'appartenance à une administration « qui bouge et qui avance » et dont chacun se reconnaît dans des valeurs communes



Une plaquette de présentation a été éditée et un site dédiée dans le portail UFI a été ouvert afin que chaque agent puisse en prendre connaissance et suivre sa mise en œuvre. La première action formalisée est la Charte des relations de travail Cabinet – Administration.

La première action formalisée est la Charte des relations de travail Cabinet – Administration.



Séminaire réunissant les équipes du cabinet et de l'administration.

La finalité de la direction est de **gérer avec efficacité les ressources humaines de l'administration provinciale.**

Elle a pour objectifs de :

- Favoriser l'emploi local
- Favoriser l'adéquation entre les attentes des directions et les compétences des agents recrutés
- Prévenir les conflits sociaux
- Fidéliser l'emploi en province Nord

La gestion des ressources humaines

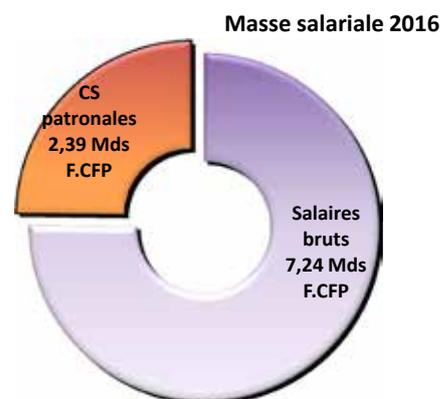
La **gestion partagée des ressources humaines** repose aussi sur l'animation du réseau de correspondants RH des directions qui permet de faire un point régulier sur l'ensemble des dossiers RH. Des rencontres sont organisées mensuellement avec les directions de taille importante : DASS-PS, DEFIJ, DAF et DDE-E et trimestriellement avec les autres.

> Gérer les rémunérations

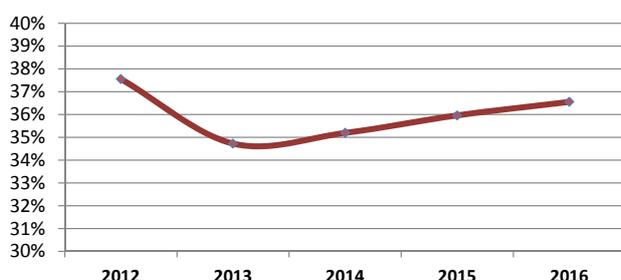
L'activité de **gestion de la rémunération** recouvre principalement la réalisation de la paye mensuelle des agents et les formalités sociales de l'employeur.

La masse salariale totale (hors indemnités des élus) s'est élevée à 9,630 milliards F.CFP, dont la répartition entre les salaires bruts et les charges sociales est indiquée dans le graphique. L'augmentation est de 1,9 % sur un an. La masse salariale reste maîtrisée, sachant qu'en juillet 2016 est intervenue une revalorisation de la valeur du point à hauteur de 0,6%, la première depuis juillet 2010.

La part des dépenses de fonctionnement représentée par la masse salariale est de 36,6 % en légère progression sur un an comme le montre l'évolution de la figure.



Part des dépenses de fonctionnement



Le processus de paie mis en place par le bureau de la solde s'étale sur tout le mois et permet le versement à date fixe et régulière des rémunérations. Le paiement des salaires et des charges sociales a représenté 17 300 virements sur l'année, soit une moyenne mensuelle de 1 440 virements.

> Gérer les effectifs, les recrutements, les carrières

La **gestion des carrières** permet de suivre les évolutions individuelles des différentes catégories de personnel (fonctionnaires, contractuels et convention collective) dont une partie est désormais établie sur la base des Entretiens Annuels d'Echange (EAE).

Elle comprend également l'élaboration des propositions de recrutement, l'élaboration des contrats de travail, les déclarations d'entrée et de sortie aux organismes sociaux (CAFAT, Mutuelle), le suivi de l'absentéisme et l'organisation des procédures disciplinaires.

La **gestion des recrutements** a conduit à la publication de 156 avis de vacances de postes (AVP), soit 4,8 % de moins que l'an dernier. 72 % des AVP sont uniquement publiés en interne à la fonction publique (DRHFP-NC) et 28 % l'ont été en externe avec une parution dans les médias. L'ensemble des AVP est communiqué à Cap Emploi et ils sont consultables sur le site internet provincial. La DASS-PS en représente 36 %, ce qui est notamment lié à la rotation du personnel médical et paramédical, en particulier sur les postes itinérants. Elle est suivie par la DEFIJ (16 %).

Chiffres clés	Nombre
Départs à la retraite	21
Titularisation de fonctionnaires	25
Reclassements d'agents de la convention collective	18
Revalorisation salariale d'agent contractuel	207



Au final, 163 recrutements sur des postes permanents ont été effectués durant l'année, ce qui est stable sur un an (- 2 %). La DASS-PS en représente 61%. D'autre part, 1 340 recrutements à des fins de remplacement de courte durée ont été réalisés, en général pour pallier l'absence d'agents, près de 9 sur 10 sont des contrats de remplacement pour la DEFIJ (enseignants et personnels des internats).

Cependant, quarante-huit AVP, soit un quart d'entre eux, ont été infructueux. Le taux est en hausse notable sur un an. Plus de la moitié de ces AVP émane de la DASS-PS, ce qui dénote les difficultés de recrutement du personnel médical et paramédical. Pour pallier l'insuffisance de ressources locales, les remplacements temporaires sont favorisés dans l'attente de candidats locaux en fin de formation.



Formation sur la concertation territoriale

Dans le cadre de la procédure interne de recrutement, la direction des ressources humaines participe à la plupart des jurys de sélection des candidats.

L'embauche de citoyens calédoniens reste un objectif prioritaire de la politique des ressources humaines. Toutefois, pour le secteur de la santé, la collectivité reste contrainte de faire appel à des

recrutements de personnes n'ayant pas la qualité de citoyens calédoniens compte tenu de la faiblesse de la ressource locale. La promotion interne est toujours mise en œuvre de façon active, tout particulièrement sur les postes d'encadrement. Au cours de l'année 2016, 13 postes d'encadrement supérieur ou intermédiaire ont été pourvus dont 9 par la promotion interne et 4 par un recrutement extérieur. Toutes ces personnes sont des citoyens calédoniens. Dans l'encadrement intermédiaire et supérieur¹, le taux d'emploi de personnes ayant la qualité de citoyen calédonien à la fin de l'année se maintient à un taux de plus de 90 % comme le précise le tableau suivant.

Situation de l'emploi local dans l'encadrement intermédiaire et supérieur au 31 décembre 2016

Niveau hiérarchique	Postes d'encadrement correspondant	Nombre de postes occupés	Nbre de citoyens calédoniens	Part de citoyens
N-1 à N+2	Secrétaire général à directeur adjoint	22	21	95%
N-4 à N-2	Chef de service à chef d'équipe	121	109	90%
	Ensemble	143	130	91%

La province Nord s'inscrit dans une démarche de [Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines](#) (GPRH) afin d'anticiper les besoins en emplois et compétences en privilégiant l'emploi local et la promotion interne.

¹Hors directeurs d'école, d'internat et médecins chefs de CMS

Pour atteindre cet objectif, la collectivité a mandaté un prestataire externe en juin 2015 pour réaliser un état des lieux qui constitue la base de la démarche. Cet état des lieux a notamment abouti à l'établissement du Plan Pluriannuel des Ressources Humaines (PPRH) qui a été validée par une délibération de l'Assemblée de province en avril 2016. D'autre part, un séminaire de lancement a réuni les managers de la province Nord (98 personnes présentes) en juin à l'internat de Koohné (Koné).

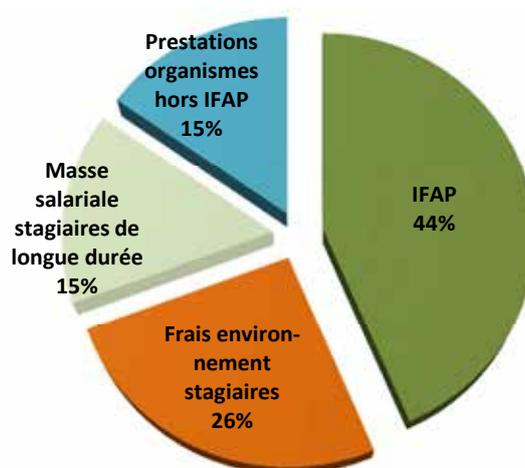
> Gérer la formation des agents

Le développement des compétences fait appel à la formation professionnelle dont la mise en œuvre s'appuie sur le plan annuel de formation.

L'effort financier global pour la formation s'élève à 153 millions F.CFP en augmentation sur un an (+2,7 %/ 2015). Cela représente 1,6 % de la masse salariale. La répartition par grand poste de dépenses est précisée dans le graphique.

Les stages sont organisés par l'Institut de Formation de l'Administration Publique (IFAP) pour plus des trois-quarts d'entre eux sur la base de son offre inter-collectivités et de son catalogue ou sur demande spécifique de la province. Dans ce cas, un cahier des charges est élaboré par la direction demandeuse avec l'aide de la DRH. 164 stages ont été organisés, soit un nombre quasiment identique à 2015 (166).

Ventilation des dépenses de formation

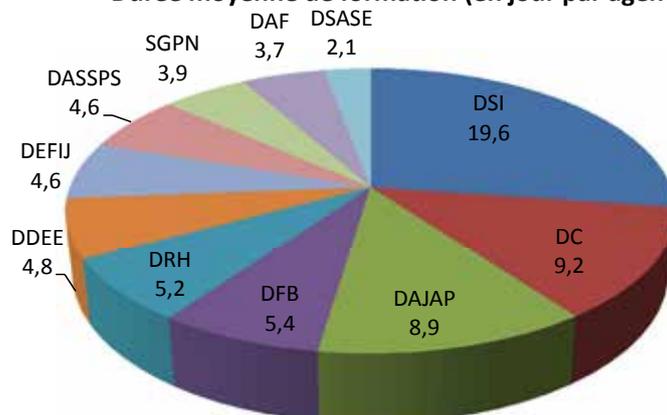


Chiffres clés	Nombre	Evolution / 2015
Agents ayant suivi au moins une formation	851	- 2 %
Formations réalisées (en heure-stagiaire)	44 253	0,4 %

Rapporté aux nombre de postes, ce sont 65 % des agents de la province Nord qui ont bénéficié d'au moins une formation cette année.

La durée de formation totale par direction a été rapportée au nombre de postes. Sur l'ensemble des effectifs, le temps moyen de formation sur l'année a été de 34 heures par poste, soit près de 5 jours. Le graphique joint en indique le résultat par direction.

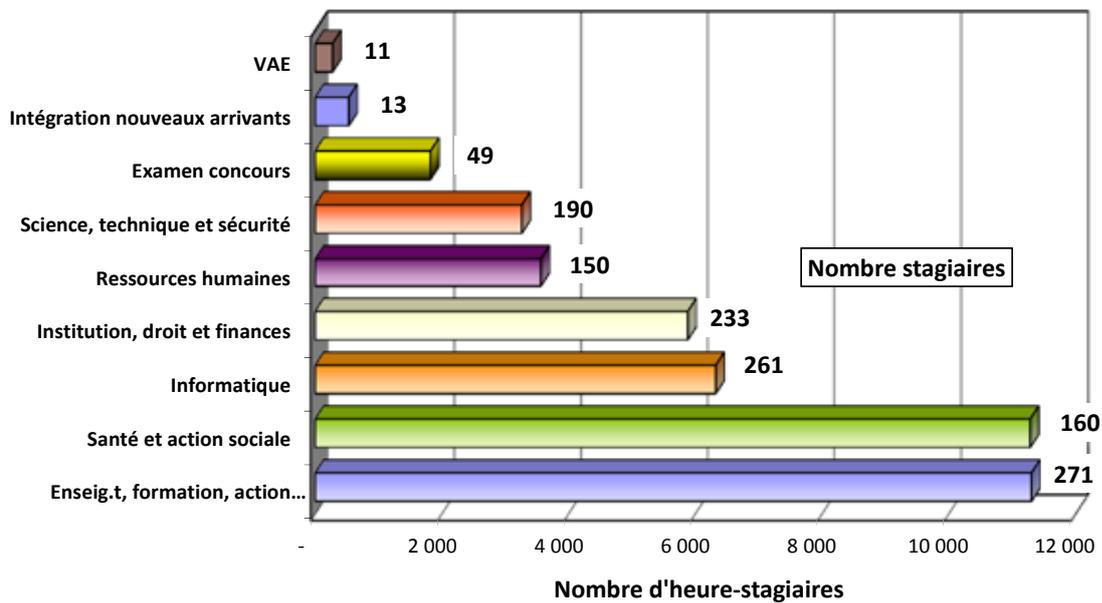
Durée moyenne de formation (en jour par agent)





Formation à la conduite d'engins en sécurité

La répartition des sessions par secteur est précisée dans la figure ci-après.



Il faut noter en particulier pour leur importance en nombre de stagiaires et en volume horaire:

- la formation continue des instituteurs qui sont tenus d'en suivre chaque année ;
- le cursus sur le métier d'éducateur pour le personnel d'internat (les bases et la sanction éducative) ;
- l'approche pratique en santé communautaire ;
- le développement des compétences psychosociales des enfants ;
- la gestion des urgences en milieu isolé ;

- le « code de développement » pour les agents de la DDE-E ;
- le perfectionnement à la gestion des comptes des associations pour la DC ;
- des formations techniques pour le personnel de la DAF : perfectionnement à la conduite d'engins en sécurité ou encore « mieux connaître la signalisation horizontale ».

Enfin, les formations aux fonctions d'encadrement ont représenté 2400 heures-stagiaires au bénéfice de 121 agents. Les thèmes ont été par exemple : « communiquer efficacement dans toutes les situations du manager », le parcours managérial des directeurs des écoles ou « gérer des situations conflictuelles ».

La collectivité appuie également les formations professionnelles longues, c'est-à-dire d'une durée d'au moins trois mois. Dix agents étaient en formation de longue durée (de 6 mois à 3 ans) durant l'année 2016. Les domaines les plus représentés sont la santé et le social et l'informatique.

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est également encouragée et accompagnée. Un agent a obtenu un BTS par la VAE cette année et dix assistantes dentaires ont initié une démarche de VAE en vue de valider leur diplôme en 2017.

> Organiser la communication dans le cadre du dialogue social

Le dialogue social au sein de la province s'appuie en particulier sur deux instances formelles où se rencontrent les représentants élus du personnel et les responsables de l'administration : les réunions de Délégués de Personnel (DP) et le Comité Technique Paritaire (CTP).

Réunions	DP	CTP
Nombre	8	4



Séminaire de lancement de la GPRH

Les réunions de DP sont organisées mensuellement et se tiennent s'il y a des sujets à l'ordre du jour. Deux jours ouvrés avant chaque réunion, les DP communiquent à l'employeur les sujets qu'ils souhaitent voir aborder lors de cette réunion.

Les représentants élus de ces deux instances ont été renouvelés cette année. Les deux-tiers des électeurs se sont exprimés à chacune des élections.

Election	DP	CTP
Nombre d'électeurs	507	1266
Nombre de votants	342	885
Suffrages exprimés	333	839
Taux de participation	65,7%	66,3%



La gestion du budget

La direction a élaboré son projet de direction avec l'aide d'un prestataire. L'ensemble des agents a apporté sa contribution au travail tant dans la phase de diagnostic que pour les propositions de plan d'actions. En effet, l'un des objectifs était de consolider la cohésion autour d'un projet commun.

La gestion budgétaire est une fonction partagée avec les directions qui disposent chacune d'un service administratif et financier.

La DFB assure l'animation du réseau de services administratifs et comptables des directions, ce qui permet de faire un point régulier sur l'ensemble des dossiers. Ces rencontres sont de deux types :

- Par direction ou groupes de directions selon leur taille, ce qui a fait l'objet de 18 réunions ;
- les « COSAF » ou comité des services administratifs et financiers.

L'objectif de la Direction des Finances et du Budget (DFB) est de **moderniser les finances publiques de la province Nord tout en préservant sa capacité d'action dans le temps mise au service du rééquilibrage.**

Elle a pour objectif de soutenir les directions opérationnelles dans leurs actions d'investissement sur le terrain et dans leurs interventions de fonctionnement au profit de la population.



Participation de la DFB au SOFIP

La Direction des Finances et du Budget assure la préparation des étapes budgétaires. Ces étapes incluent :

- L'élaboration des lettres de préparation des étapes budgétaires,
- l'accompagnement des directions par la production de fichiers nécessaires à l'expression de leurs besoins,
- la coordination des synthèses et des rencontres techniques avec le secrétariat général.

Le cycle budgétaire a été conduit selon le calendrier indiqué dans le tableau.

Calendrier budgétaire 2016	Date APN
Compte Administratif et compte de gestion 2015	13 mai
Budget Supplémentaire 2016	13 mai
Débat d'Orientation Budgétaire 2017	28 octobre
Budget Primitif 2017	22 décembre

Le budget de la collectivité est encadré par deux outils : le plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour la section d'investissement et le plan pluriannuel de fonctionnement (PPF) pour la section de fonctionnement. La gestion des enveloppes de financement s'effectue par le biais des autorisations de programme (AP pour l'investissement) et des autorisations d'engagement (AE pour le fonctionnement). Elles permettent d'engager juridiquement la collectivité sans qu'il soit nécessaire de « geler » des crédits de paiement et ainsi réduire le volume des reports d'un exercice à l'autre. Cela donne également une meilleure lisibilité du budget tant pour les élus que pour les administrés.

En continuité avec 2015, la concertation avec les services du payeur a été permanente pour valider, dans la mesure du possible, certaines dispositions relatives à l'imputation de dépenses ou de recettes.

Chiffres clés de la gestion budgétaire 2016		Nombre
Ouverture d'AP		33
Ouverture d'AE		16
Clôture d'AP		13
Clôture d'AE		13
Virements de crédits		3 108
Virements de chapitre à chapitre	Invest.	26 millions F.CFP
	Fonct.	948 millions F.CFP

Chiffres clés de l'exécution budgétaire 2016	Nombre
Mandats émis	48 123
Titres émis	3 583
Suspensions du payeur	343
<i>Dont ayant fait l'objet d'une transaction</i>	6

Au niveau de l'exécution, la direction réalise le contrôle des liquidations de recettes et de dépenses et émet les mandats de paiement ainsi que les titres de perception.

Le nombre de mandats est en augmentation de 3,7 % par rapport à 2015. Les rejets du payeur représentent 0,7 % des mandats et titres.



Collège de Païamboué

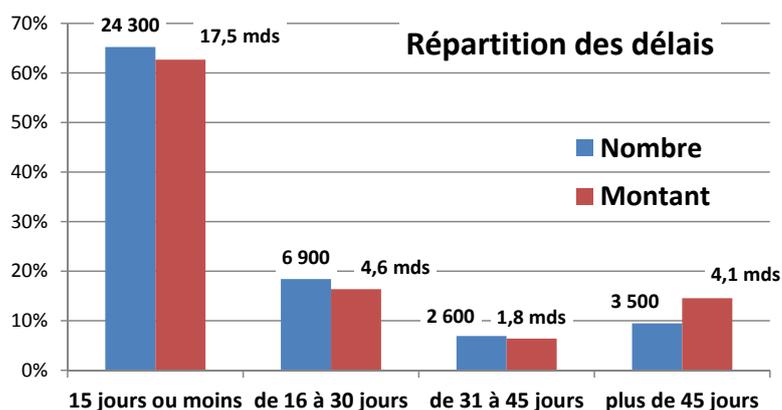


Résidence les « Hauts de Samanéa » à Koohnê (Koné)

Les délais moyens de traitement des paiements ont été de 30 jours, soit 2 jours de moins qu'en 2015 (analyse sur 37 243 mandats, ceux émis au titre de la masse salariale ne sont pas pris en compte).

Le graphique illustre les délais de paiement par tranche de temps. 84 % des mandats (hors masse salariale) ont été traités dans le délai maximum de 30 jours, comme cela est prévu

dans le règlement financier, mais ils ne représentent que 79 % du montant total des mandats analysés. A l'inverse, 9 % des mandats ont été traités en plus de 45 jours, ils représentent 15 % du montant des dépenses prises en compte.



Le « centre de services » a été pleinement actif tout au long de l'année. Il sert d'interface entre la direction des finances et les autres directions en gérant toutes les sollicitations et en produisant des fiches de procédures.

Une première session de formation à l'utilisation de l'outil « Business Object » a été organisée. Il s'agit de développer son utilisation pour mieux exploiter la base de données comptable ASTRE.

Chiffres clés du centre de services 2016	Nombre	Part
Tickets reçus, dont résolution :	3 360	-
<i>en un jour et moins</i>	2 207	66 %
<i>entre 2 et 5 jours</i>	730	22 %
<i>plus de 5 jours</i>	423	12 %

■ ■ ■ La gestion des affaires générales, juridiques et du patrimoine

Les finalités de la direction sont **d'assurer le bon fonctionnement de l'institution provinciale et de valoriser le patrimoine et le domaine provincial.**

Elle a pour objectifs :

- D'assurer une interface efficace entre l'organe délibérant et les directions
- D'assurer un appui efficace aux directions
- De moderniser les pratiques administratives et de les adapter à l'environnement interne et externe
- De gérer le patrimoine et le domaine provincial

L'antenne de Nouméa a pour missions principales d'informer et d'orienter le public dans ses démarches administratives et de réaliser divers actes administratifs au profit des ressortissants de la province Nord. L'outil de visioconférence situé dans ses locaux est toujours très utilisé.

L'archivage a pour objectifs la conservation des documents archivés dans l'intérêt des services producteurs et l'organisation des archives

historiques. Il permet aussi d'éliminer les documents stockés inutilement. Les missions du bureau des archives sont les suivantes :

- Collecte, conservation, tri, classement, inventaire et communication des archives provinciales ;
- suivi des versements au local de pré archivage provincial et dépôt au service des archives de la Nouvelle-Calédonie ;
- élaboration et contrôle des tableaux de gestion des directions provinciales ;
- mise en place et animation d'un réseau de référents ;
- mise en place et suivi de l'application de gestion des archives.



Visite de M. Valls, Premier Ministre

L'accompagnement des services dans la gestion de la vie des documents peut être formalisé par un tableau de gestion.

Le résultat pour l'année 2016 est indiqué dans le tableau.

Destination	métrage linéaire (m)	bordereaux (nbre)
Destruction	82,6	19
Versement (local provincial)	46,7	19
Dépôt aux archives de NC	4	1



> Assurer la coordination administrative et les affaires générales

La gestion de l'activité institutionnelle

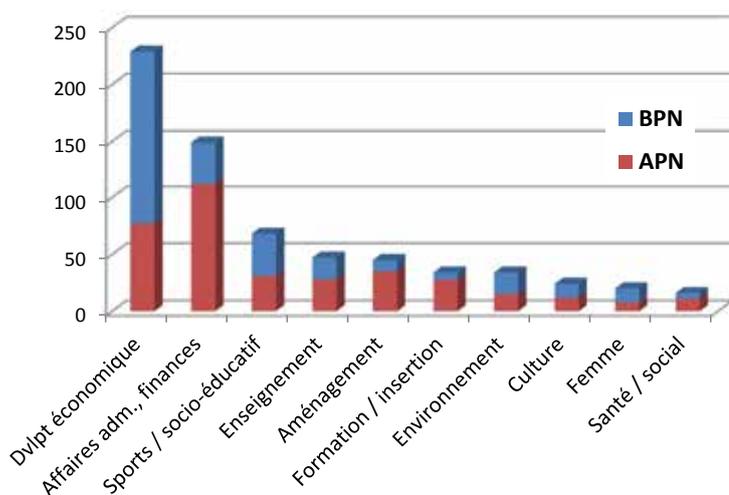
consiste notamment à organiser l'agenda des assemblées et des commissions dans le respect de la répartition du calendrier avec le congrès et à assurer la préparation des dossiers ainsi que leur transmission aux élus dans les délais impartis. A la suite du vote des délibérations,

il s'agit d'en assurer le suivi : mise à la signature, contrôle de légalité, notification aux intéressés, publication au JONC si nécessaire, etc.

Activité institutionnelle 2016

Session	Séances réalisées	Séances prévues	Délibérations adoptées
Assemblée Publique	10	8	360
Bureau	7	6	309
Assemblée plénière	1	1	
CAAFB	7	6	
Commissions sectorielles	82	102	

Délibérations par secteur



La dématérialisation des dossiers grâce à l'outil « KBOX » et leur consultation sur les tablettes numériques a été étendue aux dossiers des commissions d'aide à l'habitat, des aides sociales et des bourses.

La rédaction des procès-verbaux des séances publiques et de la Commission des Affaires Administratives, des Finances et du Budget (CAAFB) se poursuit régulièrement. Sept PV de séances publiques ont été approuvés.



Séance de l'assemblée

La gestion des affaires générales porte sur la gestion des octrois de licences de vente d'alcool, des déclarations de Groupement de Droit Particulier Local (GDPL) et des ouvertures tardives de restaurants.

Nombre	Ouvertures tardives de restaurant	Licences d'alcool	Déclarations de GDPL
Demandes	76	42 (dont 8 provisoires)	Sans objet
Autorisations délivrées	73	38 (dont 4 provisoires)	24 (dont 19 modifications)

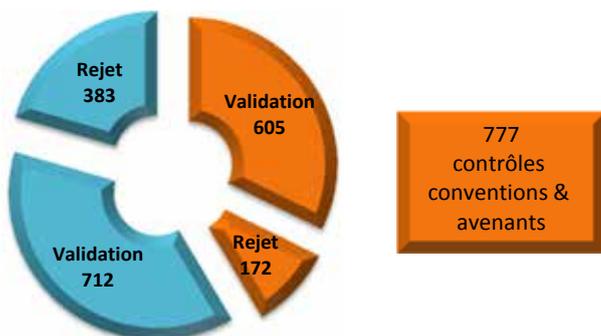
> Gérer les affaires juridiques

Contentieux 2016	
Administratifs	
Recours engagés contre la province	9 (dont 1 en appel)
Recours engagés par la PN	14 (dont 2 en appel)
Décisions rendues	9 gagnées (dont 1 en appel)
	8 perdues
Judiciaires	
Recours engagés contre la province	2
Recours engagés par la PN	0
Dépôts de plaintes (*)	28

(*) toutes directions, connues par la DAJAP

Dans sa fonction juridique, la DAJAP participe à l'élaboration des réglementations provinciales et des textes. Elle traite les contentieux engagés à l'encontre de la province et ceux qu'elle engage, cela comprend toutes les correspondances, les échanges afférents au contentieux, la rédaction de mémoires, la recherche d'informations auprès des différentes parties intéressées au litige ainsi que la recherche

et l'analyse juridique. L'activité contentieuse conduit par ailleurs à être présente aux audiences.



Le contrôle juridique des actes est un autre volet important.

Grâce à la mise en œuvre des applications de suivi des délibérations et des conventions, tous les projets d'actes sont soumis par les directions à l'avis des juristes. 1285 projets ont fait l'objet de ce contrôle systématique. Le graphique

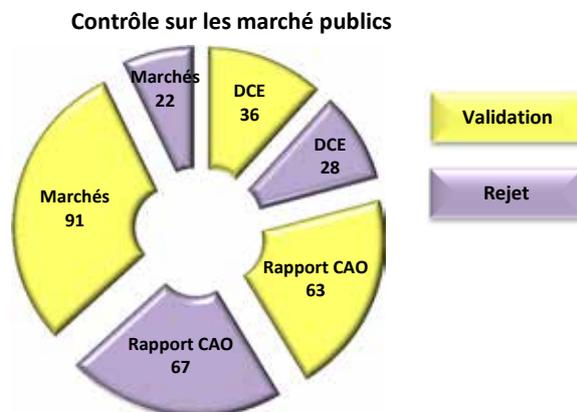
précise le détail des 1872 contrôles effectués. Les observations émises portent sur le fond ou la forme de l'acte.

Le contrôle est aussi mis en œuvre sur les marchés publics pour chacune des différentes phases : DCE, rapports à la CAO et marchés. La répartition des 307 contrôles réalisés est indiquée dans la figure ci-dessous.

Le bureau des marchés assure la mise en œuvre de la procédure d'Appels d'Offres (AO) et de passation des marchés publics de l'ensemble de la collectivité, en conformité avec la réglementation. Il assure le fonctionnement des commissions dont le calendrier prévisionnel est établi annuellement et leur secrétariat :

- la commission technique de dépouillement (CTAO) qui ouvre les plis et constate leur conformité ou non ;
- la commission d'appel d'offres (CAO) qui effectue le choix des offres sur la base des analyses qui sont présentées.

Le bureau effectue également le lancement des avis d'appel d'offres en relation avec le service instructeur, lesquels sont publiés sur la plateforme provinciale des marchés publics où les potentiels candidats peuvent prendre connaissance des dossiers de





consultations des entreprises (DCE).

25 avis d'AO ont fait l'objet de publicité et 94 marchés nouveaux ont été formalisés en 2016.

Nombre 2016	séances	Dossiers à l'OJ	Plis
CTAO	12	39	182
CAO	13	83	

Enfin, la mission de conseil juridique peut prendre diverses formes avec un contenu très diversifié. La répartition des secteurs d'interventions et des directions entre les trois juristes a permis une meilleure efficacité et réactivité dans le traitement des demandes.

> Gérer les moyens

La gestion des moyens englobe celle des véhicules ainsi que tout achat groupé de la collectivité.

Les trois principaux parcs mutualisés sont désormais opérationnels depuis la mise en service de celui de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) en novembre. Ces trois parcs regroupent physiquement un total de 153 véhicules, soit 52 % des véhicules de services provinciaux. Le service assure la gestion complète de la flotte, son entretien, son assurance et l'approvisionnement en carburant.

D'autre part, 141 véhicules restent physiquement rattachés à des sites décentralisés, pour des raisons pratiques, dont une cinquantaine dans les dispensaires.



Préparation d'une vente aux enchères

Parc	Places	Véhicules	Réservations moyennes	Période de fonctionnement
Koohnê (Koné) - HPN	144	90	23/jour	12 mois
Koumac	32	31	9/jour	12 mois
Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié)	32	32	6/jour	2 mois

Seulement 6 nouveaux véhicules ont été acquis cette année tandis que 31 voitures ont été réformées puis vendues au cours d'une enchère publique qui a rapporté 11,3 millions F.CFP.

> Gérer le domaine provincial et le patrimoine

Le parc de logements gérés est composé de plus de 300 logements en pleine propriété ou loués qui sont répartis sur l'ensemble de la province. 121 états des lieux ont été réalisés dont 54 états des lieux entrants, 64 sortants et 3 pré-sorties. La commission des logements s'est réunie à 4 reprises et a elle examiné 44 demandes. Enfin, 55 demandes de travaux transmises par les locataires ont été traitées.

Le coût global des travaux d'entretien et de rénovation des logements provinciaux s'est élevé à 155 millions F.CFP, dont 105 en investissement, ce qui comprend en particulier 7 millions F.CFP pour l'installation de chauffe-eaux solaires.

Un applicatif dédié à la gestion des logements provinciaux est en cours de développement. Le projet a débuté en octobre 2016 et devrait être finalisé courant 2017.

Le service traite les demandes d'occupation ou de location sur le Domaine Public Maritime provincial (DPM) exprimées en vue d'une activité économique. Dans ce cadre, 14 autorisations d'occupation temporaire ont été accordées et 6 projets ont nécessité l'ouverture d'une enquête publique.

Afin de définir une stratégie de gestion du domaine public provincial, une première réflexion a été menée en mars 2016. Ce projet a été modifié en fin d'année afin de l'intégrer dans un projet plus global portant sur une stratégie patrimoniale à définir à l'échelle provinciale.

D'autre part, des travaux d'entretiens et de mise en conformité du DPM ont été réalisés. Pour l'ensemble de ces opérations, la dépense s'est élevée à 23 millions F.CFP. Les travaux les plus importants ont concerné deux anciens quais à Wébwihoon (Gatope) et à Ouaco ainsi que l'enlèvement d'une barge à l'embouchure de Pwārāiriwā (Ponérihouen) et l'enlèvement d'une ancienne mise à l'eau à Tipindjè.

Le service a également été saisi pour avis de demandes relatives au domaine privé de la Nouvelle-Calédonie. 25 demandes ont été traitées qui concernent des projets agropastoraux et des lotissements. A la fin de l'année, 15 dossiers étaient finalisés et 10 étaient en cours de traitement.



Aménagement littoral à Tuo Cèmuhi (Touho)



La gestion des systèmes d'information

La finalité de la direction est **d'accompagner l'administration provinciale dans la gestion de son système d'information.**

Elle a pour objectifs de :

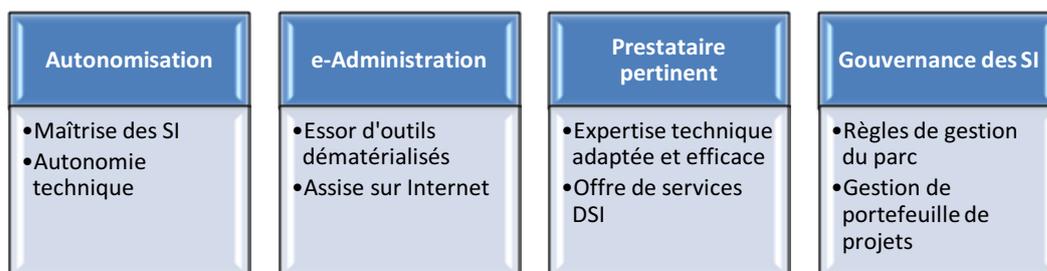
- Gérer et faire évoluer les systèmes d'information
- Améliorer la qualité du service aux clients de la DSI
- Mettre en œuvre l'autonomisation des systèmes d'information
- Définir et mettre en œuvre des services d'e-administration.

La direction a préparé en interne son nouveau **Schéma Directeur des Systèmes d'Informations (SDSI)** pour la période 2016-2019. Réalisé avec la participation de l'ensemble des agents de la direction, il traduit l'objectif général de modernisation de l'administration en quatre axes stratégiques opérationnels dans le domaine des systèmes d'information :

Répartition des interventions de l'année

Programme	Montant dépensé
Equipement informatique	110
e-administration	105
Télécommunication	49
Système d'information (SI)	15
Autonomisation des SI	11
Total budget DSI	291
<i>Rappel 2015</i>	<i>320</i>

Unité : millions F.CFP



La période 2012-2015 a permis à la collectivité d'asseoir les briques techniques de ses systèmes d'informations : développement des réseaux entre l'hôtel de province (HPN) et les sites provinciaux décentralisés, déploiement de nouveaux postes informatiques et applicatifs métiers et construction du Datacenter.

Il s'agit désormais pour la collectivité de prendre pleinement son autonomie dans le choix de ses systèmes d'informations et de leurs évolutions, d'asseoir sa place sur le réseau Internet en développant la fourniture de services provinciaux dématérialisés et enfin de valoriser ses données au travers d'outils d'aide à la décision tels que le Système d'Information Géographique.

La DSI doit aussi être un support pertinent pour les directions métiers en offrant le panel de compétences attendues (techniques, conseils, formations et assistances) pour répondre à leurs divers besoins.

Il s'agit également pour la DSI de formaliser les règles de gouvernance du parc informatique.

Une réorganisation de la DSI a également été proposée. Le projet de délibération correspondant a été présenté au comité technique paritaire du 14 décembre 2016. Cette modification viendra consolider son projet de service.

La réalisation du schéma s'est également appuyée sur une enquête de satisfaction conduite de février à mars 2016

981 personnes ont été sollicitées et 440 ont répondu à tout ou partie des 53 questions posées. Les résultats globaux sont les suivants :



Au moins trois-quarts des répondants sont satisfaits voire très satisfaits :

- de l'accueil : 93 %
- des solutions : 93,5 %
- des délais de traitements : 86 %
- de la communication : 95 %
- du niveau d'information qui accompagne la solution technique : 93 %
- visibilité sur le traitement : 80 %
- méthodologie appliquée : 75 %
- qualité de service rendu : 89 %



Les points à améliorer :

- La fourniture d'un catalogue de services DSI (ce que je peux « commander » à la DSI)
- Une présence plus marquée dans les sites décentralisés
- Un plus grand accompagnement et une assistance aux utilisateurs

Le développement d'applications informatiques se poursuit. L'applicatif « Epitarif » est déployé dans l'ensemble des dispensaires après une phase de test dans les CMS de Koohnê (Koné) et de Nèkô (Poya). Cet outil permet de capitaliser l'activité médicale liée à un patient et de suivre la facturation des actes.

La plateforme de dématérialisation des marchés publics en place depuis 2015 a été ouverte aux SAEML et aux communes qui seraient candidates : Waa wi Luu (Houailou), Ouégoa, Pwëbuu (Pouembout), Nèkô (Poya), Bwapanu (Kaala-Gomen), Tuo Cèmuhi (Touho) et Kaa Wi Paa (Kouaoua). Une présentation de l'outil a été effectuée en collaboration avec la DAJAP auprès des différentes communes dans chacune des ETH. Cette évolution dans les systèmes d'informations est à souligner puisque elle initie l'ère de la collaboration avec des partenaires extérieurs grâce à nos infrastructures informatiques : Datacenter, réseaux et architecture sécurisée.



Participation de la DSI au SOFIP



Le nouveau portail de travail collaboratif « UFI » est mis en service depuis début avril. Outre la collaboration, il offre la possibilité pour une direction de communiquer au travers d'une vitrine. Il permet également de fédérer dans un support unique la publication d'informations à l'attention de tous les agents équipés d'un poste. Quatre catégories de sites sont prévues :



- Le site d'équipe
- Le site projet
- Le site Espace : pour les actions récurrentes demandant une organisation Projet
- Le site Initiative : pour les actions ayant une courte durée dans le temps

En décembre 2016, on pouvait comptabiliser 59 demandes réparties de la manière suivante :

Nombre de demande	Etat
21	en cours de réalisation avec le demandeur
13	terminées
1	en cours d'analyse
16	en attente d'une réponse du demandeur ou d'un avis technique
5	demandes non traitées
3	classées sans suite

12 présentations ont été réalisées sur le site HPN, 11 sessions de formations ont été dispensées pour 70 utilisateurs désormais formés.

Le Système d'Information Géographique

(SIG) a été ouvert en extranet aux partenaires et aux prestataires. D'autre part, une solution technique a été adoptée pour assurer l'acquisition de données dans le SIG directement sur le terrain, grâce à l'utilisation de tablettes ou de téléphone mobile équipées de GPS. L'association des nouvelles technologies telles que tablettes et smartphones à nos infrastructures informatiques web (le portail SIG) et le « fonctionnement métier » est tout à fait nouvelle.

SIG

194 cartes réalisées
650 Go de données transmis aux partenaires
93 utilisateurs équipés de licences ARCGIS (69 en 2015)

Dans le but de définir une stratégie d'intégration des collèges dans le périmètre de la DSI en qualité de sites distants, un audit de l'équipement informatique et de son usage a été entrepris dans chaque collège entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} décembre en collaboration avec la DEFIJ et le Vice Rectorat. Il s'agit d'assumer la compétence technique et d'accompagner au mieux les collèges de la province Nord dans l'évolution de leur parc informatique en cohérence avec le programme pédagogique.



Fresque du collège de Païamboué

Le parc de matériel en exploitation est composé de postes de travail de différents types : PC, portables, iPads, postes téléphoniques dont le renouvellement est régulier. Le taux annuel de renouvellement du matériel est d'environ 20 % du parc chaque année. 103 postes de travail ont été mis en service à ce titre en 2016.

Sécurité

Traitement de 500 à 2000 spam / jour par l'anti spam de la messagerie

Mise en quarantaine de 11 261 mails

Détection de 38 virus avec 1052 intrusions

Infection de 35 postes de travail

Les déploiements des liaisons spécialisées (31 sites équipés au 31 décembre), de la VoIP (15 nouveaux sites en 2016), du WiFi (tout le HPN + 5 nouveaux sites en 2016), des onduleurs centralisés (11 sites équipés en 2016), copieurs (60 en 2016) se poursuivent en fonction des budgets affectés à l'année et des contraintes fonctionnelles.

Le plan de reprise d'activité du Datacenter, permettant d'obtenir un fonctionnement continu du système d'information en cas de sinistre, en collaboration avec Nord Avenir a fait l'objet d'une étude technique et financière. La mise en œuvre des préconisations techniques en collaboration est planifiée pour 2017.

L'assistance aux utilisateurs et la résolution des incidents et problèmes rencontrés sont prises en charge par le [centre de services](#). Toutes les demandes exprimées auprès de la direction sont répertoriées et font l'objet d'un ticket enregistré par le centre de services qui joue sa fonction de guichet unique. Les agents provinciaux en ont effectué 5 009 (4 500 en 2015) dont 4778 étaient clôturées en fin d'année.



Visite de Mme Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Education Nationale et inauguration du lycée Michel Rocard



Partie II : L'action opérationnelle

1. La santé et la solidarité

Les finalités de la direction sont de **contribuer de manière efficiente au meilleur état sanitaire de la population et de concourir à la solidarité avec les plus démunis.**

Elle a pour objectifs de :

- Faciliter un égal accès aux soins à toute la population
- Réduire la prévalence des pathologies à impact socio-économique important
- Maîtriser les dépenses de santé
- Améliorer les conditions sociales du plus grand nombre

Répartition des interventions de l'année

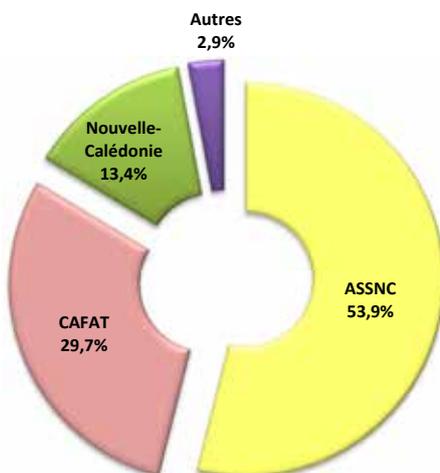
Programme	Montant dépensé
Aides sociales	6 656
Centres médico-sociaux	694
Prévention	76
Total budget DASS-PS	7 426
<i>Rappel 2015</i>	<i>7 218</i>

Unité : millions F.CFP

L'action de proximité auprès de la population s'appuie sur l'implantation communale des infrastructures et des équipes médico-sociales. Le réseau est formé de 15 centres médico-sociaux (CMS), d'un centre mère-enfants (CME) à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) et d'un centre polyvalent à Koumac.

Seule Pwëbuu (Pouembout), en raison de sa proximité avec Koohnê (Koné), n'en a pas. Il existe aussi deux infirmeries localisées à Bondé et à Népwi (Népoui) ouvertes quotidiennement.

Les dépenses de fonctionnement se sont établies à 7,061 milliards F.CFP. Dans le même temps, la province a perçu des recettes spécifiques de fonctionnement de 1,573 milliard F.CFP. Les « dépenses d'intervention nettes » s'élèvent ainsi à 5,488 milliards F.CFP.



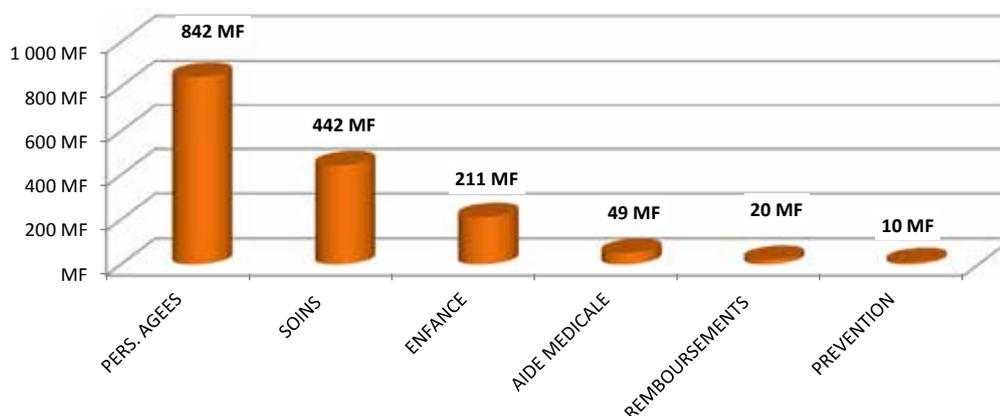
Origine des recettes

La principale recette est celle versée par l'Agence sanitaire et sociale pour le co-financement du minimum vieillesse. En valeur, elle est suivie par les titres de recettes de la CAFAT² pour les soins réalisés en dispensaire au titre du tiers-payant et le recouvrement du tiers-payant dans le secteur libéral pour les ressortissants de l'aide médicale B/RUAMM, puis par ceux de la Nouvelle-Calédonie au titre de l'aide à l'enfance. Le paiement d'actes réalisés en dispensaire, par les patients sans couvertures complémentaires ne représente que 26 millions F.CFP. Aucune recette issue des recours contre tiers, au titre de l'aide médicale, n'a été perçue cette année.

² Cependant, ces titres n'ont pas été recouverts. La CAFAT n'a effectué aucun versement depuis 2013

Elles dépendent de l'issue des actions, soit avec les assurances, soit dans des dossiers instruits par les tribunaux et aucune affaire en instance n'a abouti.

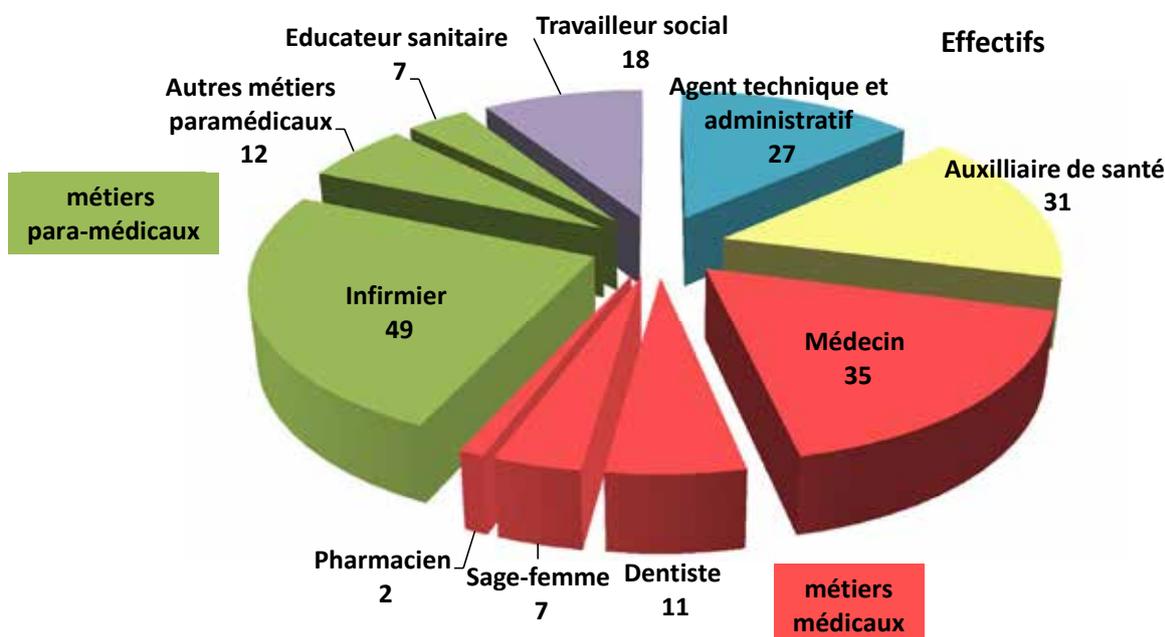
Recettes de fonctionnement perçues par objet



Soigner les populations

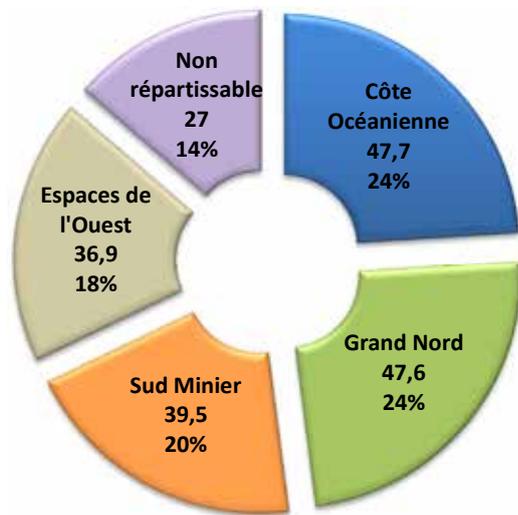
L'effectif des personnels médico-sociaux est composé de 199 postes, il est stable depuis 2014. Hormis pour l'aide sociale à l'enfance, tous ces agents travaillent en CMS.

La répartition par catégorie est indiquée dans la figure. Les agents techniques administratifs regroupent les femmes de service et les secrétaires régisseurs ainsi qu'un poste d'agent aide médicale. Les auxiliaires de santé sont les assistants dentaires, les ouvriers/ambulanciers et les auxiliaires de vie et de santé. Parmi les médecins, il y a deux médecins spécialistes : un pédiatre et un gynécologue, qui exercent au CME de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié). Les « autres métiers paramédicaux » sont formés de trois puéricultrices, de deux orthophonistes et d'un psychomotricien rattachés aux CME et CMP, de deux psychologues de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ainsi que de deux cadres de santé.





Répartition géographique



La répartition des équipes par ETH³ est relativement homogène et indique une bonne couverture du territoire provincial comme le montre le graphique. La catégorie « non répartitionnable » représente principalement les médecins et infirmiers itinérants qui sont chargés du remplacement des absences et le personnel de l'ASE.

Le projet provincial de santé publique constitue le fondement du plan d'action mis en œuvre localement dans les dispensaires et couvre la période 2015-2019. Il s'appuie sur les grands axes suivants :

- La pérennisation de l'accès aux soins de proximité des populations ;
- le renforcement de la prévention et la réduction des risques de santé publique ;
- l'animation du réseau et la fidélisation des agents ;
- le développement de démarches qualité ;
- la construction de relations partenariales équilibrées et durables.



Poursuite de la construction du centre hospitalier de Koohnê (Koné)

³ Les « Entité Territoriale Homogène » ou ETH ont été définies par regroupement de communes présentant des affinités sur les plans économiques, socio-économiques, démographiques et géographiques. Les ETH retenues sont :

- **Le Grand Nord** : Bélep (Dau Ar), Pum (Poum), Ouégoa, Pweevo (Pouébo), Koumac et Bwapanu (Kaala-Gomen)
- **La côte Océanienne** : Hienghène, Tuo Cèmuhî (Touho), Pwêédi Wiimiâ (Poindimié), Pwârâiriwâ (Ponérihouen)
- **Le Sud Minier** : Waa wi Luu (Houailou), Kaa Wi Paa (Kouaoua) et Canala
- **Les Espaces de l'Ouest** : Vook (Voh), Koohnê (Koné), Pwëbuu (Pouembout), Nèkô (Poya)

Sa traduction opérationnelle a notamment consisté en 2016 en :

- La mise en place et le renforcement des dispositifs de sécurité en CMS (conduite à tenir en cas d'incivilités, plaintes systématiques, caméras de sécurité et boutons d'alerte) ;
- la création des guides de matériovigilance et la pharmacovigilance en CMS ;
- le port généralisé des uniformes et blouses en dispensaire ;
- la formalisation des projets de services locaux et de plaquettes d'informations des CMS ;
- la mise en place de la maintenance préventive du gros matériel médical coûteux ;
- la révision du contenu des sacs d'urgence ;
- le déploiement du plan provincial de lutte contre les drogues (« ADDI ACTION ») : communication, analyse juridique et bibliographique, tournée des communes ;
- la mise en place du nouveau Programme d'Education à la Santé en Milieu Scolaire (ajustée à la suite de l'évaluation de 2015) ;
- le renfort des équipes dédiées à la médecine scolaire (binôme médecin – infirmier) pour les secteurs de Koohnê (Koné) et Koumac.



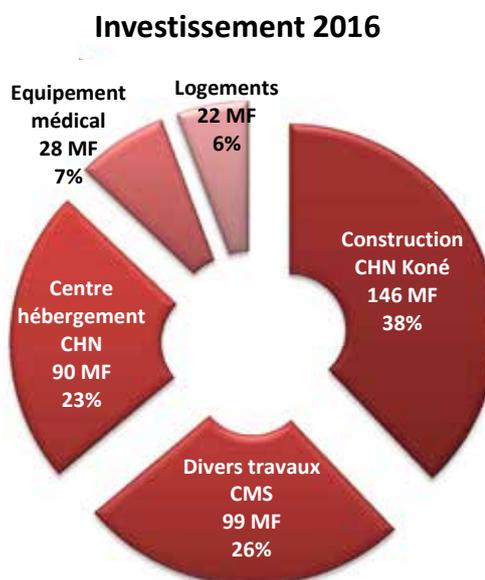
Centre médical de Koumac

Globalement, l'activité de soins en dispensaire représente cette année près de 350 000 actes pour 300 000 passages pour soins.

Les dépenses d'investissement pour les infrastructures ont été de 384 millions F.CFP dont le détail est présenté dans la figure.

La contribution à la construction du Centre Hospitalier de Koohnê (Koné) correspond au financement du centre de soins externes qui remplacera l'actuel CMS de Koohnê (Koné). L'appel d'offre pour la construction du centre d'hébergement associé a été lancé et les entreprises ont été partiellement sélectionnées.

L'amélioration des équipements et des bâtiments de l'ensemble des dispensaires ont représenté une dépense de 127 millions F.CFP.



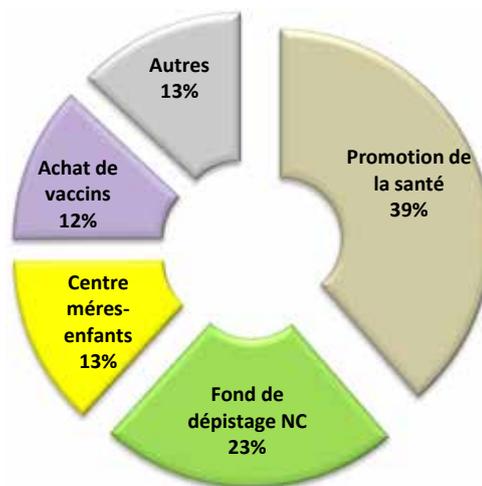


Préserver la santé

Les dépenses globales ciblées pour la prévention ont représenté seulement 1,2 % des dépenses totales de la direction. Elles se répartissent selon les précisions du graphique. La promotion de la santé en représente la plus grande part. La province contribue au fonds de dépistage de la Nouvelle-Calédonie qui organise des campagnes de lutte contre le cancer du sein (mammographie), la tuberculose, le SIDA et le cancer du col de l'utérus.

L'achat de vaccins a été ajusté cette année suite à la mise en place du nouveau calendrier vaccinal calédonien. Ces vaccins sont utilisés principalement par les centres médico-sociaux dans le cadre de la protection maternelle et infantile ainsi qu'en milieu scolaire dans le but d'obtenir un taux de couverture vaccinale satisfaisant.

Ventilation des dépenses de prévention



Les actions de promotion de la santé sont mises en œuvre en particulier par l'équipe des sept éducateurs sanitaires et de leur responsable. L'Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS-NC) est partenaire de certaines d'entre-elles.

L'éducation pour la santé bénéficie de supports pédagogiques créés à cet effet et elle fait également appel à des troupes de théâtre. Les enfants constituent la cible prioritaire des programmes de prévention mis en œuvre. Chaque niveau scolaire, de la maternelle à la terminale, bénéficie d'une intervention sur un thème : alimentation, addiction, hygiène, violence, etc.



Journée mondiale du diabète



Lancement d'ADDI ACTION, programme de lutte contre les drogues et les conduites addictives en province Nord

La consommation de produits psychoactifs (drogues) et d'alcool est un problème de santé publique prégnant en Nouvelle-Calédonie et la province Nord n'y échappe pas. Les risques associés sont nombreux : effets néfastes sur la santé mentale et physique, dépendance, violences multiples (conjugales, enfants, routières, viols, délinquance...) et difficultés sociales (décrochage scolaire, difficultés professionnelles, relations avec les autres, problèmes financiers, etc.). Au final, son impact sur la société est très élevé : mortalité des jeunes, handicaps lourds, maladies chroniques, marginalisation, coûts de santé, etc.

Les chiffres de consommation sont alarmants et ils indiquent que l'âge de la première expérimentation peut être très jeune.

Les programmes de prévention ciblaient déjà ces problèmes mais la province a souhaité accentuer son action et renforcer l'existant. C'est pourquoi **un plan d'action global de lutte, reconnu « grande cause provinciale »** a été élaboré. Sa mise en œuvre repose sur 6 axes :

- Législation : analyser la législation existante et proposer des améliorations ;
- Prévention des conduites addictives : Réajuster le programme d'éducation en milieu scolaire concernant les addictions et développer les programmes de santé communautaire ;
- Soins et prise en charge en addictologie : Améliorer le maillage et l'homogénéisation des consultations spécialisées ;
- Communication : Développer la communication institutionnelle, grand public et spécifique ;
- Partenariat : S'intégrer dans une dynamique pays tout en tenant compte des spécificités provinciales et locales ;
- Evaluation : Analyser les impacts et l'efficacité du plan d'action.



Test de dépistage du diabète

Certains thèmes de l'éducation en milieu scolaire sont repris dans les actions de santé communautaire. L'alimentation et les maladies de surcharge sont les plus fréquents, la mise en œuvre se traduit par des ateliers de cuisine ou encore des actions dans les écoles sur l'équilibre alimentaire. Certains événements sportifs comme la finale des jeux intercommunaux et le total sport tour servent de support à des ateliers sur la santé.

Enfin des manifestations à résonance nationale ou mondiale sont relayées en province Nord : la journée du diabète, la journée sans tabac et la semaine de l'allaitement maternel.



La santé scolaire a pour objectif le dépistage précoce de problèmes médicaux. Un niveau de classe sur deux bénéficie d'une visite systématique : moyenne section de maternelle, CP, CE2 et CM2. Les points vérifiés sont la biométrie, la vaccination, l'hygiène bucco-dentaire ainsi que les éventuels problèmes ORL et ophtalmologiques. Plus de 3 000 enfants ont été vus dans ce cadre en 2016.

La Prévention Maternelle et Infantile (PMI) assure un suivi médical des femmes enceintes, des bébés et des jeunes enfants jusqu'à 6 ans. Au total, plus de 10 000 passages d'enfants sont comptabilisés chaque année. C'est la vocation du centre mère-enfant en relais avec l'ensemble des quinze CMS. La mise en place d'un référent infirmier PMI dans chaque CMS permet d'améliorer les pratiques.

🔴 Gérer l'aide médicale

L'Aide Médicale Nord (AMN) a été mise en place pour assurer aux plus démunis un accès à l'ensemble des soins.

17 682 personnes en ont bénéficié en 2016, l'augmentation est de 2,1 % sur un an. Cette évolution est à mettre en regard du ralentissement économique global. La répartition par catégorie est de 12 595 « cartes A » (+2,5 %), 5 086 « cartes B » (+ 1%) et de une « carte C ». Les « cartes B » bénéficient aussi d'une couverture CAFAT.

Le graphique présente l'évolution quinquennale depuis 2006 du nombre de personnes bénéficiaires par ETH et de ceux (cartes A) qui sont totalement dépendants de la province pour leur couverture sociale.

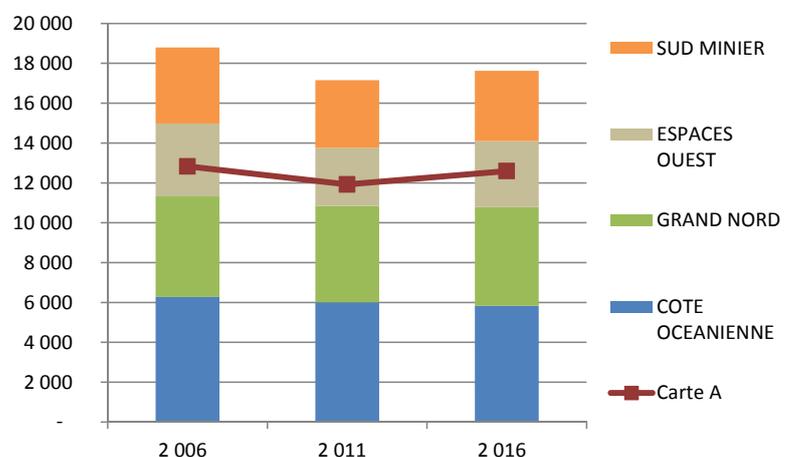
En 2016, le service de proximité pour le montage des dossiers et le renouvellement des demandes était constitué de :

- Permanence d'un jour ou deux par semaine par des agents provinciaux, c'est le cas dans 6 communes ;
- guichet unique des aides sociales tenu par des agents municipaux dans les 11 communes qui sont conventionnées avec la province.

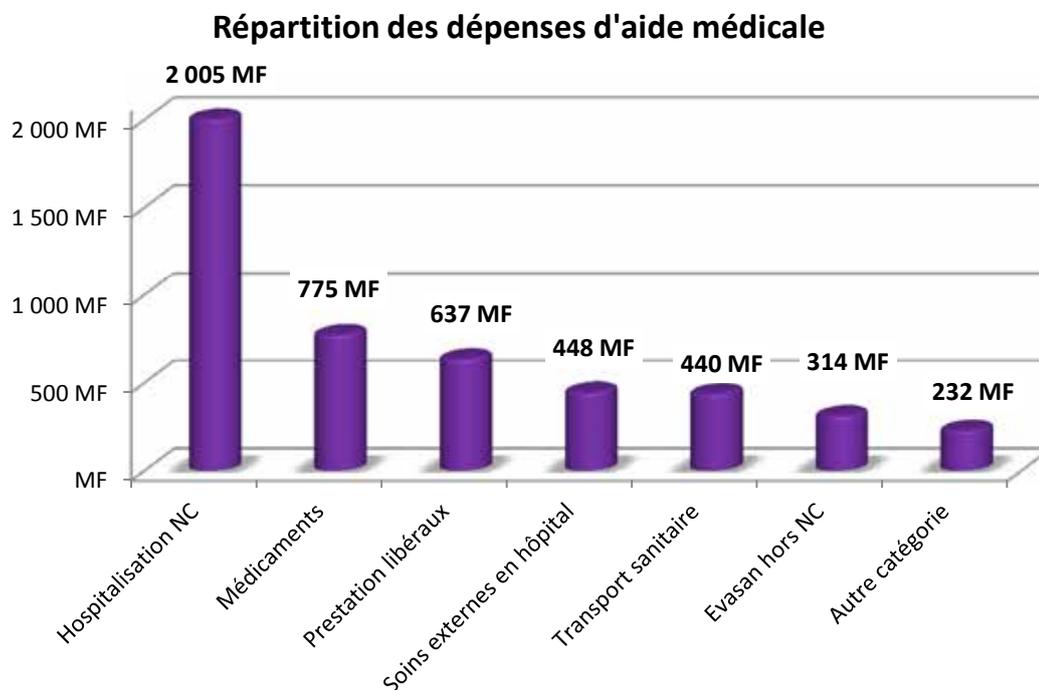
Les dossiers sont ensuite traités par les agents chargés de l'admission qui délivrent les cartes.

La prise en charge des bénéficiaires de l'aide médicale s'effectue dans les dispensaires où les soins sont effectués « gratuitement » et par les établissements publics et prestataires agréés. Les dépenses globales d'aide médicale ont été de 4,85 milliards FCFP. Ce montant est en hausse de 8 % sur un an.

Population bénéficiaire de l'aide médicale



La répartition par poste de dépense est indiquée dans la figure.



Par rapport à 2015, l'évolution est la suivante :

- le premier poste : les dépenses auprès des hôpitaux (y compris les soins externes) ont progressé de 8 %. Cela est notamment la conséquence de l'évolution du taux directeur des hôpitaux qui a été voté à hauteur de +7,1% par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.



L'internat de Wani, vainqueur du concours de cuisine dans le cadre du programme «mange mieux, bouge plus» en milieu scolaire



- les dépenses « d'EVASAN » en dehors de la Nouvelle-Calédonie ont plus que doublé (+ 143 %). Mais cette évolution est « artificielle » car elle est basée sur un niveau de dépenses 2015 anormalement bas (La CAFAT n'avait pas produit tous les justificatifs demandés par la paierie). Sur une période plus longue, ce poste est en réduction (la moyenne 2012-2014 est de 430 millions F.CFP/an) ;
- les médicaments sont stables (+ 1 %) ;
- les transports sanitaires (ambulances et urgences financés par la CAFAT) ainsi que les prestations des libéraux ont augmenté de 6 % chacun.

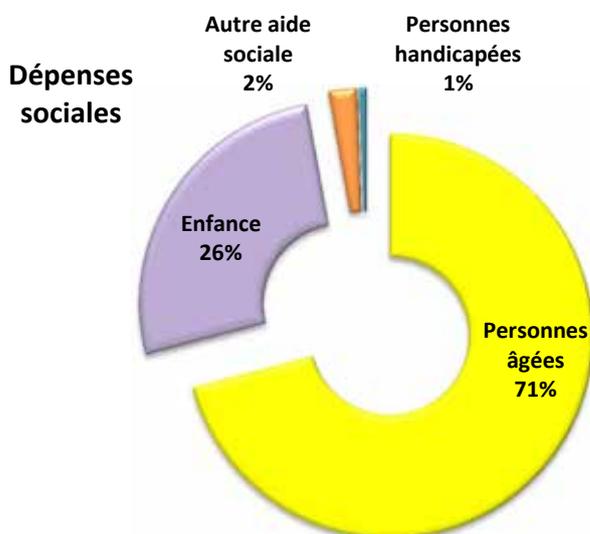
L'analyse plus précise permet de présenter les principaux bénéficiaires des dépenses. Le tableau établit la liste de ceux pour lesquels les dépenses ont été supérieures à 100 millions F.CFP cette année ainsi que l'évolution sur une année.

Tiers ou catégorie de tiers	Dépenses 2016	Evolution 2015
CHT	1 420 MF	3%
CHN	644 MF	5%
Pharmacie P. Nord	470 MF	3%
Ambulance P. Nord	285 MF	3%
CAFAT (Evasan)	252 MF	371%
CHS	231 MF	2%
Infirmier	207 MF	10%
Dialyse	205 MF	10%
Kinésithérapeute	146 MF	1%
CAFAT (Transports d'urgence)	130 MF	15%
Centre de rééducation	122 MF	122%
Dentiste	119 MF	24%
Appareillage	102 MF	-19%

Dans le cadre de la maîtrise des dépenses, le contrôle des dépenses en matière d'aide médicale s'est poursuivi. Une nouvelle mission de contrôle a été conventionnée avec un médecin. Elle porte sur les délais de séjour au centre de soins de suite et de réadaptation du médipôle et son articulation avec le pôle de médecine polyvalente ré-adaptative de Pwêédi Wiimîâ (Poindimié).

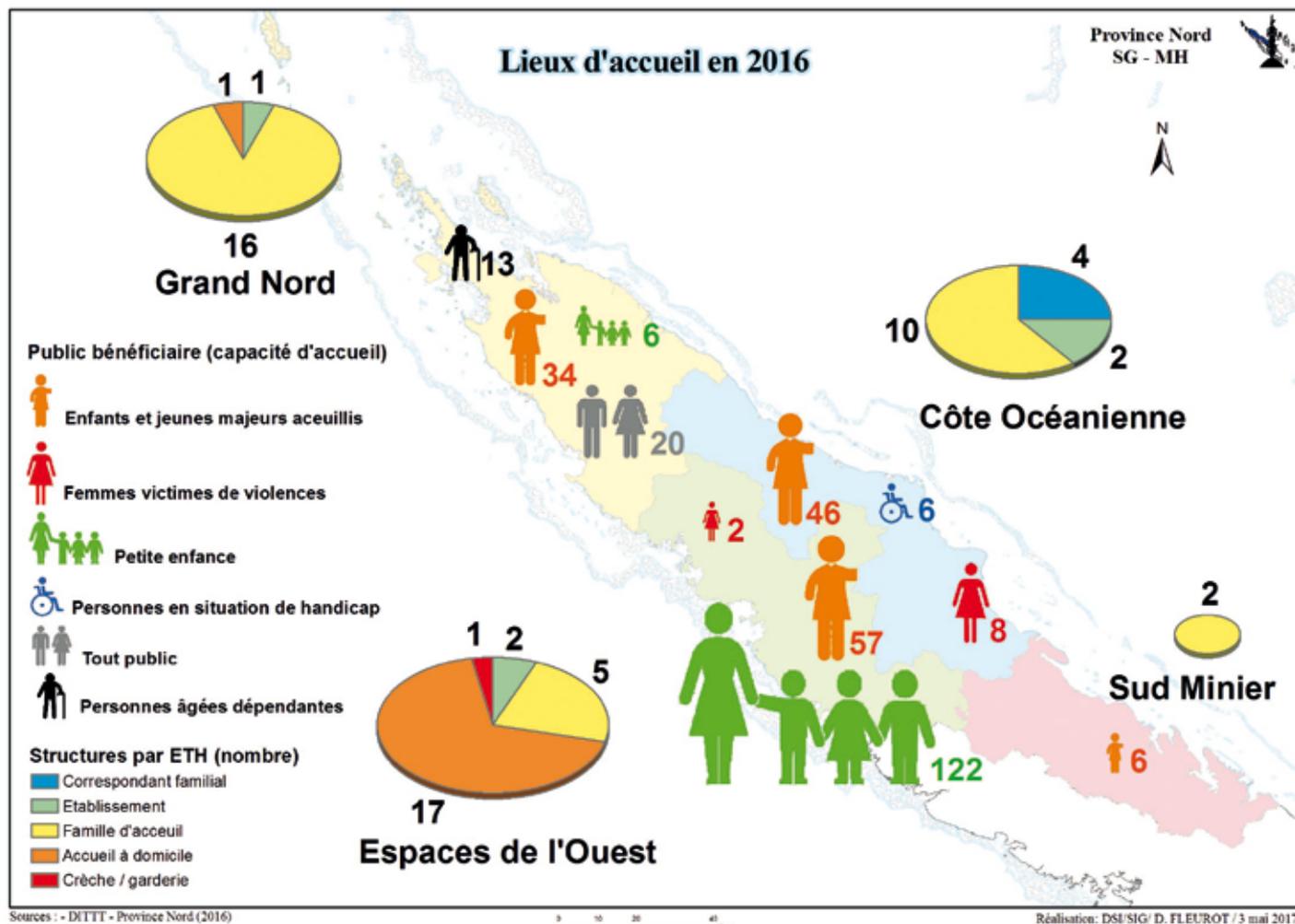
Un guide de prescription des séances de kinésithérapie a été réalisé à l'attention des médecins pour améliorer l'usage de ces soins. D'autre part, un protocole sur l'utilisation des compléments alimentaires en maison de retraite est mis en place, il se fonde sur les recommandations de la haute autorité de santé. La prise en charge fait désormais l'objet d'une entente préalable.

Accompagner les personnes vulnérables



Globalement, les dépenses d'aides sociales, hors aide médicale, ont représenté un coût total de 1,8 milliard F.CFP (+ 2,7 % depuis 2015) selon la répartition indiquée dans la figure. Les dépenses en faveur des personnes âgées en représentent la part la plus importante avec 1,276 milliard F.CFP.

Les secours immédiats et exceptionnels (SIE) se sont élevés à 13,1 millions F.CFP payés pour un total de 180 SIE, toutes catégories de bénéficiaires confondues. Ils ont majoritairement été servis à des personnes âgées dépendantes.



Des représentants de différentes directions ont participé aux groupes de travail préparatoire au schéma du handicap et de la dépendance dont l'initiative revient à la Nouvelle-Calédonie. Selon les résultats, une articulation provinciale sera proposée ultérieurement.

Dans les situations les plus difficiles, la prise en charge sociale d'une personne s'effectue au sein de structures agréées. Cette structure peut être un établissement ou le domicile d'une famille tierce. Le réseau en place en fin d'année 2016 est présenté dans la carte.

La carte prend également en compte les lieux d'accueil de la petite enfance.

L'action sociale est mise en œuvre par les assistants du service social qui exercent une mission de service public auprès des populations en difficulté, en s'appuyant sur l'ensemble de dispositifs institutionnels et associatifs existants. Cette action s'inscrit dans une perspective de prévention sanitaire et sociale.

Les assistants sociaux de secteur ont une action globale qui prend en compte tous les problèmes rencontrés en matière de protection de l'enfance et de la jeunesse, de personnes âgées et handicapées ou encore d'action sociale générale en faveur des plus démunis. Ils exercent des fonctions d'accueil, d'information et d'orientation, d'évaluation, de médiation et d'accompagnement social. Une partie des rendez-vous a lieu à domicile mais la grande majorité est réalisée au bureau. Le service de l'aide sociale réalise en particulier des enquêtes pour le compte des services provinciaux (enfance en danger, habitat, etc.) ou de la Nouvelle-Calédonie (application du dispositif handicap et dépendance).⁴



Le dispositif « minimum vieillesse » instauré en 2012 et cofinancé par la province Nord et la Nouvelle-Calédonie comptait 1 685 bénéficiaires en fin d'année 2016 (1 572 en 2015), ce qui représente 30 % de la population de plus de 60 ans. Leur répartition géographique précisée dans le tableau montre la prédominance de la Côte Océanienne

Minimum vieillesse		
ETH	Nombre au 31/12	Part relative
Côte Océanienne	641	38%
Grand Nord	444	27%
Sud Minier	282	17%
Espaces de l'Ouest	274	17%
Hors PN	12	1%

puis du Grand Nord. 159 nouveaux dossiers ont été examinés au cours de l'année (contre 111 en 2015) par la commission des actions de prévention et des aides sociales (CAPAS) dont 86 % ont obtenu une réponse positive.

Les services provinciaux assurent aussi le travail de proximité auprès des personnes à autonomie réduite et constituent le relais avec les services de la Nouvelle-Calédonie pour que ces personnes obtiennent l'accès à leurs droits sociaux. Les aides sont ensuite financièrement prises en charge par la Nouvelle-Calédonie, conformément à la Loi du Pays sur le handicap et la dépendance. Néanmoins, la province Nord finance les prestations pour les situations nécessitant une prise en charge urgente, dans l'attente de l'instruction des dossiers par la CRHD.

D'autre part, l'infirmière gériatrique assure le suivi des personnes de la côte Est vivant seules sous la forme, le plus souvent, de consultations à domicile du fait de leur dépendance et de leur éloignement de l'hôpital de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié).

L'accompagnement des familles d'accueil des enfants ou adultes handicapés est également effectué. Huit enfants, comme en 2015, bénéficient de cet accueil à proximité de l'école où se situe leur classe spécialisée (CLISS et ULISS) chez cinq correspondants scolaires spécialisés (quatre à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) et à un à Nouméa).



Stand Handijob lors du SOFIP

L'accompagnement des structures d'accueil de la petite enfance vise à diversifier les modes de garde en assurant la sécurité des enfants. 5 nouveaux accueils à domicile ont été agréés, tous sur la commune de Koohnê (Koné), ce qui porte à 18 le nombre d'agrément sur l'ensemble de la province Nord auquel se rajoute une crèche/garderie. Dans le cadre de la réglementation provinciale votée en 2015, des outils ont été créés : dossier type de demande d'agrément, guide de recommandations à destination des professionnels, etc.

⁴ CRHD : Commission de Reconnaissance Handicap et Dépendance
 CEJH : Commission d'Evaluation des Jeunes en situation de Handicap
 CCEP : Commission de Circonscription d'Education Primaire

Dans le même temps, de nouvelles formations d'assistante maternelle ont été organisées à Koumac et à Pwëbuu (Pouembout).

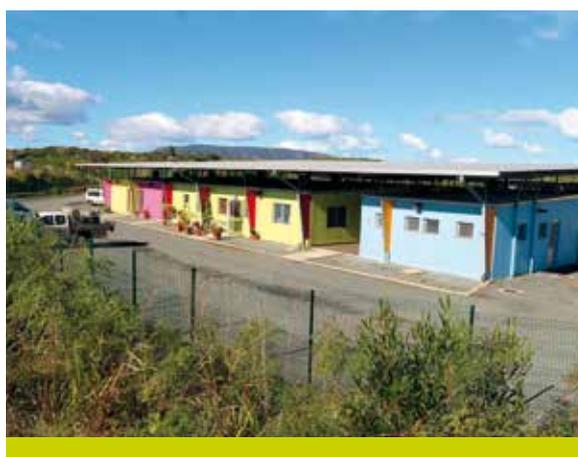
La collectivité finance également le centre du SIMV Côte Ouest à Koumac pour l'accueil des ressortissants de l'aide médicale qui en ont besoin : accouchements à venir, soins à l'hôpital, etc.

L'aide sociale à l'enfance (ASE) agit en faveur de la protection des enfants en danger et de leur prise en charge. La commission « aide sociale à l'enfance », qui se réunit deux fois par mois, est au cœur du dispositif. Elle examine l'ensemble des situations portées à sa connaissance et propose les mesures d'accompagnement adéquates.

Le schéma d'intervention est divisé en deux :

- L'action éducative en milieu ouvert. Elle repose sur l'aide éducative à domicile qui est une assistance apportée par les travailleurs sociaux de l'APEJ aux parents en difficulté dans l'exercice de leur fonction éducative.
- Le placement qui peut s'effectuer dans le réseau de familles d'accueil de l'association « prendre un enfant par la main » ou en établissements. Il s'agissait de la première année de pleine activité de la maison de l'enfance de Koohnê (Koné). Par contre, face aux difficultés de la maison Antoinette Kabar de l'ASEANC, le nombre de placement dans cet établissement a été très réduit et un seul enfant y était encore présent en fin d'année.

Les décisions administratives sont prises par la province Nord et constituent le volet prévention. A contrario, la protection judiciaire est décidée par le juge pour enfants.



Maison de l'enfance de Koohnê (Koné)

Chiffres clés 2016	Nombre
Signalements	167
Enfants bénéficiant d'une aide éducative à domicile	157
Placement judiciaire en famille	38
Placement administratif en famille	19
Placement judiciaire en établissement	24
Placement administratif en établissement	6
Placement éducatif à domicile	10
Contrat jeunes majeurs	9



Ouverture de la résidence des jeunes travailleurs (RJT) de Koohnê (Koné)

Elle s'inscrit dans un projet qui devait au départ compter trois établissements, un sur chaque commune de VKP. Vook (Voh) et Koohnê (Koné) ont adhéré au projet tandis que Pwëbuu (Pouembout) s'est retirée.



La RJT est une structure qui s'inscrit dans l'accompagnement de l'usine du Nord. Face au constat du manque de logement, l'objectif est de proposer un hébergement à prix abordable pour des travailleurs ne pouvant pas accéder à des locations immobilières ou aux hôtels de la place (niveau de revenu trop faible, durée de contrat trop courte, etc.). Le public ciblé est formé de jeunes travailleurs et de personnes en stage d'insertion professionnelle. La durée de séjour ne peut excéder un an. C'est un dispositif à vocation sociale, sans toutefois concurrencer l'offre hôtelière classique. Leur capacité est de 20 chambres.

Dans la mise en place, il a été recherché une implantation en terre coutumière. C'est le cas pour la RJT de Vook (Voh) en service depuis 2013.

Son exploitation repose sur la réalisation de prestations : blanchisserie, entretien espaces verts, ménage, restauration et gardiennage qui permettent ainsi une redistribution de revenus aux familles et clans à proximité.

La RJT de Koohnê (Koné) a débuté son activité le 26 septembre. Le bilan des deux premiers mois, octobre et novembre, indiquait un nombre de 397 nuitées réalisées, ce qui donne un taux de remplissage de 33 %. Les résidents étaient très majoritairement des stagiaires de la formation professionnelle.

Les actions spécifiques en faveur des tribus isolées dans le cadre du « développement social des tribus » se sont poursuivies dans la commune de Kaa Wi Paa (Kouaoua).

La mise en œuvre des actions sanitaires et sociales provinciales s'appuie aussi sur un réseau d'acteurs associatifs.

Associations partenaires	Autres associations soutenues ⁵
Prendre un enfant par la main	Naitre en Nouvelle-Calédonie
Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence en N-C	Association l'Accueil
Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence en province Nord	Un toit pour mes parents
Association pour la protection de l'enfance et de la jeunesse (APEJ)	Collectif Handicaps
Association de coopération sociale et médico-sociale du CHS - point écoute	Association Fleur de Vie
Fédération Alliage	Assoc. d'Entraide Sociale dite foyer Béthanie
Pacifique et Compagnie	Union des Amis et Familles de Malades et Handicapés Mentaux (UAFAM-NC)

⁵ Celles ayant bénéficié du versement d'une subvention supérieure à 500 000 F.CFP

2. L'aménagement et le foncier

La finalité de la direction est de **contribuer à l'amélioration du cadre de vie de la population.**

Elle a pour objectifs de :

- Fixer les populations et de les désenclaver
- Participer au développement durable de la province
- Contribuer à la sécurité de la population
- Assurer un aménagement géographiquement équilibré
- Accompagner les communes et l'administration provinciale dans leurs projets d'aménagement

Les principales interventions de l'année

Programme	Montant dépensé
Infrastructures routières	1 732
Habitat	1 533
Aides aux communes	794
Aides aux transports	271
Infrastructures portuaires/ aéroportuaires	126
Bâtiments provinciaux	123
Matériel de transport	110
Gestion des ressources naturelles	94
Autres	86
Total budget DAF	4 867
<i>Rappel 2015</i>	<i>5 610</i>

Unité : millions F.CFP

La direction de l'aménagement et du foncier est l'opérateur

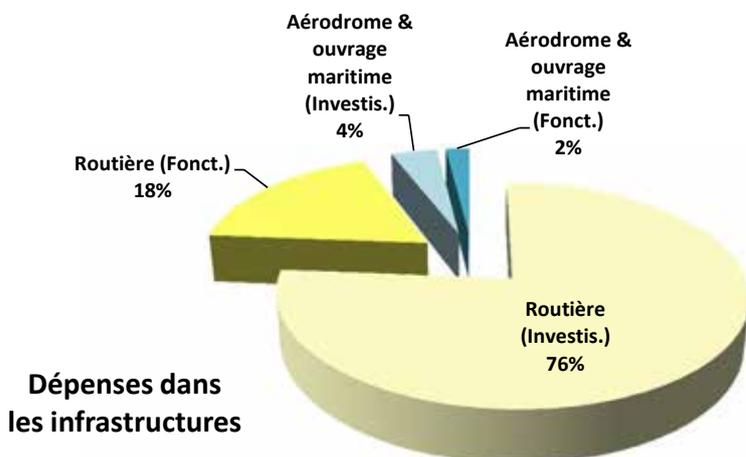
provincial principal de l'aménagement du territoire. Son action s'appuie sur des services centraux et sur quatre subdivisions à raison d'une par ETH : Canala (dont le secteur de Waa wi Luu (Houailou)), Tuo Cèmuhi (Touho), Koumac (dont le secteur Pweevo (Pouébo)) et Kohnê (Koné).



La subdivision de Waa wi Luu reconstruite

■ Favoriser la mobilité de la population

> Construire et gérer les infrastructures



La province assure la construction, l'amélioration ainsi que l'entretien courant des 445 km du réseau routier provincial, des quatre aéroports provinciaux et de divers ouvrages maritimes.

D'autre part, les services réalisent l'entretien du réseau territorial pour le compte de la Nouvelle-Calédonie ainsi que la maîtrise d'ouvrage déléguée par les communes pour certaines routes : création de nouvelles voies structurantes sur VKP, liaison Hienghène/ Bwapanu (Kaala-Gomen).



Réfection de la RPN 7 entre Ouégoa et Koumac

Les dépenses totales pour ces infrastructures se sont élevées en 2016 à 1,861 milliard de F.CFP dont 94 % pour les routes. Les dépenses de fonctionnement couvrent l'entretien courant : enduits d'usure, fauchage, signalisation horizontale et verticale, point à temps, etc. Les dépenses d'investissement portent sur les travaux de réhabilitation ou de renforcement de chaussée, de construction d'ouvrage, etc.

Il faut noter que les marchés relatifs aux routes territoriales sont directement pris en charge par la Nouvelle-Calédonie.

Les chantiers de grande taille conduits cette année :

- La construction du pont de grand Ko cèi goon (Kokingone) sur la RPN 10 à Tuo Cèmuhi (Touho) est en cours et la réalisation du pont de Weruck à Pweevo (Pouébo) a commencé ;
- L'achèvement des travaux préparatoires de la liaison Hienghène/Bwapanu (Kaala-Gomen) et la réalisation des premiers ouvrages d'art ;
- Sur la RPN7, les travaux du col d'Amos versant Ouest se sont poursuivis et ceux de la section des lieux dits « Creek Bambou - Caillou Lepen » sont achevés ;
- Sur la RPN3, la 2^{ème} tranche de la route du col de Petchekara et la section Mokoué-Pènyî mê Nèkètè (Nakéty) sont en travaux.

Principales dépenses en millions F.CFP	Rénovation et amélioration	Entretien
RPN 10	659	92
RPN 3	263	79
Liaison Hienghène/ Bwapanu	242	-
RPN 7	173	56
RPN 9	61	1

Les ponts de Petit Ko cèi goon (Kokingone) à Tuo Cèmuhî (Touho) et de Mokoué à Canala ont été mis en service

Leur reconstruction répond à :

- Une amélioration de la sécurité pour tous les usagers : véhicules et piétons. Les deux ouvrages monovoies initialement en place étaient très vétustes ;
- une augmentation de la praticabilité lors des fortes crues en réduisant les durées de submersion.



Caractéristiques		MOKOUÉ (RPN 3)	PETIT KOKINGONE (RPN 10)
Portée		20 m	27 m
Nombre de travées		1	2
Largeur		6,5 m de chaussée + 2 trottoirs de 1 m	
Profondeur des pieux de fondations		De 5 à 8 m	De 13 à 14,5 m
Coût des travaux (au 31/12/2016)		236 millions F.CFP	317 millions F.CFP (accès compris)
Financement		province Nord / Etat (75 % de la totalité sur CD 2011-2016)	province Nord / Etat (75 % de 150 MF sur CD 2011-2016)
Calendrier	APS	décembre 2013	avril 2013
	APD	avril 2014	octobre 2013
	DCE	septembre 2014	mai 2014
	Démarrage travaux	février 2015	janvier 2015
	Réception	décembre 2015	octobre 2015
	Inauguration	20 mai 2016	7 octobre 2016

Dans le domaine portuaire, l'extension du port de Pandop a fait l'objet d'un réexamen du projet pour en réduire les coûts. D'autre part, des études complémentaires sur l'immersion des déblais en haute mer (comparaison avec un dépôt sur terre) ont été conduites.



L'APS pour la réalisation de l'ouvrage maritime de Pum (Poum) est validé. A terme, il viendra remplacer l'équipement actuel.

Le principal chantier a consisté à conforter la rampe de Yaade (Yandé) pour un montant de 11 millions F.CFP.

Concernant les aérodromes, l'équipement de radiobalise a été renouvelé à Koumac et à Bèlep et celle de Koumac dispose désormais d'une alimentation solaire. Les études pour la rénovation complète de la tour de contrôle de Tuo Cèmuhi (Touho) ont été achevées.

L'étude relative à la gestion et à l'exploitation des aérodromes provinciaux a été rendue. Une consultation a été lancée par la Direction de l'aviation civile (DAC) en vue d'une mutualisation de la gestion et de l'exploitation des aérodromes.

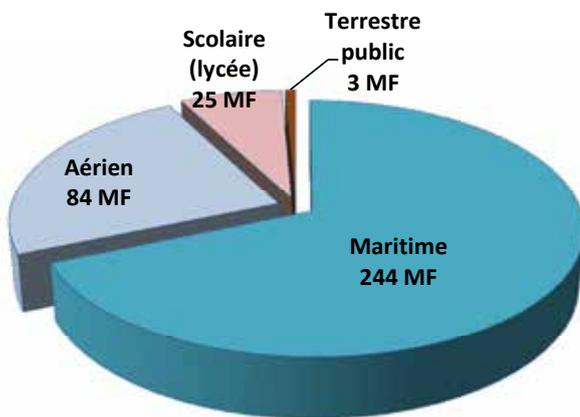


Ouvrage d'art sur la liaison Hienghène / Bwapanu (Kaala-Gomen)

L'objectif prioritaire reste d'assurer la continuité territoriale avec Dau Ar (Bèlep) et les îlots du Nord

> Soutenir les transports publics

Pour favoriser la mobilité des populations, la collectivité finance certains transports publics. La répartition par catégorie des 356 millions F.CFP dépensés au cours de l'année est indiquée dans le graphique.



Aides au transport 2016

Pour cela, la collectivité aide les opérateurs à maintenir des lignes maritimes régulières pour les personnes et le fret. Une barge provinciale et un catamaran privé, le « Seabreeze », y sont actuellement consacrés. Les bateaux sont exploités par un seul armateur depuis le 1^{er} janvier 2016.

Une importante remise en état de la barge, dont le remplacement des moteurs, a été effectuée au premier trimestre, ce qui devrait lui permettre de fonctionner encore une dizaine

d'année. En attendant sa reprise d'activité, des voyages exceptionnels de fret ont été organisés : deux rotations avec une barge spécifiquement affrétée et deux avec le Seabreeze.

Desserte de Bèlep	Nbre de rotations	Transport effectué
Passagers	120	10.000 pax (nombre constant)
Fret (barge uniquement)	32	950 T

Le comité de suivi composé des communes de Dau Ar (Bèlep), Pum (Poum) et Koumac, de la province et de l'armateur continue à se réunir trimestriellement pour piloter le déroulement du plan d'actions de manière concertée entre les acteurs de la desserte.



Barge Belema Nenema en carénage

En matière de transport terrestre, les sept lignes de transport scolaire desservant les lycées de la

province couvrent 12 communes sur 17, pour un total de 76 voyages sur l'année par ligne et quelques 429 lycéens transportés (+ 8% par rapport à 2015).

Enfin, des quatre lignes historiques provinciales de transport public terrestre couvrant le grand Nord et la côte Est, seule la ligne Koumac-Poum a été en exploitation par la province jusqu'à sa reprise par le Syndicat Mixte des Transports Interurbains (SMTI) et son intégration dans le RAI à partir du mois d'août.

Par ailleurs, la collectivité a maintenu son conventionnement avec la compagnie aérienne Air Calédonie pour la desserte aérienne de la province Nord, incluant les communes de Koumac, Tuo Cèmuhî (Touho) et de Dau Ar (Bèlep). Il s'agit de compenser une partie du déficit d'exploitation de ces lignes.

■ Mettre en œuvre les règles d'urbanisme et planifier l'aménagement des territoires

L'application des droits des sols est gérée par la province sur les 17 communes de son territoire. 569 nouvelles demandes d'urbanisme ont été déposées pour instruction, 560 ont été délivrées. Ce nombre est en nette diminution par rapport à 2015. C'est en particulier observé pour le nombre de permis de construire accordés, en réduction de 21 % sur un an.

Répartition des demandes d'urbanisme délivrées (nombre)					
Localisation	Permis de construire	Note d'urbanisme	Détachements de parcelle	Permis de lotir initial	Total
hors VKP	60	131	28	1	220
VKP	107	178	55	0	340
Total	167	309	83	1	560
Rappel 2015	211	325	116	3	655

Les trois communes de VKP représentent 60% des demandes d'urbanisme.



Ces autorisations renseignent en particulier sur la dynamique du logement. Si le nombre de permis n'a diminué que de 13 %, le nombre de logements prévus a de son côté baissé d'un tiers. Comme le montre le tableau, la réduction des

Permis de construire	2015	2016	Evolution
Nbre délivrés pour logement	113	100	-12%
Logements correspondants, dont	369	236	-36%
<i>Particulier</i>	95	86	-9%
<i>Promoteur privé</i>	201	54	-73%
<i>Bailleur social</i>	70	96	37%
<i>Administration</i>	3	0	-

projets portés par des promoteurs privés n'a pas été compensée même si les projets des bailleurs sociaux sont en augmentation notable.

Six des huit communes (Nèkō (Poya), Pwëbuu (Pouembout), Koohnê (Koné), Vook (Voh), Koumac et Pum (Poum), Kaa Wi Paa (Kouaoua), Pwărăiriwâ (Ponérihouen)) qui ont adopté la [Taxe Communale d'Aménagement](#) (TCA) ont perçu des recettes. La mise à la liquidation de la TCA a représenté 106 millions F.CFP, soit 42 % de réduction par rapport à 2015.

La nouvelle réglementation encadrant les permis de construire a été votée le 28 octobre 2016 par l'APN

Après l'adoption par le congrès en 2015 de la Loi du Pays fixant les principes directeurs du droit de l'urbanisme, il appartenait à la province de décliner les modalités d'application de ces dispositions.

Dans ce cadre, la province Nord a engagé la réforme de sa réglementation en poursuivant trois objectifs :

- La clarification de la règle de droit ;
- l'instauration de règles adaptées à la nature des projets ;
- l'amélioration du service rendu aux administrés.

Au titre des dispositions majeures du projet de nouvelle réglementation provinciale, sont à noter :

- le régime nouveau de la Déclaration Préalable pour les travaux de faible importance ;
- le délai d'instruction porté à trois mois pour le Permis de Construire et deux mois pour la Déclaration Préalable ;
- le permis de construire « tacite » est possible en l'absence de décision de l'autorité compétente au terme du délai d'instruction ;
- le permis de construire est valide deux ans (au lieu d'une année précédemment) ;
- le permis de construire peut être délivré en conditionnant l'ouverture du chantier à l'exigence d'une autre autorisation (ICPE par exemple) ;
- les infractions et sanctions sont caractérisées.

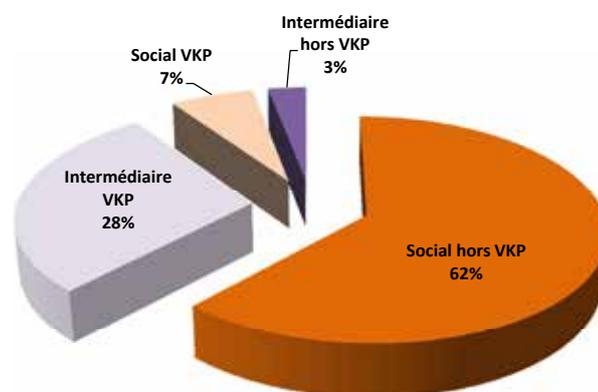
Les communes sont maîtres d'ouvrage de la réalisation de leur Plan d'Urbanisme Directeur (PUD). Elles bénéficient de l'accompagnement technique de la collectivité. La province approuve les documents par délibération à la fin du processus. Les six communes qui sont dans une démarche d'élaboration ou de modification sont listées dans le tableau. Par ailleurs les PUD de Vook (Voh), Canala et Pwărăiriwâ (Ponérihouen) sont déjà approuvés.

Commune	Etat à fin 2016
Koumac	Révision
Bwapanu (Kaala-Gomen)	Modification
Koohnê (Koné)	Elaboration
Pwëbbuu (Pouembout)	Révision
Nèkô (Poya)	Elaboration
Kaa Wi Paa (Kouaoua)	Elaboration

Le schéma d'aménagement et de mobilité du secteur de Païamboué est achevé. L'objectif est de sécuriser les déplacements dans le quartier où s'installent des équipements structurants (CHN, collège, zones d'activités) pour valoriser les modes de déplacement doux (piétons, cycles...). Des schémas d'aménagement ont été étudiés selon le classement de la voirie concernée. Une programmation de travaux sur plusieurs années est prévue.

Favoriser l'accès au logement

La mise en œuvre de la politique de logement est fondée sur le code de l'habitat adopté en 2011 qui a été ajusté à plusieurs reprises au fil des années pour mieux répondre au besoin. Cette année, des modèles de logements sur plancher pour les programmes Habitat de la Province Nord (HPN) et Action Sociale Intégrée (ASI) ont été introduits. Il s'agit de répondre aux projets de logements pour lesquels les conditions de construction des modèles sur dalle sont difficiles.



Répartition des dépenses par programme



Inauguration du 1400^{ème} logement HPN

La dépense d'investissement en faveur du logement s'est établie à 1,097 milliard FCFP, soit 13 % de plus qu'en 2015. Le graphique en précise la répartition en fonction des programmes et montre la prépondérance de l'habitat social hors VKP.

La commission des aides à l'habitat a tenu cinq réunions dont trois ont été délocalisées sur les communes de Vook (Voh), Koumac et Pwărăiriwâ (Ponérihouen). Sur les 158 nouveaux dossiers d'accession présentés, 144 dossiers ont été acceptés.



Il faut souligner que le « stock » de dossiers acceptés, mais dont les travaux n'ont pas encore débuté, est très élevé comme le précise le tableau. Cela représente plusieurs années de production.

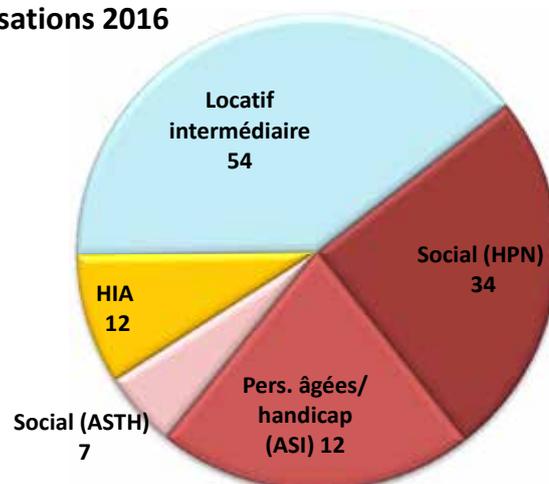
Etat du dossier (accession)		Nombre	Subvention correspondante
Maturité ↑	Délibéré	212	1 430 MF
	En attente de délibération	90	574 MF
	Accepté, en attente constitution apport personnel	286	1 859 MF
Total		588	3 963 MF

La production totale de logements aidés, réceptionnés au cours de l'année 2016 est de 136 dont 82 en accession et 54 pour la location. Il est observé une diminution par rapport à l'année précédente où 159 productions avaient été livrées (- 14 %). Le graphique présente la répartition des réalisations par catégorie.

Dans le domaine de l'accession, l'augmentation est de 30 %, en revanche, le locatif est en retrait de 43 %.

Notons que le 1400^{ème} logement HPN a été inauguré en octobre.

Réalisations 2016



Deux opérations à vocation locative : « Cœur de Vook (Voh) », pour 36 logements, portée par la SIC et « Les Hauts de Samanéa » à Koohnê (Koné) pour 18 logements, portée par Nord Avenir, ont été réceptionnées.



Maison en béton de terre à Bako (Baco)

En outre, deux projets sur foncier coutumier sont en cours à Koohnê (Koné) : « Gou Mè Wêê » comprenant 115 logements LIA réalisé par la SIC et le FCH et vingt villas supplémentaires sur le parc d'aménagement de Bako (Baco).

D'autre part, une villa prototype en béton de terre est en construction à Bako (Baco).

Les Etats Généraux de l'Habitat (EGH) ont tenu une journée d'atelier à Koohnê (Koné) le 12 mai

Organisés à l'initiative du gouvernement, les EGH ont pour objectifs de co-construire avec l'ensemble des acteurs de l'habitat un plan d'actions, de décliner un calendrier prévisionnel et de définir les moyens associés.



La première étape, le 27 avril à Nouméa, a consisté à dresser le bilan de la dernière décennie, en particulier depuis les précédents EGH de décembre 2004, et à identifier les enjeux de l'habitat en Nouvelle-Calédonie.

Les ateliers d'échanges et de débats ont eu lieu à Koohnê (Koné) puis à Dumbéa le 24 août.

A Koohnê (Koné), son organisation a mobilisé l'ensemble du service de l'habitat. Les thèmes débattus portaient sur :

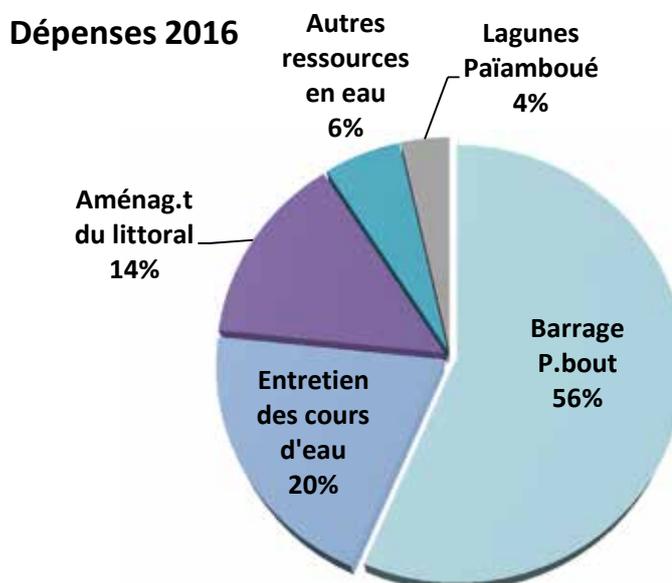
- Finances et gouvernance
- Espaces et équipements publics
- Quels sont les enjeux de l'aménagement des terres coutumières?
- Propriétaire ou locataire?

La « feuille de route » établie devrait à terme aider les collectivités à mener leurs politiques en matière d'habitat.

••• Gérer la ressource en eau

Le service est chargé de la mise en œuvre de la politique provinciale en matière de gestion de la ressource en eau et du milieu, de l'entretien du lit et de la protection des berges des cours d'eau ainsi que de proposition et de la mise en œuvre de la politique provinciale en matière de protection du littoral.

Les dépenses se sont élevées à 150 millions F.CFP. Elles sont ventilées dans le graphique par axe d'actions.





Travaux sur la rivière Wakaï à Waa Wi Luu

Après leur réception fin 2015, les nouvelles lagunes de Xapecedeaxate (Païamboué) ont été mises en exploitation. D'une capacité de traitement de 5 400 équivalent-habitants, elles collectent les eaux usées des quartiers de Païamboué, Cassis et Green Acre.

Les études préalables à la réalisation du projet de barrage à Pwëbuu (Pouembout) visant à renforcer la ressource pour des usages multiples représentent la dépense principale. Elles se

décomposent entre l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui a achevé la phase 1 de l'étude du barrage, l'étude du potentiel agropastoral de VKP ainsi que la recherche de sites pour l'implantation d'un forage AEP à Pwëütë (Paouta).

Dans le cadre de l'amélioration des connaissances sur la ressource, la nappe alluviale de Koumac fait l'objet d'un suivi spécifique tout comme la rivière de Vook (Voh). Les autorisations de prélèvements visent à assurer une meilleure gestion et utilisation de la ressource. Six arrêtés de prélèvements d'eau souterraine et un pour de l'eau de surface ont été délivrés.

La gestion des cours d'eau est une compétence de la Nouvelle-Calédonie déléguée à la province. Les programmes sont réalisés en collaboration avec les services de la Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales (DAVAR) et l'Agence de Prévention et d'Indemnisation des Calamités Agricoles et Naturelles (APICAN) et les communes. Un comité de pilotage valide les études et les travaux d'aménagement hydraulique.

En 2016, treize opérations d'aménagement des cours d'eau ont été conduites dont six ont nécessité la mise en place de conventions particulières et tripartites entre le (ou les) demandeur(s), l'APICAN et la province Nord. Les principaux travaux ont bénéficié aux rivières Pwac Uwë et Wé Kam à Pweevo (Pouébo), Pwien duet à Hienghène, Napwé Autu et Napwé Pwiri Mötö à Pwäräiriwâ (Ponérihouen) ainsi que Koumac.

La cellule a réalisé quinze états des lieux et quatre diagnostics au cours de l'année afin de préparer de nouveaux programmes. A cela s'ajoute la production des programmes pluriannuels d'intervention sur deux cours d'eau de la commune de Waa wi Luu (Houaïlou).



Prospection pour un forage à Pwëütë (Paouta)

Créé en 2010, le comité de gestion de l'eau de Vook (Voh)-Koohnê (Koné)-Pwèbbu (Pouembout) ou CGE VKP a poursuivi ses activités. Il s'est réuni à deux reprises en avril et septembre. Sa mission est de piloter le programme pluriannuel d'actions visant à « pérenniser les ressources en eau en termes de quantité, de qualité, de biodiversité, de gestion des risques et d'usages patrimoniaux », en concertation avec tous les acteurs. Près des deux-tiers du programme d'actions 2014-2016 étaient achevés ou en cours à la fin de l'année. Les actions suivantes sont à noter pour leur côté innovant :

- Un test d'acquisition de données sur les aquifères de Koohnê (Koné) par géophysique aéroportée. Les résultats sont en cours d'exploitation par la DIMENC ;
- la création d'un jeu de rôle pour la sensibilisation du public ainsi que pour la concertation entre les acteurs.



Le plan « sécheresse et pénurie d'eau VKP » a été activé dans le contexte de sécheresse marquée observée en 2016 et liée au phénomène El Nino. Cinq réunions du comité technique et deux du comité décisionnel se sont tenues. Le système d'alerte à trois niveaux : vigilance, alerte et crise a été déclenché jusqu'au deuxième niveau.

La cellule « gestion du trait de côte » est en place depuis 2013. Sur les 82 sites en érosion répertoriés à ce jour, 11 ont fait l'objet d'un lever topographique en 2016. Le but est d'acquérir des données de référence pour permettre un suivi

de l'évolution du trait de côte sur une échelle de temps courte.

Plusieurs sites font l'objet d'une surveillance particulière : le camping d'Amos à Ouégoo, la plage de Nâcètii (Tiéti) à Pwèèdi Wiimîâ (Poindimié) ainsi que Thewaade (Tiouandé), Ponandou et la plage de Thianite à Tuo Cèmuhî (Touho).

Le chantier principal a été celui de baie de Tuo Cèmuhî (Touho) où l'installation d'un ouvrage expérimental s'est étalée sur 2015-2016.



Jeu de rôle sur la gestion de l'eau



❖ Réaliser les travaux de cartographie et les travaux fonciers

Les missions du Service Topographique et Foncier sont la conservation et la mise à jour des documents topographiques, le renseignement et la vérification du foncier des demandes d'urbanisme, la mise à jour de la cartographie au 1/2000^{ème}, la réalisation de travaux de délimitation, de bornage et de lever topographiques, la délimitation du domaine public maritime et de dresser un inventaire des besoins relatifs aux infrastructures géodésiques et cartographiques.



Extrait du projet de MARPOUS de la commune de Pum (Poum)

Il s'appuie sur trois circonscriptions topographiques localisées à Koohnê (Koné), Koumac et Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié).

La couverture cartographique au 1/2000^{ème} poursuit son extension. Cette échelle permet d'avoir un grand niveau de précision pour les études dont les cartes servent de support : aménagement, inondabilité, etc. Chaque année, une ou deux nouvelles zones sont mises en chantier. Chaque opération dure 2 à 3 ans. L'intervention sur le terrain du service topographique et du foncier porte notamment sur le pré-balisage des prises de vue puis la stéréo préparation des photos avant l'élaboration des cartes. A posteriori, l'action du service consiste à compléter la carte et à la mettre à jour.

Résultats des travaux de cartographie		
Zones	Surfaces (ha)	Etat d'avancement
Pwărăiriwâ (Ponérihouen) de Tiakan au col de Hô dont les vallées de Câba (Tchamba) et de Pwărăiriwâ (Ponérihouen)	26 400	Restitution acceptée
Waa wi Luu (Houailou), de la rivière de Hô au village de Pöröö (Poro), en remontant la vallée jusqu'à Nessakouya	23 000	Pré-balisage, prise de vue aérienne reportée

Les délimitations du Domaine Public Maritime (DPM) réalisées sur demande des propriétaires limitrophes ont donné lieu à 9 arrêtés répartis sur 7 communes. Ils représentent un linéaire de 21,9 km de rivage et de 13,1 km de limite supérieure de DPM.

Le bureau foncier a également traité 186 dossiers présentés par des géomètres, qui ont abouti à 162 certificats de dépôts. Ces dossiers ont concerné 16 communes mais VKP en représente la moitié.

■ ■ ■ Accompagner les travaux de construction de la collectivité

Le service des constructions publiques assure la conduite d'opération pour le compte de l'ensemble de la province. Il apporte une assistance aux directions pour la programmation et la réalisation de leurs infrastructures et il est chargé de l'entretien des bâtiments provinciaux.

Les opérations en travaux ont été :

- Le réaménagement de la DAF à Waa wi Luu (Houaïlou) ;
- la rénovation de l'église de Tuo Cèmuhi (Touho) ;
- l'amélioration du CCDTAM⁵.

Plusieurs projets sont en phase d'études de conception. C'est le cas de la construction de l'aérogare à l'aérodrome de Dau Ar (Bèlep) et de la rénovation de la tour de contrôle de celui de Tuo Cèmuhi (Touho), de la construction de quatre logements à Canala et du plateau de formations sanitaires à Tuo Cèmuhi (Touho).

D'autre part, divers travaux ont été réalisés sur l'ensemble des locaux administratifs qui représentent une dépense de 69 millions F.CFP.

Sur le site de l'hôtel de province, les petits travaux d'entretien des bâtiments sont réalisés au quotidien, 347 demandes ont été servies en 2016 (contre 254 en 2015 soit +36,6%).



Eglise de Tuo Cèmuhi (Touho)

⁵ Le CCDTAM fait l'objet d'une présentation spécifique dans la suite du rapport (partie développement économique)



3. L'enseignement, la formation, l'insertion et la jeunesse

Dans le domaine de l'enseignement, la finalité de la direction est de **contribuer à améliorer le niveau de formation initiale de la population pour répondre aux besoins de développement de la province Nord.**

Elle a pour objectifs de :

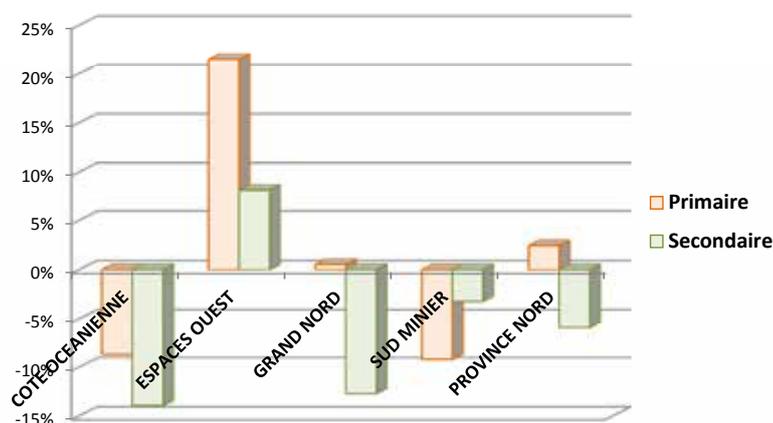
- Assurer un accès à l'école de tous les enfants et jeunes
- Préparer les enfants à être des citoyens responsables
- Assurer la complémentarité entre l'enseignement public et privé
- Favoriser la réussite scolaire
- Favoriser la réussite dans les études supérieures

Dans le domaine de la formation, les finalités sont **d'améliorer l'insertion professionnelle et sociale de la population et de contribuer à prévenir et à réduire l'exclusion des publics en difficulté.**

Ses objectifs sont :

- Améliorer la qualification des demandeurs d'emploi, des salariés et des promoteurs
- Accompagner les jeunes en difficulté d'intégration sociale

Evolution des effectifs scolaires de 2012 à 2016



12 293 enfants étaient scolarisés dans l'ensemble des établissements scolaires du Nord à la rentrée 2016 : 7 043 en primaire et 5 250 en secondaire. L'effectif global est stable sur un an (-1,1%). Le graphique indique l'évolution de la démographie scolaire depuis 2012. Celle-ci a évolué à la hausse dans le primaire (+2,4 %) et à la baisse dans le secondaire (-6 %). L'évolution sur cinq ans est aussi très variable selon la zone géographique. Ainsi,

seule l'ETH « Espaces de l'Ouest » connaît une croissance de sa population scolaire et elle est importante (+ 15,7 % au global). Les autres ETH connaissent une diminution, plus marquée dans l'ETH « Côte Océanique » (- 11,5 %) que pour le « Sud Minier » (- 6,8 %) et le « Grand Nord » (-5 %).

Répartition des interventions de l'année

Programme	Montant dépensé
Formation professionnelle	1 339
Réseaux enseignement privé	1 121
Aides scolaires	959
Collèges publics	536
Internats	276
Aides aux communes	180
Autres	127
Total budget DEFIJ	4 538
<i>Rappel 2015</i>	<i>5 547</i>

Unité : millions F.CFP

La direction a participé au travail d'élaboration des actions du projet éducatif qui fait suite à l'adoption par le Congrès de la délibération relative à l'avenir de l'École calédonienne en date du 15 janvier 2016.



Classe de l'école de Pörö (Poro)

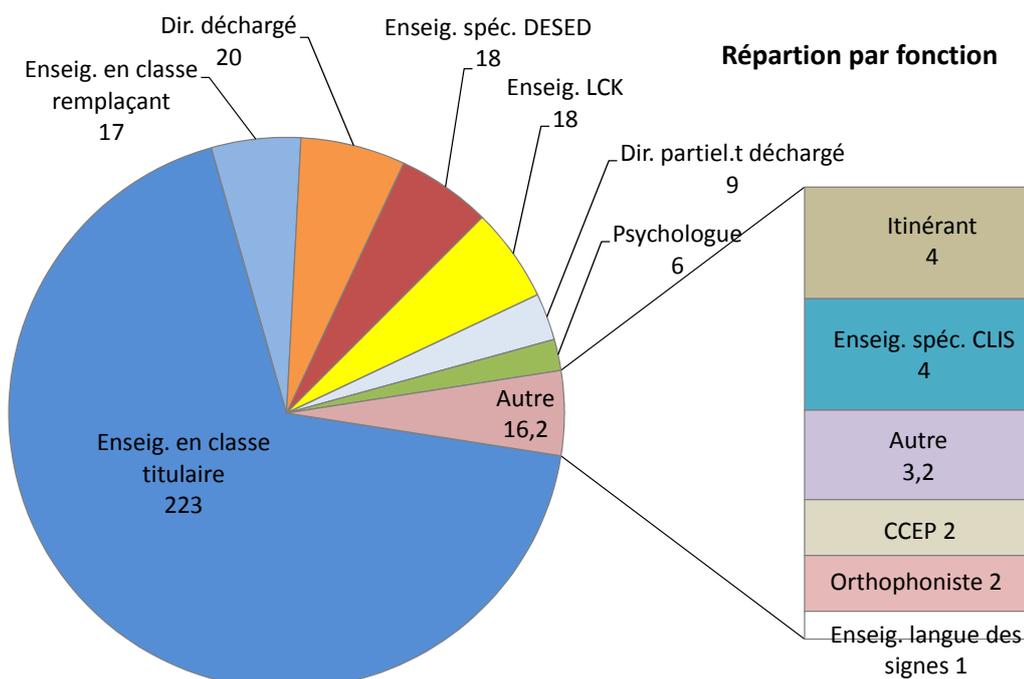
🔴 Réaliser un enseignement primaire de qualité

L'enseignement primaire public repose sur 47 écoles maternelles et primaires réparties dans 16 communes. Seule Dau Ar (Bèlep) ne compte pas d'école publique. Elles se classent en 25 écoles dites « de village » et 22 écoles « de proximité ».

La réflexion sur la carte scolaire est conduite annuellement, elle détermine en particulier l'affectation des enseignants. A la rentrée 2016 :

- Huit classes ont été ouvertes dans les écoles de Téari, Atitu et Netchaot à Koohné (Koné), Nèkö (Poya), Ouégoa, Waa wi Luu (Houailou), Pwărăiriwâ (Ponérihouen) et Kaa Wi Paa (Kouaoua) ;
- Cinq ont été fermées : deux à Nâëmî (Néami), une à Gööpä (Gohapin), Népoui, Tiwamack ainsi qu'une CLISS à Pwêdi Wiimîâ (Poindimié).

Dans son champ de compétence, la province gère administrativement les équipes pédagogiques composées de 327 postes dont 317 sont consacrés à l'encadrement des élèves. Parmi eux, les enseignants en classe traditionnelle et en CLISS ainsi que les directeurs partiellement déchargés sont au nombre de 253. 64 autres postes





participent aussi à l'encadrement sans être chargés de classe : ce sont les directeurs déchargés, les enseignants LCK et ceux en DESED. Les deux évolutions principales sont la transformation de deux postes d'enseignants en postes d'orthophonistes ainsi que la réduction du nombre d'instituteurs remplaçants à l'année (17 au lieu de 26 en 2015, soit seulement 7,3 % des enseignants en classe traditionnelle).



Forum de rentrée scolaire

Rapporté au nombre d'élèves scolarisés, le taux d'encadrement moyen est de un enseignant pour 14,8 enfants à la rentrée 2016 et le nombre moyen d'enfants par classe s'établit à 18,5.

Les fonctions qui ne sont pas consacrées à l'encadrement des élèves sont les psychologues scolaires, les secrétaires des commissions de circonscriptions scolaires de l'enseignement primaire (ou CCEP) ainsi que les orthophonistes. Cependant, un seul poste d'orthophoniste a été pourvu en milieu d'année sur Koumac/Ouégoa tandis que celui sur la côte Est est resté vacant malgré plusieurs appels à candidature.



Remise de prix à Pwëbuu (Pouembout) dans le cadre de la sécurité routière.

Premier bilan du projet « orthophonie scolaire » mis en œuvre sur le secteur de Koumac Ouégoa.

Les objectifs de ce projet, définis en collaboration étroite avec la DASS-PS sont de :

- Dépister systématiquement l'ensemble des élèves d'une classe d'âge (section des moyens) sur le secteur de Koumac et de Ouégoa (privé et public) ;
- prendre en charge les élèves présentant des troubles avérés du langage (à l'issue du dépistage systématique et ceux d'autres classes d'âge signalés au sein de l'école) par un bilan et une rééducation orthophonique ;
- accompagner les équipes enseignantes dans la prise en charge générale des difficultés langagières mais aussi pour la prise en charge individuelle des élèves.

Malgré le recrutement tardif de l'orthophoniste scolaire, les objectifs fixés en termes de dépistage et de prise en charge ont été atteints en grande partie. Par ailleurs, le bilan établi permet de mieux définir les missions des futurs orthophonistes scolaires afin d'optimiser la lutte contre l'illettrisme.

Enfants ciblés	Questionnaires complétés	Part présentant des difficultés langagières	Bilans réalisés	Prise en charge effective
Section des moyens (5 écoles concernées)	102	14,7%	16	15
Autres élèves	-	-	64	52

Les élèves non pris en charge en 2016 bénéficieront d'une prise en charge dès 2017.

Par ailleurs, des outils, fiches et documents ont été élaborés, expliqués et transmis aux équipes éducatives.



Réfectoire de l'école de Pöröö (Poro)

La province aide les communes à construire ou à améliorer des écoles dans le cadre du partenariat avec ces collectivités de proximité. Deux nouvelles opérations ont été agréées cette année : la troisième tranche de l'école de Pöröö (Poro) à Waa wi Luu (Houailou) ainsi que la réalisation d'un parking pour l'établissement scolaire de Puhogo (Baganda) à Bwapanu (Kaala-Gomen).



L'enseignement en langue kanak est une des réponses à l'adaptation des programmes aux réalités culturelles et linguistiques de la province Nord. Il est mis en œuvre par 25 enseignants Langue et Culture Kanak (LCK) représentant 18 équivalents temps plein ainsi qu'un coordinateur dans chaque aire linguistique. D'autre part, l'expérience de l'école bilingue de Kuru raa (Coula) /Go mö dè (Gondé) à Waa wi Luu (Houailou) en concertation avec la Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC), se poursuit.



Permis piéton à Nèkô (Poya)

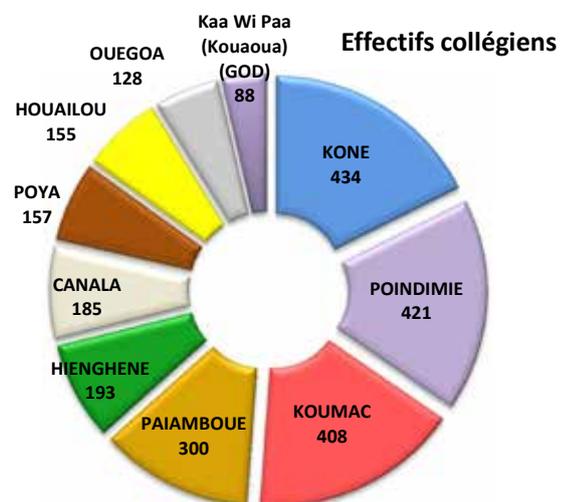
Dans ce même objectif d'adaptation des programmes, des outils pédagogiques sont élaborés à destination des enseignants et des enfants en relation avec la DENC, dans les domaines culturels, de la prévention sanitaire et du respect de l'environnement. Il est à noter la production de deux outils ludiques en langue Païci pour l'apprentissage de la lecture, en

collaboration avec l'association Mêrêa xe-re et les enseignants LCK: Un jeu de dominos des sons et un jeu de cartes des 7 familles.

L'équipement numérique des écoles primaires publiques par des Tableaux Blancs Interactifs a été achevé pour toutes les classes du CP au CM2 dans les quinze communes qui ont signé une convention de mise à disposition, soit 157 classes. Une somme de 39 millions F.CFP a été dépensée pour le développement des TICE dont 32 millions F.CFP en investissement. L'accompagnement des équipes à l'utilisation efficace des outils TICE s'est fait en collaboration entre la DEFIJ et la Direction de l'Enseignement de la Nouvelle Calédonie.

Accompagner l'enseignement secondaire et gérer les internats

La carte scolaire est désormais composée de neuf collèges publics après l'ouverture du collège de Païamboué à Koohnê (Koné) ainsi que du Groupe d'Observation Diversifiée (GOD) de Kaa Wi Paa (Kouaoua) qui est une annexe du collège de Canala. Ces structures scolarisent 2 469 collégiens (y compris les SEGPA). Leur taille est très variable comme le montre le graphique. Grâce à l'ouverture Païamboué, celui de Koohnê (Koné) a pu réduire ses effectifs (707 en 2015). Il demeure l'établissement le plus important mais ses effectifs sont désormais très proches de ceux de Pwêêdi Wiimîa (Poindimié) et Koumac. Ouégoa est le plus modeste avec 128 enfants.



D'autre part, les collèges de Koumac, Koohnê (Koné) et Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) accueillent des annexes de lycée professionnel (ALP) dont l'effectif total est de 150 élèves.

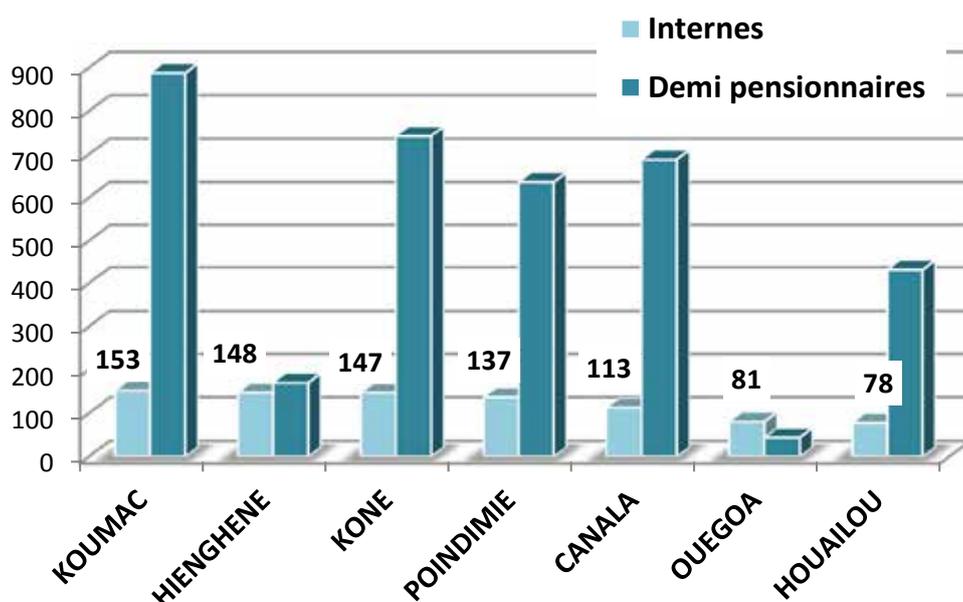
Les dépenses d'investissement pour les collèges se sont élevées à 467 millions F.CFP :

- 398 millions F.CFP en maîtrise d'ouvrage provinciale dont 74 % pour la construction du nouveau collège de Xapecedeaxate (Païamboué). Aucun autre chantier important n'est à souligner;
- 70 millions F.CFP en dotation d'équipement aux établissements.

De plus, ils ont perçu une aide de 18 millions F.CFP pour des équipements numériques. Pour les collèges de Nèkô (Poya), Ouégoa et Hienghène, il s'agit d'équiper à titre pilote, une partie de leurs classes en vidéoprojecteurs et d'acquérir une classe mobile. Enfin, une dotation de fonctionnement de 69 millions F.CFP leur a été versée.

Les sept internats provinciaux ont accueilli 857 enfants. Après une stabilisation en 2015, les effectifs d'internes ont connu une nouvelle baisse de 7,5% sur une année. Le graphique en précise la répartition par internat.

Les internats préparent les repas pour les collèges auxquels ils sont liés mais aussi pour le compte d'écoles dans certaines communes où ils exercent la fonction de cuisine centrale. La prise en charge de la demi-pension est très importante dans certaines communes comme l'indique la figure. Au total, 3 600 élèves en bénéficient (4 000 en 2015). La production de repas a été divisée par deux à Koohnê (Koné) du fait de l'approvisionnement des écoles primaires de Koohnê (Koné) et de Pwêbuu (Pouembout) par un prestataire privé depuis la rentrée 2016. En revanche, elle a augmenté notablement à Koumac.



En cours d'année, les internats hébergent également, certaines fins de semaine ou pendant les vacances, des groupes qui participent à des manifestations, par exemple de type sportive.



Le collège de Xapecedeaxate (Païamboué) a accueilli ses premiers élèves à la rentrée 2016.



Ce deuxième collège sur la commune de Koohnê (Koné) a permis de désengorger le collège « historique » de Koohnê (Koné). Il scolarise désormais tous les enfants domiciliés sur la rive gauche de la rivière Koohnê (Koné), y compris ceux de Pwëbuu (Pouembout). D'une capacité de 400 élèves, il en a accueilli 300 en 2016.

Sa construction était inscrite dans le schéma d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) de VKP. Il a été inauguré le 29 juillet 2016.

Il est composé de trois ensembles dont la surface totale, hors lieux de circulation, est de 3 750 m². L'équipement est organisé autour d'un talweg naturel :

- A l'est, du côté de l'entrée : l'administration sur trois niveaux, la restauration, un foyer et les locaux sportifs ;
 - à l'ouest, deux ailes d'enseignement et le CDI, chacun sur deux niveaux ;
- Ces deux ensembles sont reliés par une passerelle en élévation de 107 m de long.
- au sud, se situent les logements de fonction, le plateau sportif et l'aire couverte de gymnastique.

Chaque salle de classe est équipée d'une installation numérique.

La conception du collège a respecté une démarche de haute qualité environnementale (HQE). L'usage du bois a été privilégié pour une partie des bâtiments. L'innovation importante est la réalisation de certains murs en béton de terre. Grâce à son architecture innovante, le collège s'est vu décerner le premier prix du « TERRA Awards » (concours d'architecture international pour la promotion des architectures contemporaines en terre crue) lors de sa première édition, dans la catégorie « équipement public scolaire et sportif » en juillet 2016 à Lyon.

La maîtrise de l'ouvrage a été déléguée à la SAEML Grand projet VKP. Le calendrier de réalisation a été le suivant :

- 2008-2009 : Etablissement du programme
- 2010 : Concours d'architecte
- 2011 : Rendu de l'avant-projet sommaire
- 2012-2013 : Poursuite des études et préparation du DCE
- 2014-2015 : Travaux de construction

La dépense totale pour la province Nord s'est élevée à 2,268 milliards F.CFP, ce qui comprend les études, les travaux et les équipements. Elle a assumé la totalité de cette dépense.



Dans le cadre de la mise en œuvre des internats de la réussite, la coordination générale des internats a permis d'identifier et de poursuivre des axes de travail communs aux établissements et aux services provinciaux :

- Améliorer les conditions d'accueil des internes ;
- améliorer la prise en charge éducative des internes ;
- structurer l'accompagnement scolaire des internes ;
- améliorer le bien-être et la santé des internes ;
- renforcer la communication institutionnelle par des tournées des internats et la réunion périodique du comité de gouvernance.



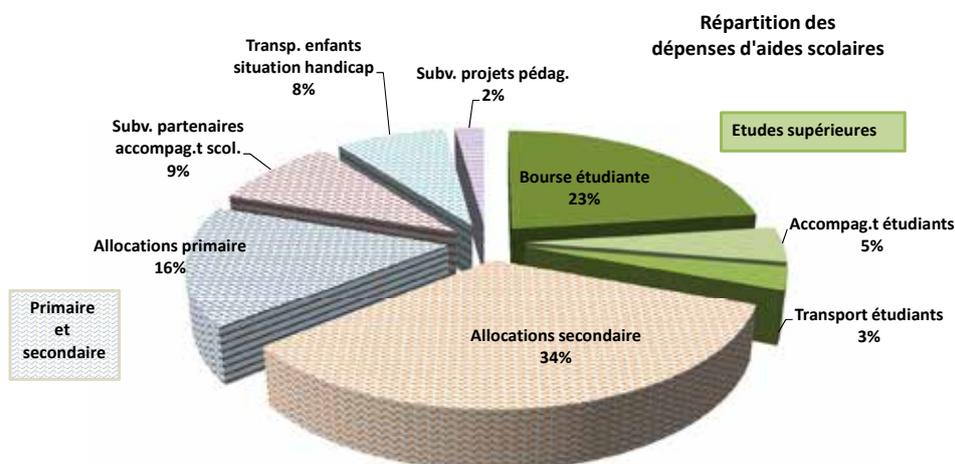
Sortie équitation à l'internat de Hienghène

Les dépenses d'investissement pour les internats ont été de 43 millions F.CFP pour financer l'achèvement des travaux à l'internat de Wani ainsi que des équipements dans différents établissements.

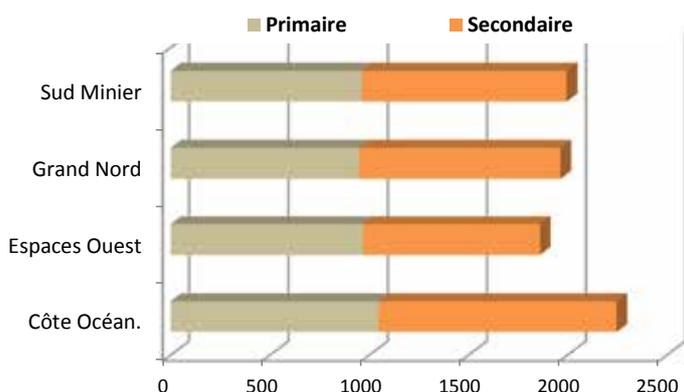
••• Aider les élèves et les étudiants à réussir

Les dépenses en faveur des aides scolaires se sont élevées à 868 millions F.CFP, elles se répartissent par catégorie comme cela est indiqué sur le graphique. Ces aides sont de natures très diversifiées.

Pour favoriser l'accès à l'école et aux études des enfants et jeunes dont les familles n'ont pas les ressources financières suffisantes, la collectivité octroie des aides pour tous les **niveaux scolaires**, de la maternelle aux **études supérieures**.



Domiciliation des allocataires



Cette année, 8 105 élèves du primaire et du secondaire ont ainsi bénéficié d'allocations scolaires. Leur nombre est en hausse pour la deuxième année consécutive (+ 2,5 % depuis 2015). Le montant moyen versé par enfant est de 39 600 F.CFP en primaire et de 78 700 F.CFP dans le secondaire.

Dans le primaire, le taux d'élèves bénéficiaires d'une allocation s'établit à 56 %.

La figure jointe présente la répartition des bénéficiaires selon leur domicile.



Les bourses d'enseignement supérieur ont été servies à 336 étudiants, un nombre en diminution par rapport à l'an dernier (350 en 2015). La valeur des bourses étudiantes est actualisée annuellement.

Les étudiants bénéficient également d'un dispositif de positionnement et d'accompagnement pédagogique par l'association ACESTE cofinancé à parts égales avec le GIP Cadres Avenir.



Fête de la science avec Claude Grison du CNRS

Bourses étudiantes	Bénéficiaires
Etudiants NC	174
Etudiants hors NC (2016-2017)	145
Infirmiers	17
Total	336

La Maison de la Nouvelle-Calédonie (MNC) gère les bourses des étudiants en France, elle effectue aussi le premier accueil avant le départ sur le lieu d'étude des nouveaux étudiants. Pour les étudiants en Nouvelle-Calédonie, la

gestion du versement des bourses est conventionnée avec le GIP Maison de l'Etudiant. Le taux de réussite des étudiants en Nouvelle-Calédonie s'établit à 58 % en 2016. Il y a eu 101 réussites dont 46 diplômantes.

L'information et la communication sont mises en œuvre au travers de brochures et la participation à des événements tels le salon de l'étudiant à Nouméa et le SOFIP à Pwêédi Wiimîâ (Poindimié).

Le « Relais d'Animation Périscolaire et d'Insertion » (RAPI) est un dispositif d'accompagnement des associations qui veulent soutenir la scolarité des élèves dont elles ont la charge. Il a deux missions :

- Contribuer à l'épanouissement des enfants grâce à une activité périscolaire régulière durant l'année scolaire ;
- aider les demandeurs d'emplois en leur proposant de devenir « animateur » RAPI.

Cette activité consiste à encadrer un groupe d'enfants et à leur proposer des activités telles que l'aide aux devoirs, des jeux, des activités manuelles et artistiques. Un plan de formation a délivré 850 heures de formation pour 76 animateurs qui ont suivi au moins 1 des 13 modules proposés.

Chiffres clés du RAPI
50 associations en activité dans 68 sites
15 communes
169 animateurs
Plus de 3000 élèves
37,5 millions F.CFP d'aide versée

La mise en œuvre de l'accompagnement éducatif et scolaire s'appuie sur un important réseau d'acteurs dont les plus importants sont les suivants :

Nom du partenaire	Objet du soutien
Association « mission d'accompagnement de la scolarité en P. Nord » (MASCOP)	Soutien scolaire dans les collèges et lycées du public comme du privé pour lutter contre l'échec scolaire. Poursuite du service « lutte contre l'illettrisme » mise en place en 2015.
Association Mêrêa xe-re	Intervention de personnes bilingues dans les classes sur les contenus de programmes culturels et linguistiques définis, création d'outils pédagogiques.
Académie des Langues Kanak	Promotion du développement des langues kanak en fixant leurs règles d'usage et en favorisant leur accès au plus grand nombre.
Association In'dex Nord	Accompagnement des lycéens à intégrer des classes préparatoires aux grandes écoles et à poursuivre des études d'excellence.
Association Pi Wian Mââ Pâârii	Gestion du centre d'accueil de Ouaté, de type « classe verte »
Association des bibliothécaires de la P. Nord & des amis du livre	Promotion de la lecture-plaisir grâce à des animations ludiques, l'écriture et la littérature locale.
Association Jules Garnier-Juvénat	Soutien scolaire
Association Graphynord	Développement, promotion et édition d'art graphique en province Nord Illustration des publications d'adaptation des programmes aux réalités linguistiques et culturelles.
Association Symbiose	Fête de la science - Vaisseau des sciences.
Association tutorat d'excellence Hmelom Do Kamo	Préparation de lycéens sélectionnés par l'équipe éducative de Do Kamo à des filières post bac.



Formation des animateurs RAPI à la permaculture

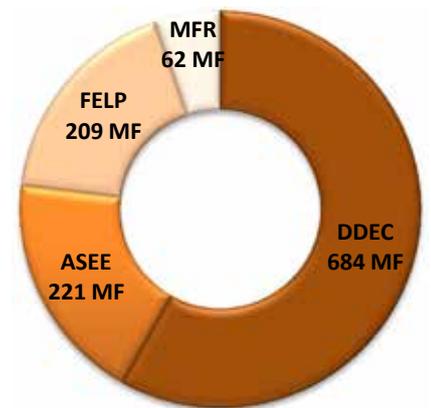


D'autre part, les projets pédagogiques scolaires et périscolaires présentés par les établissements scolaires et les associations peuvent bénéficier d'une aide financière. Dans ce cadre, 117 dossiers ont été agréés au cours de l'année sur 176 demandes reçues. Une réponse systématique a été apportée à chaque demandeur pour leur indiquer la prise en compte ou non de leur demande en fonction du respect des critères. Le montant des subventions payées a été de 21 millions F.CFP au bénéfice de 35 structures (une structure peut porter plusieurs projets).

🔴 Soutenir l'enseignement privé

Le réseau des enseignements privés est constitué par l'Alliance Scolaire de l'Eglise Evangélique (ASEE), la Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique (DDEC) et la Fédération de l'Enseignement Libre Protestant (FELP). Il scolarise 31,5 % des effectifs, soit 3 864 élèves, primaire, collège, lycée et enseignement agricole confondus. La DDEC est le plus représenté des trois enseignements. Les aides versées par la collectivité s'élèvent à 1,177 milliard F.CFP. La répartition des subventions versées, investissement et fonctionnement confondus, est indiquée dans la figure ci-contre.

Répartition des subventions aux enseignements privés



Le soutien de la province Nord aux trois enseignements privés s'exprime de deux manières :

- Par une **dotation de fonctionnement** d'un montant de 1,059 milliard F.CFP. La base de calcul a été profondément remaniée pour répartir l'enveloppe de façon plus équitable, afin de limiter les dépenses d'un côté et de soulager les équipes trop réduites de l'autre. En effet, le ratio entre le montant de la subvention versée et le nombre d'élèves était jusqu'alors très différent selon l'établissement. En 2015, il variait du simple au double (entre 222 000 FCFP et 450 000 F.CFP/élève pour une moyenne de 307 000 F.CFP/élève).

La base de calcul du financement a été fixée à **270 095 FCFP** par élève pour cette année. De plus, l'ASEE qui était la plus impactée par ce nouveau mode d'intervention a perçu une subvention exceptionnelle de 15 millions F.CFP.

- Par des **subventions d'investissement** qui sont attribuées au cas par cas en fonction des projets présentés, pour 56 millions F.CFP. La DDEC en a été le principal bénéficiaire à hauteur de 38 millions F.CFP. Les aides versées en 2016 ont permis la finalisation de divers projets de rénovations des établissements d'enseignement privé. Il s'agit du solde de conventions passées antérieurement. Aucune nouvelle demande d'aide au titre de l'investissement n'a été agréée cette année.



Les internes de Ouégoa en randonnée

Les Maisons Familiales Rurales (MFR) ont maintenu leurs effectifs et les quatre structures de Koohnê (Koné), Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié), Dau Ar (Bélep) et Pweevo (Pouébo) ont obtenu une aide pour se maintenir en activité. D'autre part, la MFR de Koohnê (Koné) a bénéficié d'une subvention d'investissement pour renouveler son équipement informatique, acheter un minibus et rénover ses bâtiments.

La province Nord soutient et engage des programmes de formations qualifiantes ou diplômantes dans tous les domaines où un besoin est précisément identifié sur le terrain. Elle cherche également l'adaptation des dispositifs au contexte géographique et social lorsque cela est nécessaire afin que le plus grand nombre de personnes puisse en bénéficier.

La formation et l'insertion des jeunes

Différents publics sont ciblés :

- Les demandeurs d'emplois : jeunes sortis du système scolaire sans qualification et sans emploi et les personnes manifestant leur volonté de s'insérer ou de se réinsérer dans le monde du travail ;
- Les salariés des entreprises et les travailleurs indépendants ;
- Les porteurs de projets et les membres d'associations.

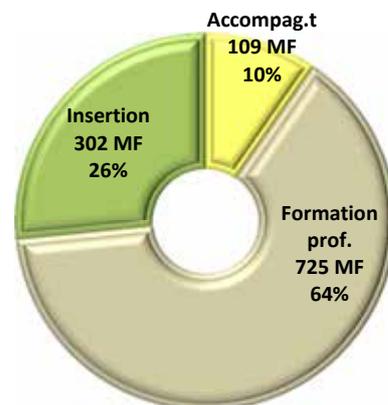
La bonne information des candidats potentiels est déterminante pour la réussite des programmes de formation.

Pour assurer une information de proximité, quatre « mini forums métiers » ont été organisés, conjointement par la MLIJ et CAP-Emploi, à raison d'un par ETH. Près de 700 personnes ont été présentes à ces rendez-vous. La participation à des événements dont le plus important est le SOFIP reste un autre moyen important de diffusion de l'information.

Tout au long de l'année, la MIJ et CAP Emploi reçoivent des candidatures à une formation et effectuent un positionnement. Les résultats permettent de guider le jeune vers le dispositif le plus en adéquation avec ses motivations et ses capacités.

Les dépenses de formation/insertion de l'année se sont élevées à 1,136 milliard F.CFP, avec une répartition par catégorie précisée dans le graphique.

L'accompagnement comprend pour une grande part (75 millions F.CFP) le transport des stagiaires dans le cas de formations longues, entre leur commune de résidence et le lieu de formation, mis en œuvre par des transporteurs professionnels. Il s'agit aussi du paiement des cotisations sociales de certains stagiaires ainsi que de prestations de positionnement, de suivi et d'évaluation.



> Accompagner les acteurs par la formation professionnelle

La mise en œuvre des programmes de formation s'effectue selon trois modalités :

- **La commande publique** fait annuellement l'objet d'un appel d'offre sur la base d'un programme prévisionnel qui lui-même est fondé sur une phase préalable d'identification des besoins.
- **L'aide aux entreprises** qui s'adresse à tout type d'entreprise, de la très petite à la plus grande, avec une attention particulière pour les salariés ressortissants de la province Nord. La province participe au financement des coûts pédagogiques en fonction de la taille de l'entreprise, de la nature de la formation et des publics, ce peut être :



- des formations générales dans les secteurs prioritaires,
- des formations liées à un plan préalable à l'embauche,
- des formations dans le cadre de création d'entreprise.

- **L'aide individualisée à la formation (AIF)** concerne les personnes sorties depuis plus d'un an du système scolaire et qui souhaitent entreprendre une formation professionnelle qualifiante ou un cycle d'étude universitaire, dans les secteurs prioritaires. L'AIF intervient en dernier recours pour les personnes ayant démarché sans succès auprès des autres dispositifs



Formation «entretien du bâtiment»

de bourses existants. Elle intègre les « dispositifs dédiés » que sont les formations adaptées à des besoins provinciaux spécifiques sur un temps et dont le volume est très réduit en 2016, ainsi que les « dispositifs post-bac ». Ces dispositifs ont permis l'accompagnement de près de 48 jeunes.

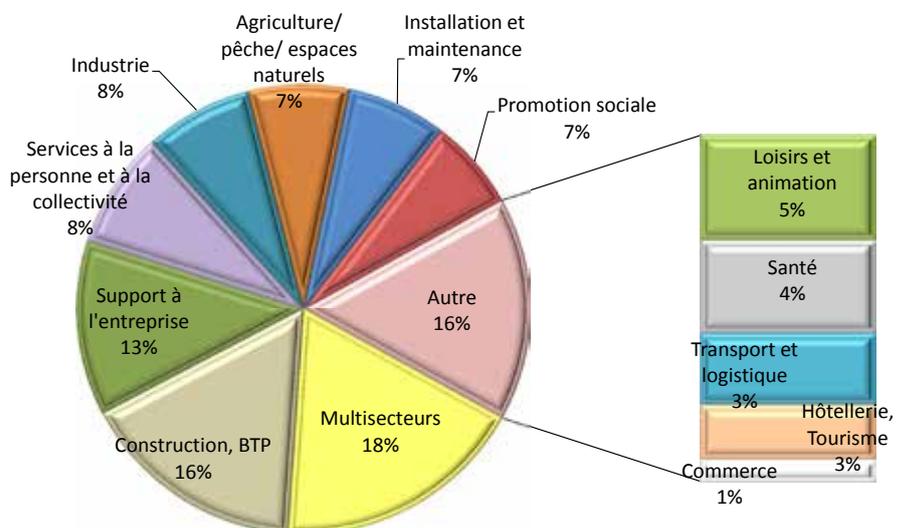
La répartition des dépenses réalisées indique la prépondérance de la commande publique mais les deux autres modes d'intervention sont importants.

Formation professionnelle	Dépenses 2016	%
Commande publique	415 MF	57%
Aides aux entreprises et autres structures	178 MF	25%
Aide individualisée (y-c dispositifs dédiés)	132 MF	18%

Ces dépenses ont également été ventilées par secteur de formation.

La construction et le BTP reste un secteur important, mais avec un sixième des dépenses, il n'est plus aussi dominant que les années précédentes (un tiers en 2015). Une grande partie concerne la formation à la conduite d'engins pour les opérateurs miniers.

Le support à l'entreprise est le second secteur. Il intègre des formations réalisées par la CCI et la CMA dans le cadre



Répartition des dépenses de formation par secteur d'activités



Formation à la mécanique

de l'accompagnement spécifique des salariés, des entreprises et des porteurs de projets. Les deux chambres consulaires proposent des « thématiques services » au sein desquelles s'articule toute une gamme d'actions de formation. Ce secteur prend aussi en compte le BTS PME-PMI ouvert cette année en formation continue et dont les coûts sont mutualisés avec la formation initiale.

Les services à la personne ont gagné en importance du fait de

la formation d'employés d'associations au diplôme calédonien « accompagnateur d'autonomie à la personne », dont l'obtention est rendue nécessaire par la réglementation. Les formations agricoles, pêche et environnement sont constituées pour partie de formations thématiques de courte durée délivrées par le CFPPA-Nord (1 à 4 jours) et celles réalisées par l'Ecole des Métiers de la Mer.

Dans l'industrie, les formations réalisées recouvrent plusieurs formations à la soudure pour des salariés et sous-traitants de l'usine du Nord ainsi que le diplôme universitaire « géosciences mines » au bénéfice de techniciens miniers.

Les nouveaux dispositifs votés en septembre 2015 au bénéfice des « post-bacs » ont été mis en application

- o La session d'orientation et de confirmation du projet avec accompagnement au départ en études supérieures (SOCPES) mise en œuvre par l'ACESTE : Elle comprend des tests et un entretien individuel, des modules de préparation en groupe, un stage en entreprise de 2 semaines, l'accompagnement pour les dossiers d'inscription ainsi qu'une session de préparation au départ en métropole. 26 bacheliers (dont 15 bac pro. et un DAEU) en ont bénéficié au cours de 3 sessions. Au final, 23 personnes ont suivi l'ensemble du processus. Parmi eux, 20 ont fait une démarche d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur.
- o « Pacifik Pro », pour une première expérience professionnelle en milieu anglophone par la CCI : L'action est composée d'une semaine de remise à niveau en anglais à Koohnê (Koné), de 80 h de cours d'anglais à l'Université d'Auckland, de 10 semaines de stage professionnel dans une entreprise néo-zélandaise, de l'hébergement en famille d'accueil et de 2 jours de bilan au retour de la Nouvelle-Zélande avec le passage du TOEIC (Test of english for international communication) afin de valider le niveau acquis en anglais. Onze jeunes se sont inscrits dans cette démarche sur quatorze prévus, et neuf jeunes sont allés jusqu'au bout.



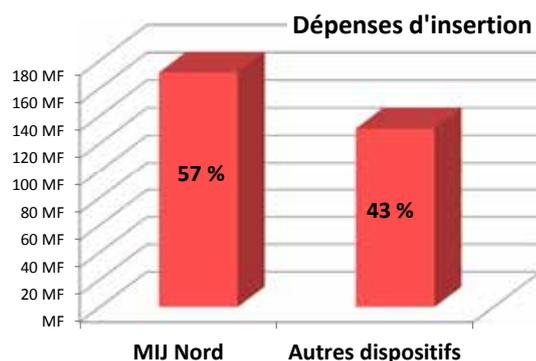
> Soutenir les dispositifs d'accompagnement de l'insertion

La répartition des 302 millions F.CFP de dépenses consacrées à l'insertion indique le rôle toujours majeur de la Mission Locale d'Insertion des Jeunes (MIJ) mais elle illustre aussi la diversification des dispositifs.

La MIJ est soutenue par la province pour accompagner les jeunes en difficulté dans la construction d'un parcours d'insertion personnalisé. Elle est très impliquée dans l'information sur le terrain et dans l'identification des jeunes, notamment en amont des formations et emplois offerts.

La MIJ est en mesure d'accueillir puis d'orienter les jeunes vers les dispositifs collectifs ou individuels mis en place par ailleurs. Elle a accueilli 4 033 jeunes cette année.

L'objectif est d'agir au bénéfice de personnes en difficulté d'intégration sociale, en amont de la formation.



Le programme 2016 comprend également des remises à niveau en mathématiques et français, en informatique et même en anglais. D'autre part, l'Association Dépotage et Manutention de Nouméa (ADMN) est aidée pour sa mission de prise en charge momentanée de personnes adultes en détresse dans un but de réinsertion sociale.



Forum emploi formation de Nèkô (Poya)

Une action pilote faisant suite au nouveau dispositif voté en 2015 intitulée « Emergence de projet de vie et accompagnement à l'activité (EPAA) » a été expérimentée à Canala avec des jeunes en grande difficulté. La mise en œuvre de l'action et son suivi ont mis en lumière les difficultés de prise en charge de ce public par des dispositifs innovants pédagogiquement. Il apparaît que d'autres interventions préalables sont indispensables en amont, du fait des profils des jeunes concernés (pré-marginalisation, addictions, etc.).

La préparatoire à la création et à l'accompagnement des porteurs de projet artistique et économique avait pour but d'accompagner les stagiaires de la résidence artistique de Canala dans la mise en place de leur projet professionnel. Elle s'est déroulée en deux parties : les modules artistiques à la MFR de Canala et les modules de création d'entreprise, de gestion, d'administration, d'informatique et de permis de conduire à la CCI de Koohnê (Koné). La session a abouti à une exposition au centre culturel de Koohnê (Koné) et à une invitation à présenter la démarche à la ministre de l'Outre-Mer, lors de sa visite prévue à Koumac en novembre mais finalement annulée.

> Développer les moyens logistiques

Le centre de Tuo Cèmuhi (Touho) est l'unique équipement provincial de formation. C'est un outil essentiel pour la décentralisation des formations sur la Côte Est.

Il fonctionne comme un « hôtel de formation » en accueillant des stages et en offrant l'ensemble de la logistique nécessaire : salles de formation, hébergement des stagiaires et des formateurs, restauration. Sa capacité d'accueil est de 81 lits. Il est géré par 4 agents de la DEFIJ. Les services de restauration, d'entretien des bâtiments et des espaces verts sont assurés par des prestataires. Le centre a accueilli 48 actions (60 en 2015) sur 63 prévues. Une action est en général une formation mais peut aussi être un événement plus ponctuel. 447 personnes ont été accueillies. Sur une base de 4 nuitées possibles par semaine, son taux de remplissage moyen s'est élevé à 41,5 % (47 % en 2015).

Il faut souligner que l'activité du centre a produit une recette de 29 millions F.CFP.

Une modification des modalités d'utilisation du centre a été adoptée, elle permettra notamment :

- L'élargissement du public accueilli, par exemple à des entreprises ;
- une hiérarchisation des bénéficiaires, dans le cas d'une surréservation ;
- la révision de la tarification en actualisant le prix de certaines prestations et en élargissant le panel de services offerts.

La réalisation des nouvelles infrastructures de formation à Tuo Cèmuhi (Touho) a progressé :

- Les travaux du plateau technique maritime ont démarré en octobre ;
- L'étude du plateau de formations sanitaires et sociales est terminée et le marché a été attribué.

Leurs livraisons sont prévues fin 2017.

Par contre, la construction du plateau non dédié a été suspendue dans l'attente d'assurances sur le financement de son fonctionnement.



Préparation au concours de l'école d'infirmiers à Tuo Cèmuhi (Touho)



4. Le développement économique

Les finalités de la direction sont de **favoriser la création de richesses en province Nord et de contribuer à réduire le déséquilibre économique et social interne de la province Nord.**

Elle a pour objectifs de :

- Favoriser la création d'entreprises et d'emplois
- Augmenter la production marchande des filières rurales : agricoles, aquacole, pêche
- Favoriser la diversification de l'économie du Nord
- Maintenir les activités économiques traditionnelles

Les principales interventions de l'année

Programme	Montant dépensé
Soutien à l'investissement individuel	1 560
Accompagnement des acteurs	456
Recherche et développement	281
Soutien à la production	102
Soutien à l'investissement structurant	61
Total budget dvlpt économique DDE-E	2 460
<i>Rappel 2015</i>	<i>2 068</i>

Unité : millions F.CFP

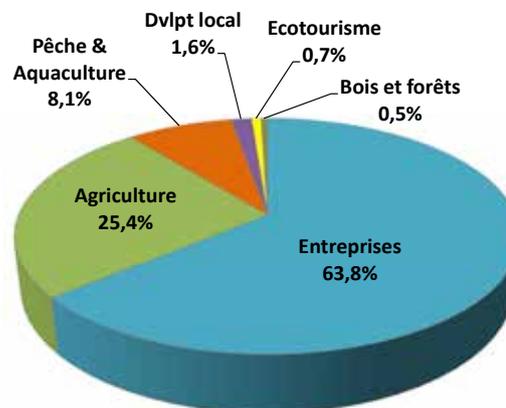
Les dépenses de fonctionnement et d'investissement du développement économique ont été ventilées par secteur d'activités dans le graphique ci-dessous.

Le secteur des entreprises représente deux tiers des dépenses réalisées en 2016 et celui de l'agriculture, un quart.

Il faut souligner que ces dépenses intègrent l'avance en compte courant d'associés allouée à la SAEML SOFINOR d'un montant de 1,2 milliard F.CFP par délibération de l'Assemblée du 19 février 2016.

Cette opération n'est pas prise en compte dans la suite de la présentation.

Répartition des dépenses par secteur



Bassins extérieurs du CCDTAM

L'action de la direction du développement économique et de l'environnement s'appuie sur des services centraux et sur quatre antennes de développement local à raison d'une par Entité Territoriale Homogène.

L'objectif est d'aménager le territoire avec des équipements à usage collectif au bénéfice des acteurs privés.

❖ Réaliser des équipements structurants

La nature des équipements est variée selon les projets. Comme cela est indiqué dans le tableau, trois projets ont fait l'objet de l'essentiel des dépenses cette année.

Équipements structurants	Dépenses en millions F.CFP	
Filière fruits et légumes	36 MF	Murissierie de Ouégoa
Aménagement touristique	18 MF	Dont GR : 17 MF
Périmètres forestiers	6 MF	Périmètre de Tango
Filière céréales	1 MF	Silos de Pwëbuu (Pouembout)

Dans le secteur agricole, la construction de la nouvelle mûrissierie à Ouégoa est achevée. Un appel à candidature pour sa gestion a été lancé. Il a permis de retenir deux opérateurs qui vont conjointement en assurer l'utilisation, l'un pour le traitement des productions agricoles, l'autre pour la gestion du magasin d'approvisionnement agricole. La question de l'adduction d'eau qui a retardé sa mise en service a été résolue par la Mairie.

En matière d'éco-tourisme, le sentier de grande randonnée GR® Nord a été prolongé d'une portion de 12,5 km reliant Caba (Tchamba) à Napoépa, portant sa longueur totale à 86 km. La journée d'information et de cohésion rassemblant l'ensemble des responsables des étapes du GR® Nord s'est tenue cette année à la tribu de Napoépa, dernière tribu étape. Les travaux d'entretien sont effectués via un marché à commandes.

Dans la filière bois, l'entreprise de fabrication semi-industrielle de charpente et d'ossatures bois de la SAS Bois du Nord s'appuiera sur l'exploitation du périmètre forestier provincial de Tango. L'établissement du plan de gestion de Tango qui accompagnera le projet est en cours. Il comprend deux volets :

- La révision des possibilités de production (m³/an) de Tango, selon le dimensionnement du projet ;
- la révision des prévisions d'investissement (quantitatifs et calendrier), d'entretien et d'études du massif.

Le permis temporaire d'exploitation au profit de Bois du Nord a été signé en décembre. Un marché de travaux pour la reprise des anciennes voies, en vue de desservir les deux premières années de l'exploitation a été lancé en fin d'année.

Sur les périmètres forestiers de l'Aoupinié et Caba (Tchamba), seuls des entretiens de pistes (12,7 km au total) ont été effectués en régie.



Réunion des acteurs du GR



Les pépinières d'entreprises ont vocation à mettre à la disposition de jeunes entreprises, des locaux aménagés, du matériel et des services mutualisés ainsi que du conseil personnalisé. La collectivité continue de financer la gestion de celle de Koohnê (Koné) en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie. D'une capacité de dix places, son taux d'occupation n'est plus que de 50 % en fin d'année 2016. A Canala, la pépinière d'entreprises communale bénéficie d'une convention de moyens signée entre la commune, la province et les chambres de commerce et des métiers. Elle accueille également l'agent du service investissement et entreprise.

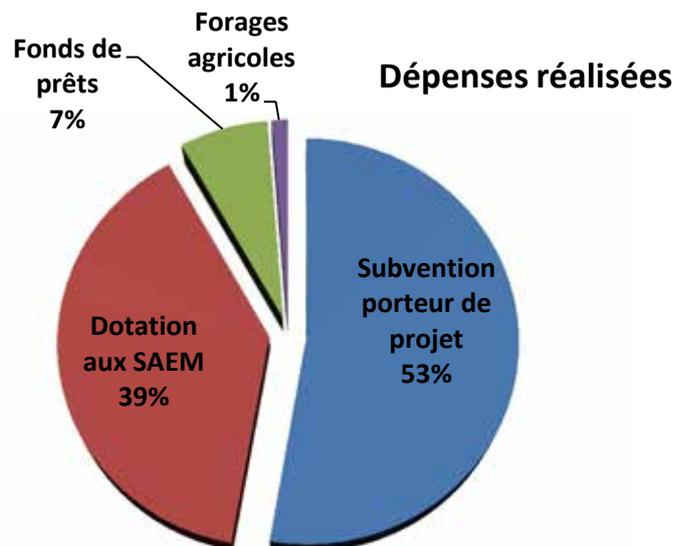
Les réseaux d'irrigations financées par la collectivité n'ont pas fait l'objet de dépenses de sa part cette année. Cependant, l'animation autour de leur usage mobilise les services à Ouégœa et à Pwëbuu (Pouembout). Hormis le fait que ces deux réseaux s'appuient sur des associations d'utilisateurs, sont à souligner :

- A Ouégœa, la relance du conseil de l'eau, instance de concertation des acteurs de la gestion du réseau mixte AEP/agricole de Waredi ainsi que l'augmentation de son utilisation (43 agriculteurs contre 18 il y a trois ans),
- A Pwëbuu (Pouembout), les surfaces irriguées ont également augmenté et un projet de rénovation et d'électrification de la station de pompage a été évalué.

Le dispositif mis en œuvre vise à réduire le coût des investissements et à consolider les fonds propres des promoteurs qui s'inscrivent dans le développement économique par l'entreprenariat.

Supporter l'initiative privée

La ventilation par type de dispositif des 360 millions F.CFP de dépenses est présentée dans le graphique.



Les aides à l'investissement se présentent sous la forme de subventions issues de différents dispositifs (CODEV, aides spécifiques à des filières) ou encore de dotations aux sociétés d'économie mixte.

Le tableau récapitule les nouveaux agréments réalisés en cours d'année. Deux dotations ont bénéficié aux « SAEML ETH » pour un projet à Vook (Voh) et un autre à Tuo Cèmuhi (Touho).

Mode d'intervention	Nbre projets agréés	Montant projet	Participation PN
Dotation SAEML	2	211 MFCFP	91 MCFP
Subvention	148	494 MFCFP	226 MFCFP
Total général⁷	149	590 MFCFP	317 MFCFP

⁷Un des projets a bénéficié d'une subvention codev et d'une dotation. Pour éviter de le compter deux fois, le total général n'est pas égal à la somme des lignes.



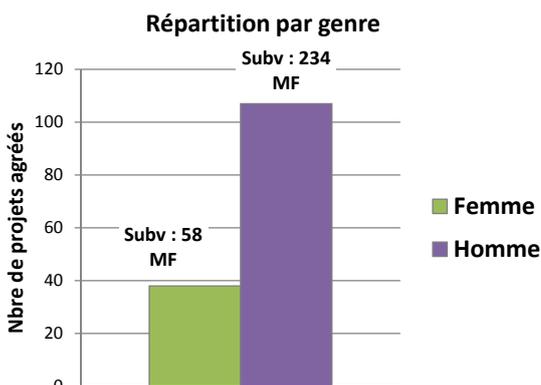
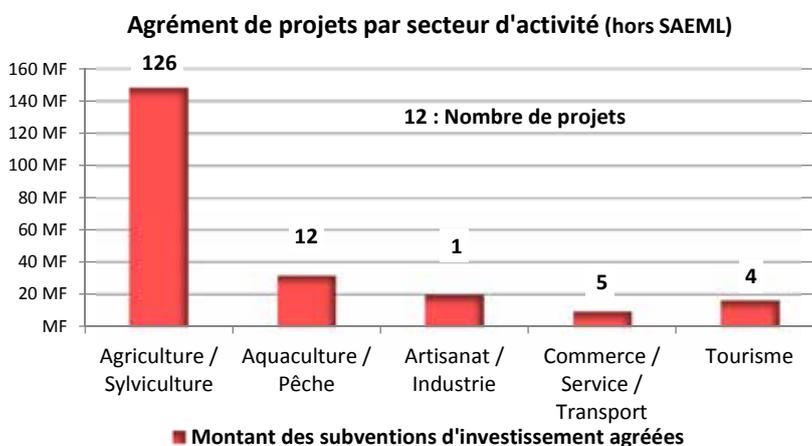
Visite d'une exploitation lors de la fête de Pwëbuu (Pouembout)

D'autre part, **148 projets économiques ont été agréés**. On observe une stabilisation du nombre de projets par rapport à 2015 (+ 2 %). En revanche, la valeur des investissements et des subventions est en diminution respectivement de 21 % et de 22 %.

L'évolution du nombre de projets est très variable selon les secteurs économiques : S'il est en augmentation dans l'agriculture et stable dans le tourisme (dont le nombre reste faible), il est en baisse dans les autres secteurs.

La répartition par secteur économique est présentée dans le graphique.

■ L'agriculture représente de loin la part la plus importante des projets. Les projets concernant la filière fruits, légumes et tubercules (dont des « modules d'insertion ») sont les plus nombreux. Il faut aussi souligner trois projets de plus grande taille en élevage bovin et un en culture céréalière.



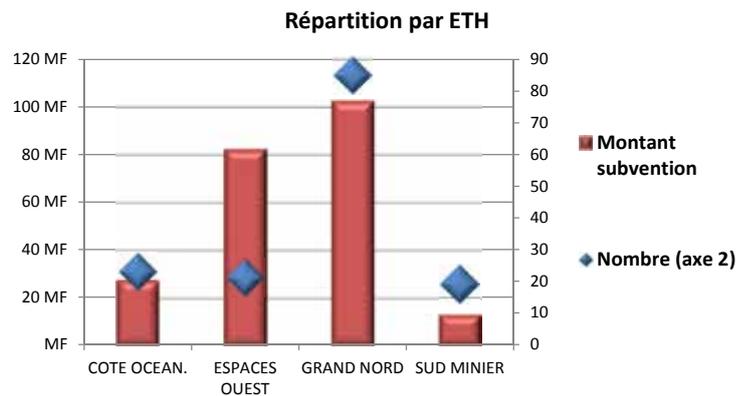
■ Dans la pêche et l'aquaculture, un projet concerne la pêche hauturière, tous les autres ciblent la pêche lagonaire.

De grosses différences sont observées selon le genre du porteur de projet comme l'indique le graphique. Ainsi les femmes sont très minoritaires avec seulement 32 % des projets et 27 % des aides accordées.



La répartition géographique des projets subventionnés est aussi variable selon l'ETH. Le Grand Nord est prédominant cette année avec 57% des projets et 45% des subventions agréées.

Des dispositifs complémentaires aux subventions existent pour favoriser le recours à l'emprunt dans le financement des projets. Pour cela, la collectivité soutient financièrement les organismes dont l'activité complète le financement bancaire traditionnel ou qui s'adressent aux promoteurs qui n'y ont pas accès (c'est en particulier la vocation de l'ADIE).



Dispositifs de prêts 2016	Nbre dossiers accordés	Montant emprunt (millions F.CFP)
Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) - Micro-crédit	104	162
Crédit agricole – bonification d'intérêt	81	217
Crédit agricole – fonds de prêts	30	81
Initiative Nouvelle-Calédonie	20	18

Les emprunts bonifiés du crédit agricole ont bénéficié majoritairement à la filière bovine. L'Association Initiative NC aide la création et le développement d'entreprises par l'attribution d'un prêt d'honneur (prêt personnel, sans intérêt ni garantie) qui vient consolider les fonds propres et faciliter ainsi l'accès au crédit bancaire.

D'autre part, la province a ré-abondé à hauteur de 25 millions F.CFP le fonds de garantie de la province Nord (FGN). La gestion administrative et financière du FGN a été transférée de la BCI à la Société de gestion des fonds de garanties d'Outre-mer (SOGEFOM). La SOGEFOM est une filiale de l'Agence française de développement.

10 avals ont été accordés aux banques au cours de l'année 2016, pour un montant global de 36,6 millions FCFP. Les octrois ont été réalisés à 84% sur terres coutumières.

221 prêts ADIE ont quant à eux été avalisés par le FGN pour un montant total de 109 millions FCFP. Sur les 221 octrois 2016, 146 dossiers ont été réalisés sur terres coutumières pour 64,6 millions de FCFP.

Enfin, une convention a été formalisée avec BPIFrance (Banque publique d'investissement de France) pour la mise en place du « Prêt de Développement province Nord - PDPN » qui étend l'offre de financement bancaire auprès des entreprises. Ce prêt bénéficiera des garanties du FGN et de la SOGEFOM.

Au titre de l'aide à l'emploi, 11 entreprises ont été agréées pour 18 emplois.



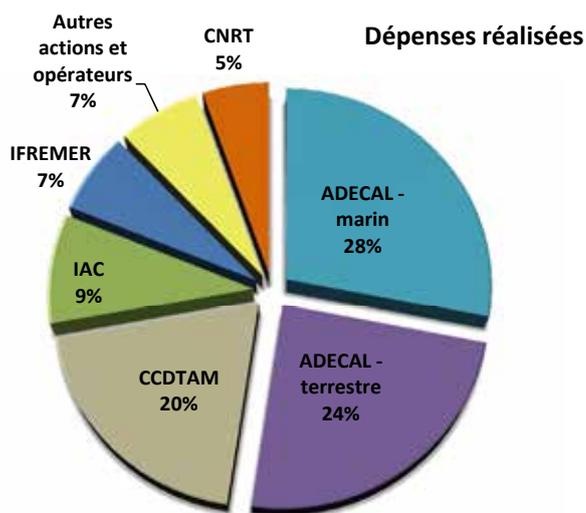
Sculpteur lors du jeudi du centre-ville

Favoriser l'innovation



Signature d'une convention de partenariat entre l'IAC et l'ADECAL

Le soutien à la recherche et à l'expérimentation se traduit par la participation à la programmation, au financement et à la gouvernance des différents organismes de Pays.



La ventilation des dépenses du programme par opérateur indique la part prépondérante prise par la Technopole au sein de l'ADECAL. Pour l'IAC, la diminution sur un an est exceptionnelle, son montant prend en compte le solde des sommes dues au titre du contrat de développement intercollectivités 2010-2015 et les conventions spécifiques.

Le Centre Calédonien de Développement et Transfert en Aquaculture Marine ou CCDTAM a été inauguré le 16 Décembre



Situé sur la presqu'île de Foué à Kooné (Koné), le CCDTAM est l'outil de transfert visant le développement d'une filière piscicole. Ce pilote de production a pour objectif d'étudier la faisabilité technico-économique du développement de la pisciculture marine à partir d'espèces locales. Les principales actions du CCDTAM sont les suivantes :

- Préfaisabilité de la production d'alevins d'espèces locales de poisson ;
- gestion d'un stock de géniteurs et production d'alevins à l'échelle pilote ;
- production pilote en cages en mer et en bassins, essais de récolte et de commercialisation ;
- appui à la mise en place d'exploitations commerciales (identification de sites et modes de production, mise au point et transfert de protocoles) ;
- expérimentations et projets pilotes en diversification aquacole (actuellement micro algues et huitre de roche).



Le CCDTAM dispose d'infrastructures aquacoles (une écloserie à Koohnê (Koné) et une ferme pilote à Tuo Cèmuhi (Touho)) et d'équipes opérationnelles avec un effectif de 10 personnes.

L'historique et le calendrier de sa conception est :

2001 : premières réflexions sur l'intérêt de la mise en place d'une filière piscicole en Nouvelle Calédonie

2004-2005 : études d'identification des espèces candidates et étude de faisabilité d'une installation

2007-2008 : études techniques de réalisation

2009-2011 : travaux de construction

2011 : mise à disposition de l'équipement à l'ADECAL et recrutement d'un directeur

2012 : lancement de l'activité



Quelques travaux supplémentaires ont été réalisés de 2012 à 2015. Une tranche complémentaire est en cours en 2016, comprenant des travaux de sécurisation, un renforcement de la capacité en bassins pour l'élevage de poissons et la construction du Laboratoire Technologique des Microalgues (LTMA).

Au 31/12/2016, la province a dépensé 638 millions F.CFP pour cet investissement. Une enveloppe de 465 millions F.CFP était inscrite au contrat inter collectivités 2006-2010 avec un co-financement Etat (31,6 %), province Nord (55,3%) et province Sud (13,1%). Au final, la province Sud a contribué à hauteur de 79 millions F.CFP.

Fin 2016, le CCDTAM avait effectué trois saisons de pontes et d'essais en écloserie (Pouatte et Loche truite) et deux campagnes de grossissement en cages ainsi qu'en début de commercialisation du Pouatte.

■ Dans le domaine marin

Le pôle « valorisation des écosystèmes marins » de l'ADECAL se fonde sur le Centre Technique Aquacole de Saint-Vincent (CTA) situé à Boulouparis pour la crevetticulture, le Centre Calédonien de Développement et Transfert en Aquaculture Marine (CCDTAM) et le Centre Technologique des MicroAlgues (CTMA) nouvellement installé (une unité pilote à Koohnê (Koné) et un laboratoire à Nouméa).

En ce qui concerne l'IFREMER, la province participe au financement des projets qui déclinent l'accord-cadre 2012-2015, dont la durée a été prolongée d'un an, dans les axes 1 et 2 : valorisation des ressources biologiques marines (crevettes et micro algues) et développement et transfert de méthodologies et d'outils en appui à la gestion environnementale du littoral et des lagons.

■ Dans le domaine terrestre

Le pôle « Valorisation des écosystèmes terrestres » de l'ADECAL s'appuie sur quatre centres techniques : le Centre de Promotion de l'Apiculture (CPA), le Centre de Recherches et d'Expérimentations Agronomiques (CREA), le Centre des Tubercules Tropicaux (CTT) et le Centre Technique d'Expérimentation et de Transfert en Maraîchage (CTETM) nouvellement créé.

L'Institut Agronomique Calédonien (IAC) mène des recherches finalisées en appui au développement rural du pays, centrées autour des enjeux d'agriculture durable, d'environnement exceptionnel à préserver et de transformations du monde rural. Les activités actuelles s'inscrivent dans une programmation quinquennale 2011-2015 qui s'est prolongée d'un an dans l'attente de la formalisation du contrat inter collectivités 2017-2021 qui viendra supporter la nouvelle programmation. L'IAC a été évalué en 2016 par un comité indépendant d'experts et selon une méthodologie éprouvée, appliquée aux établissements de recherche nationaux. Le rapport final a été remis au conseil d'administration en juin 2016 : la qualité de la production scientifique de l'institut, sa montée en puissance et son rôle indéniable dans l'appui au développement ont été salués. Les recommandations formulées par le comité sont prises en compte pour l'élaboration de la prochaine programmation 2017-2021.

La publication de l'ouvrage « Flore ornementale de Nouvelle-Calédonie », fruit de dix ans de travaux, a valu à son auteur, Gildas Gâteblé, le prix popaï dans la catégorie livre documentaire attribué à l'occasion du Salon International du Livre Océanien (SILO).

Sur financement provincial, l'IAC poursuit une étude macro-économique sur la soutenabilité de la trajectoire de croissance de la Nouvelle-Calédonie. L'édition du livre « La Nouvelle-Calédonie face à son destin. Quel bilan à la veille de la consultation sur la pleine souveraineté ? » est une étape marquante de l'avancée des travaux.

Le soutien à la production a pour objectifs :

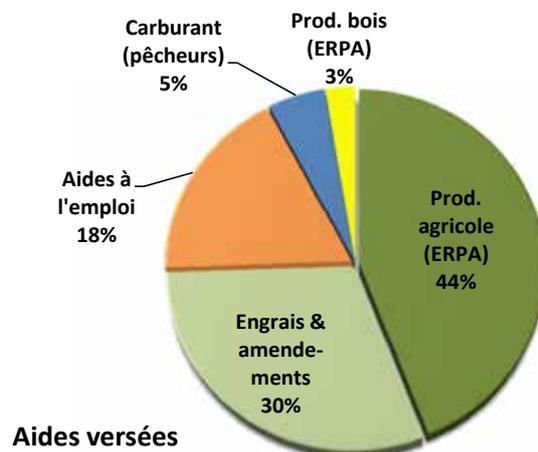
- de compenser les handicaps géographiques liés à l'éloignement des centres d'approvisionnement ou de commercialisation ;
- de réduire les charges d'exploitation ;
- de soutenir spécifiquement certaines filières.

Dans l'ordre décroissant de coûts, les dispositifs les plus importants sont l'approvisionnement en intrants (dont les volumes sont en croissance avec la délocalisation de la production porcine dans le Nord), le transport des fruits et légumes et l'aviculture fermière. Les dispositifs avaient été reconduits cette année.

■ Soutenir la production

La ventilation des 102 millions F.CFP de dépenses est présentée dans le graphique.

Les filières agricoles, crevettes, bois, plantes aromatiques ont bénéficié de mesures provinciales par l'intermédiaire de l'Etablissement de Régulation des Prix Agricoles (ERPA). C'est également dans ce cadre que la province finance la cellule d'animation des démarches qualité.





Plus beau stand de la foire de Koumac

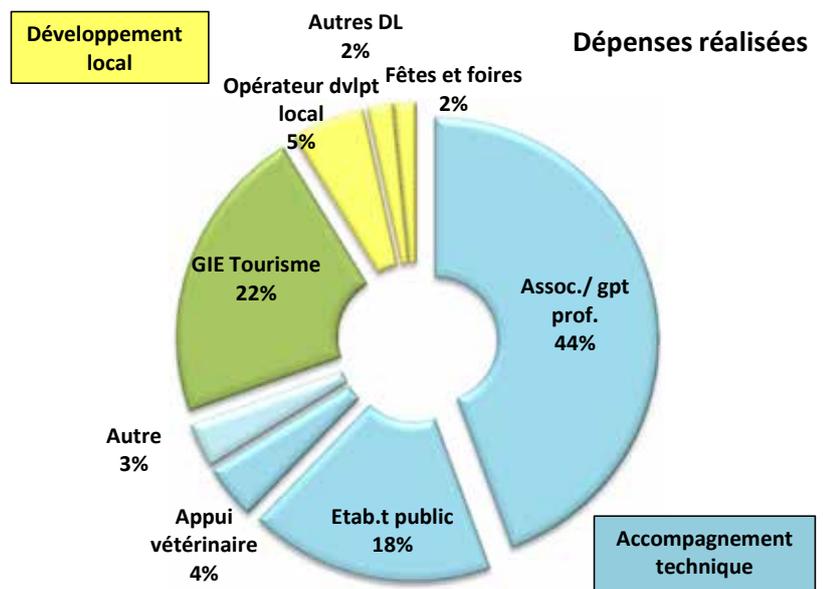
Les aides à l'achat d'intrants ont également été mises en œuvre. L'aide aux engrais agricoles est conventionnée avec la chambre d'agriculture qui les importe. Elle permet d'en réduire le coût pour l'acheteur en prenant en charge tout ou partie des frais d'approche depuis l'usine de fabrication. Elle bénéficie également aux aquaculteurs qui acquièrent des amendements. L'aide aux engrais a été réduite cette année à hauteur de 29 % du coût de revient final au lieu de 45 % l'année précédente. L'aide au carburant est servie aux pêcheurs lagonaires sur la base de leur déclaration de production de l'année précédente.

Chiffres clés des aides à la production	
Transport des fruits et légumes	1 009 tonnes
Transport intrants (aliments et engrais)	6 738 tonnes
	5 Centres multiservices agréés
Transport du bois	462 m ³ d'avivés et 192 m ³ de rondins
Huiles essentielles	311 litres
Aide au carburant	59 pêcheurs bénéficiaires
Aide aux engrais et amendement	802 tonnes

Accompagner les acteurs

Pour prolonger et compléter l'intervention des équipes techniques de la direction du développement économique, l'accompagnement des acteurs s'appuie sur un réseau d'opérateurs professionnels, le plus souvent associatifs. Les formes et les modalités de l'accompagnement financé par la province sont différentes selon les secteurs d'activité.

Dans l'agriculture et la pêche, le financement provincial permet notamment aux opérateurs de se doter de ressources humaines permanentes afin d'œuvrer sur le terrain auprès des exploitants agricoles et des pêcheurs de la province. Le réseau d'appui est identique à celui de 2015.



Le détail des principaux organismes est présenté dans le tableau.

L'appui vétérinaire est assuré par deux cliniques conventionnées avec la province pour certains actes en faveur des animaux d'élevage.

Nom	Objet	Nbre de techniciens financés spécif.
Arbofruits	Appui technique aux producteurs fruitiers (338 producteurs suivis)	7
ADECAL (CPA)	Appui technique aux apiculteurs	½ ETP pour chaque côte
Bio Caledonia	Mise en œuvre de la norme océanienne AB (47 producteurs dont 24 agriculteurs convertis ou en cours)	2
Comité Organisateur du Salon de l'Horticulture	Appui technique aux horticulteurs (100 producteurs) et organisation du salon horticole	1
Upa Bovine	Appui technique aux éleveurs bovins	1
Chambre Agriculture	Comptabilité et conseil de gestion	-
Gie Meru	Appui technique aux aviculteurs, organisation de la filière poulets fermiers	1
Groupement des éleveurs porcins du Nord	Appui technique aux éleveurs porcins	1
REPAIR	Appui technique et mise en œuvre de la certification Agricole Responsable (7 adhérents dont 2 certifiés)	1
Fédération des Pêcheurs Professionnels	Appui technique aux pêcheurs, organisation de la filière pêche lagonaire	1
Groupement des fermes aquacoles	Appui technique et animation de la filière crevettes	-

Les dispositifs en faveur des entreprises financés par la province sont également variés. Les plus importants sont les suivants :

- La **Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)** offre un accompagnement multiforme aux futurs entrepreneurs comme l'indique le tableau ci-contre.

Modalités CCI	Nombre de bénéficiaires
« pack créateur »	7 en cours et 7 finalisés
« suivi de la jeune entreprise »	2 en cours et 5 finalisés
Formation à l'auto diagnostic	34

Les structures d'hébergements touristiques bénéficient d'un accompagnement itinérant qui porte sur l'hygiène, la sécurité, l'environnement et le suivi administratif. L'ensemble des structures d'accueil en tribu / chez l'habitant a été visité et fait l'objet d'un suivi.



La province a également contribué à l'organisation de la journée de l'entreprise qui s'est tenue cette année en octobre, à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié).

- La **Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)** propose aussi un accompagnement à ses ressortissants, en particulier pour faciliter le démarrage de leur activité. De plus, l'antenne de la CMA de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) apporte un appui spécifique à certains artisans du bâtiment de la côte Est dont la situation était jugée fragile. Les sessions mensuelles de formations « théoriques » (2 jours/mois) et un accompagnement « in-situ » individualisé (1/2 journée par artisan/mois) ont bénéficié à 16 artisans.
- L'aide financière à la grappe d'entreprises « AMD » relative à la maintenance industrielle a été renouvelée. Elle vise à favoriser l'innovation et la mutualisation de ses entreprises membres.
- L'ADIE et à Nouvelle-Calédonie Initiative, outre le financement des projets, offrent une assistance et des conseils aux promoteurs.



Stand de la fédération des pêcheurs au marché de Téari

Le **GIE Tourisme province Nord (TPN)** est l'opérateur à qui la collectivité confie la structuration des acteurs du tourisme dans le Nord et la promotion de la destination. A l'issue de l'audit du GIE TPN, son projet de service a été présenté à la province. Il a également été soumis à son conseil d'administration qui a émis un avis défavorable.



«Xplore le Nord» à Vook (Voh)

Le soutien au développement local était fondé initialement sur la mise en place d'Opérations Groupées d'Aménagement Foncier (OGAF) ou assimilé qui sont désormais clôturées.

Cependant, une aide continue à être apportée aux structures lorsqu'elles poursuivent un travail localement, en particulier auprès des producteurs agricoles. Leur liste est indiquée dans le tableau ci-dessous. Il faut noter la mise en service de l'atelier de transformation 3^{ème} gamme de Wake Chaa grâce auquel l'association fournit en produits agricoles surgelés l'internat de Canala ainsi que des clients sur La Foa et Nouméa.



Jeudi du centre ville dédié à la province Nord

Nom de la structure de développement local	Localisation
Pewake I Ba	Waa wi Luu (Houailou)
Wake Chaa	Canala
Groupement Agricole des Producteurs de la Côte Est	Pwêedi Wiimîâ (Poindimié) Tuo Cèmuhi (Touho) Pwârâiriwâ (Ponérihouen)

Cinq manifestations communales ont été agréées pour une aide à leur organisation et toutes ont bien eu lieu : la fête de l'igname et du café de Pwârâiriwâ (Ponérihouen), la fête de la mer à Pum (Poum), celle de Hienghène, de Tuo Cèmuhi (Touho) et celle de Pwêbuu (Pouembout).

La foire agricole et artisanale de Koumac et du Nord a également été organisée avec le soutien de la province.



Récolte dans un verger d'agrumes



5. L'environnement

La finalité de la direction est de **sauvegarder, de protéger et de valoriser le patrimoine naturel en assurant un équilibre avec le développement des activités économiques.**

Elle a pour objectifs de :

- Protéger et valoriser le patrimoine naturel
- Gérer les usages des ressources naturelles
- Maîtriser les impacts des activités humaines

Le graphique représente la répartition des dépenses 2016 par axe d'actions.

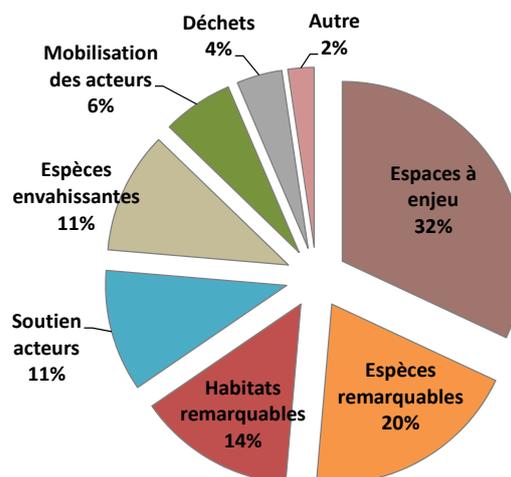
Le code de l'environnement constitue la référence réglementaire de l'activité des services. Les modifications apportées au code de l'environnement en 2016 portent sur onze ajustements de la réglementation ICPE.

Les principales interventions de l'année

Programme	Montant dépensé
Mesures de gestion	258
Aides aux communes	48
Autres	16
Gestion des déchets	12
Total budget Env. DDE-E	333
<i>Rappel 2015</i>	<i>333</i>

Unité : millions F.CFP

Ventilation des dépenses par axe d'actions



Protéger les habitats et les espaces naturels

Le réseau d'aires marines et terrestres ainsi que les sites inscrits au patrimoine mondial forment le socle de la stratégie provinciale. Certains sites sont réglementairement classés conformément au code de l'environnement. D'autres font l'objet d'une attention particulière pour leurs caractéristiques remarquables sans disposer de statut pour le moment. La participation des populations est recherchée dans tous les cas pour aboutir à un pilotage local des actions de gestion. Elle s'appuie sur un long travail d'animation préalable.



Nouveau refuge de La Guen (Mont Panié)

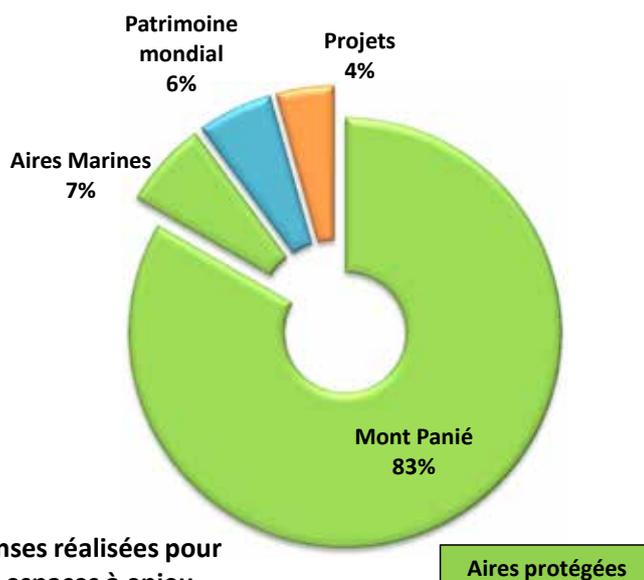
La participation des populations est recherchée dans tous les cas pour aboutir à un pilotage local des actions de gestion. Elle s'appuie sur un long travail d'animation préalable.

L'étude sur la stratégie de financement des aires protégées dans le cadre de la mise en place d'un fonds et effectuée en partenariat avec l'AFD a été rendue. Des scénarios d'évolutions des coûts de gestion des aires protégées ont été effectués sur les 10 prochaines années. Ils aideront à déterminer la taille du dit fonds.

Une somme de 95 millions F.CFP a été dépensée en faveur des espaces à enjeu en 2016. Le graphique montre la prédominance de la réserve naturelle sauvage du Mont Panié dont le nouveau plan de gestion formalisé pour période 2015 à 2019 est mis en œuvre.

Au cours de l'année, il faut en particulier noter :

- Le lancement de l'étude de protection du kaori sommital *Agathis montana*, menacé par un dépérissement rapide,
- l'achèvement de la reconstruction du refuge « Blaffart ».



Dépenses réalisées pour les espaces à enjeu

Aires protégées

Pour chaque site, l'état d'avancement du processus est précisé dans les tableaux.

■ Au niveau terrestre

Aire ou site	Commune	État d'avancement fin 2016
Réserve de Nature Sauvage du mont Panié	Hienghène	Mise en œuvre du plan de gestion 2015-2019 dont : - Démarches coutumières pour extension de la RNS vers le nord - Etude du domaine vital du cochon féral
Réserve de Nature Sauvage de l'Aoupinié	Nèkō (Poya)	Restitution du diagnostic Restauration forestière à Gööpä (Gohapin)
Pindaï	Pwëbuu (Pouembout)	Diagnostic élaboré Restauration de la forêt sèche Chasse pour l'éradication du cerf dans l'enclos de restauration et régulation ailleurs Suivi des chats harets



Echanges sur la mangrove à Tiponite



■ Au niveau marin

Aire ou site	Commune	État d'avancement fin 2016
Aire de gestion durable des ressources Hyabé-Le Jao	Pweevo (Pouébo)	Plan de gestion 2012-2016 validé en 2013 Aucune action en 2016 (association inactive)
Parc provincial de Hyega Réserve de nature sauvage de Dohimen	Hienghène	Mise en œuvre du plan de gestion 2012-2016 validé en 2013 Mise en œuvre du suivi « tortue »
Réserve naturelle intégrale de Nékoro	Nèkō (Poya)	Plan de gestion 2014-2018 validé Mise en œuvre du plan de gestion Etudes sur les herbiers et les populations de poissons et coraux
Aire de gestion durable des ressources Kan-Gunu	Vook (Voh)	Gestion de la pêche aux holothuries Réunions du groupe technique et du comité de gestion
Grand lagon Nord (classement UNESCO)	Bélep (Dau Ar)	Diagnostic validé par le comité de gestion Association gestionnaire créée (Pwee Molep) Aucune action en 2016
Zone côtière Nord et Est (classement UNESCO)	Pum (Poum)	Diagnostic validé par le comité de gestion Association créée (<i>Mala Waag I Hûlili Malep</i>) Plan de gestion en voie de finalisation Suivi tortues sur Néba
	Ouégoa	Diagnostic validé par le comité de gestion Plan de gestion en voie de finalisation Création de l'association (<i>gestion du patrimoine mondial de Ouégoa</i>)
	Pweevo (Pouébo)	voir AMP (Hyabé-Le Jao)
	Hienghène	Voir AMP (Yeega et Dohimen)
	Tuo Cèmuhi (Touho) Pwêêdi Wiimiâ (Poindimié)	Diagnostics validés par les comités de gestion Associations créées (Hö-ût et Pöpwadene) Finalisation du plan de gestion 2016-2020 et approbation par l'APN (19/08/2016) Embauche d'une animatrice pour l'association de gestion

Les indicateurs de l'état de gestion des espaces protégés ont été affinés et harmonisés entre le domaine marin et terrestre, ce qui permet de suivre leur évolution vers l'autonomisation et de les comparer entre eux.

Les actions de [protection des habitats](#) restent concentrées sur la forêt sèche par le soutien au programme inter-collectivités de conservation mis en œuvre par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN). Les chantiers structurants lancés en 2014 se poursuivent : maîtrise foncière, révision cartographique, mise à jour de la gestion des sites prioritaires. La situation de protection de ce milieu et son évolution sur cinq ans sont précisées dans le tableau.

Indicateurs	2011	2016
Superficies protégées (ha)	244,4	336,6
Nombre de sites protégés	3	6
Superficies reboisées avec succès (ha)	6,5	18,3

D'autre part, l'étude de grande ampleur sur la caractérisation des forêts humides a été restituée par l'IAC et le CIRAD, notamment par la publication d'un ouvrage de vulgarisation. Ces travaux se traduisent par une cartographie des forêts humides au 1/3000^{ème} et par une synthèse de connaissance des caractéristiques des quatre grands ensembles forestiers du Nord. Ces connaissances présentent un très grand intérêt dans une optique de gestion. Pour compléter le travail, un nouveau partenariat a été formalisé sur la période 2016-2019 pour le projet « CONnaissances et outils pour la GEstion conservatoire des FORêts naturelles en province Nord » (COGEFOR).



Retour de chasse de l'association Tipwoto

Pour la lutte contre les espèces envahissantes, des actions de chasse organisées sont maintenues dans les sites d'études du projet ICONNE (initiative pour le contrôle des cerfs et cochons, de 2011 à 2013) : le mont Panié, le bassin versant du captage AEP de Tendo et la forêt de kaori de Paomi (Ouango – Vook (Voh)), ainsi qu'à Pindaï.

Les services participent à la collecte des mâchoires en partenariat avec l'APICAN et le CEN.

Collecte 2016	Cerf (biche)	Cochon féral
Nombre de mâchoires collectées	1 326	1 081

La gestion intégrée du patrimoine naturel



L'Initiative des Territoires pour la Gestion Régionale de l'Environnement ou INTEGRE est financée par l'Union européenne sur l'enveloppe du 10^{ème} Fond Européen de Développement (FED) Régional PTOM Pacifique et mis en œuvre par la Communauté du Pacifique Sud (CPS). INTEGRE vise à promouvoir la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et à

renforcer la coopération régionale dans le domaine du développement durable. Il a quatre objectifs spécifiques :

- Le renforcement de la coopération entre les PTOM et les pays ACP du Pacifique dans le domaine du développement durable ;
- la mise en place d'une politique de communication et de sensibilisation efficace sur le projet INTEGRE et sur la GIZC à destination des populations, des institutions et des partenaires régionaux ;



- le renforcement de la bonne gouvernance liée à la gestion de l'environnement et de la capacité des gestionnaires ;
- la contribution à l'amélioration de la gestion de l'environnement des sites pilotes au bénéfice des populations.

Pour atteindre ses objectifs, le projet doit ainsi :

- Mettre en œuvre des démarches de gestion intégrée sur neuf sites pilotes dans les pays et territoires (3 en Nouvelle-Calédonie, 2 à Wallis et Futuna, 3 en Polynésie française et 1 à Pitcairn) ;
- organiser ou promouvoir des échanges régionaux ;
- valoriser les actions menées et les diffuser à l'échelle du Pacifique.

La Zone Côtière Nord Est (ZCNE) est le site sélectionné en province Nord sur lequel des activités sont conduites pendant la période 2015-2018 :

- Renforcer la gestion participative sur l'ensemble de la ZCNE et mettre en réseau les comités de gestion et les associations liées, par le financement d'un coordinateur ;
- renforcer la gestion participative et intégrée du bien UNESCO sur Pwêedi Wiimâ (Poindimié) par le co-financement d'un animateur ;
- collecter et traiter les véhicules hors d'usage et épaves sur 2 communes de la ZCNE ;
- conduire des actions de protection et de restauration forestière du bassin versant d'un captage d'adduction d'eau potable à Tuo Cèmuhi (Touho).

La province Nord bénéficie d'un appui technique et financier pour la mise en œuvre de ces actions de la part d'INTEGRE et d'un second projet régional : RESCUE (financé par l'AFD et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial).

Le 30 septembre, la commission de l'environnement s'est rendue sur la zone de Tiwaé – Pwö-i (Poyes) où elle a été accueillie par l'association de chasse Tipwoto et tous les acteurs du projet pour découvrir le travail réalisé et les premiers résultats de:

- La régulation des populations de cerfs et cochons ;
- la restauration du couvert végétal du bassin versant autour du captage d'eau potable de Hâccinèn par la plantation d'espèces indigènes et la construction de petits ouvrages antiérosifs végétalisés ;
- la mise en place d'un dispositif de suivi hydrologique, météorologique et de l'érosion.

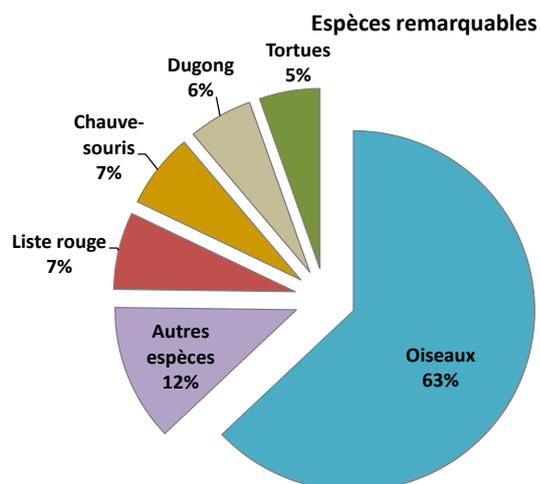
Il est à noter qu'INTEGRE participe à deux autres actions intéressant la province Nord :

- Auprès du CEN pour l'organisation du forum des comités de gestion et pour des formations ;
- Sur l'agriculture biologique, pour la ferme pilote « bio » du lycée Agricole de Do Neva.



Protéger les espèces

La protection des habitats est la base de la protection des espèces qui y vivent. Cependant, pour certaines espèces en danger, des actions spécifiques sont mises en œuvre dans le cadre de programmes pluriannuels. Une dépense de 58 millions F.CFP a été consacrée aux espèces remarquables.



La protection de l'avifaune passe notamment par le soutien à la [Société Calédonienne d'Ornithologie \(SCO\)](#).

Pour le [cagou](#), le plan d'actions à l'échelle du pays lancé en 2009 pour une durée de 10 ans se poursuit. Il vise à maintenir les populations résiduelles et à les restaurer dans la mesure du possible.

La SCO a également fourni un travail d'évaluation sur le merle de Yandé, sous espèce endémique et qui n'est plus connue que sur les îles de Yandé et de Néba, en vue d'un éventuel plan de gestion ainsi que le suivi de population de la [Sterne Néréïs](#) dans les îlots du Nord-Ouest.

Enfin, l'acquisition de connaissances de base sur les oiseaux terrestres s'appuie sur un programme de suivi conforme aux protocoles officiels grâce à l'intervention d'un prestataire.

Le suivi de quelques populations et l'étude de l'écologie (déplacement, alimentation) des [roussettes \(mégachiroptères\)](#) sont toujours en cours, en particulier dans le cadre d'un travail conventionné avec l'IAC.



Suivi de la ponte des tortues

La protection des [tortues marines](#) s'est concentrée sur le suivi de quelques sites prioritaires à Pum (Poum) et Hienghène selon un mode participatif avec les comités de gestion dont c'est l'une des actions communes. La pêche à la tortue est interdite sauf dans le cas où des dérogations sont accordées pour des cérémonies coutumières. 80 dérogations ont été délivrées pour autoriser la capture d'une centaine d'animaux cette année. Les natures des demandes par ordre décroissant sont les deuils, les mariages puis la nouvelle igname.

Après la restitution des résultats sur les populations de [dugong](#) de Nouvelle-Calédonie en 2015, l'année 2016 a été consacrée aux campagnes de sensibilisation, sur l'extrême fragilité de cette espèce et à la préparation d'une suite au programme.

Enfin, la province Nord soutient l'[actualisation du statut de conservation des plantes](#) en Nouvelle-Calédonie initié en 2013 et mise en œuvre par l'association Endémia. Il est fondé sur le travail d'un « groupe d'experts local de la liste rouge » constitué dans le cadre des procédures de l'UICN. L'évaluation de la flore est effectuée à un rythme



soutenu afin de lui donner un réel statut selon des critères internationaux faisant autorité y compris auprès des opérateurs économiques. De 2015 à 2016, 833 espèces ont été évaluées sur les 3 400 présentes en Nouvelle-Calédonie. Il s'avère que 41 % des espèces évaluées sont menacées.

Le Muséum National d'Histoire Naturel (MNHN) lance en Nouvelle-Calédonie son expédition « Planète Revisitée » dont le but est l'exploration de la biodiversité et l'éducation/sensibilisation du public, dans les régions les moins connues de la planète et les plus riches en biodiversité. Le programme s'étale sur trois ans et s'articule autour de trois volets : marin côtier et hauturier, eau douce et terrestre. La convention de partenariat entre la province Nord et le MNHN a été signée le 5 novembre à Paris.



Atelier de la délégation de «l'autorité locale de la liste rouge» à Ouaté

■ ■ ■ Gérer les ressources naturelles

L'usage des ressources maritimes est soumis à la réglementation de la pêche. Son application fait l'objet d'un effort continu de sensibilisation auprès des pêcheurs professionnels et des plaisanciers. La fédération des pêcheurs professionnels en est un relais essentiel. Les services délivrent environ 250 autorisations de pêche annuellement. Le comité de suivi de la réglementation des pêches réuni en octobre 2016 a identifié les axes d'amélioration du code de l'environnement sur lesquels il est nécessaire de travailler, pour optimiser les usages de la ressource par les particuliers et les professionnels.

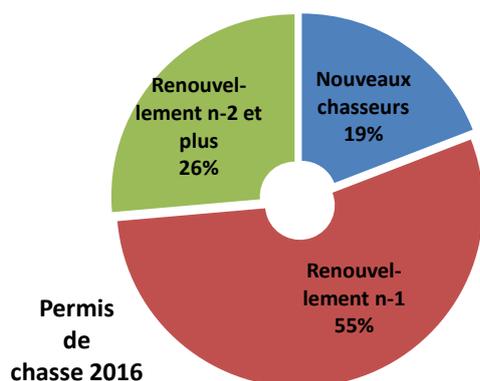
La pêche à l'holothurie nécessite une autorisation spéciale car il s'agit d'une activité économique très attractive et l'espèce est particulièrement vulnérable à la surpêche. La création de l'Aire Marine Protégée Kan-Gunu vise à consolider le travail engagé depuis 2008 sur la définition de règles de cogestion du stock d'holothuries de Bwéyèèn (Boyen) et en permettant notamment le contrôle. Le groupe technique s'est réuni cinq fois à chaque début de campagne de pêche et le comité de gestion deux fois. Une évaluation

de la ressource d'holothuries a eu lieu au mois de mai 2016. Un quota de prélèvement de sept tonnes d'holothuria Scabra (gris) a été décidé pour dix-huit navires et cinquante-trois pêcheurs.

Dans le cadre du déploiement, dans d'autres zones, de plans de gestion fondés sur une gestion localisée de la ressource holothurie, l'accent a été mis sur l'exploitation des données d'achats des transformateurs et des colporteurs.



Tri des coquilles d'Amusium sur le bateau



La campagne de pêche à l'Amusium de 2016 dans la région de Dau Ar (Bélep) a débuté par une pêche d'évaluation permettant d'estimer une biomasse totale ainsi qu'une première analyse de l'impact direct de la pêcherie sur le substrat et sur les espèces accessoires. Les résultats de cette saison sont mitigés : La pêche est excellente (31 tonnes de noix) et le produit très bien classé sur le marché de Hong Kong, mais l'analyse d'impact environnemental n'est pas entièrement satisfaisante d'un point de vue technique.

La gestion de la chasse passe notamment par le soutien à la Fédération de la Faune et de la Chasse de Nouvelle-Calédonie. Elle consiste en outre à délivrer des permis de chasse, au nombre de 4 092 cette année, ce qui marque une diminution par rapport à l'année précédente (4 461 en 2015). Le graphique répartit les permis par objet.

La collectivité accompagne également les initiatives de reboisement privées. De plus en plus, elles visent la restauration écologique. 3,7 hectares ont été plantés à Gööpä (Gohapin) et sur 4 bassins de captages de Hienghène. La province a versé 13,4 millions F.CFP à cinq opérations cette année pour cette action, y compris pour le projet de Pwö-i (Poyes).

Maîtriser les impacts des activités humaines

La stratégie provinciale de traitement des déchets ménagers est fondée sur le schéma directeur des déchets adopté fin 2012.

L'animation auprès des communes est conduite pour aboutir à une structuration du territoire autour de quatre Installations de Stockage de Déchets (ISD), une par ETH, ainsi que le remplacement progressif des dépotoirs actuels par des déchetteries (ou centres de tri et de transfert) dans les communes qui ne disposeront pas d'ISD.

La mise en œuvre du schéma de gestion des déchets s'est poursuivi, plusieurs résultats sont à noter :

- Le rendu du schéma local de gestion des déchets des communes de Pweevo (Pouébo) et Ouégoa a permis aux deux communes de décider de la réalisation d'un centre de tri et de transferts à Ouégoa ;
- le schéma local de gestion des déchets de Pwărăiriwâ (Ponérihouen) est élaboré. Il propose plusieurs scénarios de mutualisation avec les communes limitrophes ;
- la commune de Nèkô (Poya) a décidé d'entreprendre l'étude d'un schéma communal qui intégrera la réhabilitation du dépotoir de Népoui ;
- l'appel d'offres pour la déchetterie de Canala a été préparé.



Inauguration de la déchetterie de Pum (Poum)



Consécutivement au transfert des déchets à enfouir vers un centre de traitement aux normes et à la fermeture des dépotoirs, les études de réhabilitation des dépotoirs sont lancées. Celles de Tuo Cèmuhi (Touho) et de Canala sont achevées. Pour Tuo Cèmuhi (Touho), le dossier ICPE a été déposé fin août et le DCE des travaux a été préparé par le SIVU Tipeep.

Un ensemble d'actions d'accompagnement complète la mise en place des équipements. Elles ont pour objectifs la responsabilisation des producteurs à la réduction de leurs déchets et au tri sélectif. L'ADEME en est partenaire. C'est dans ce cadre que la plateforme expérimentale du lycée agricole et l'expérimentation de compostage domestique à Gööpä (Gohapin) servent désormais de support de vulgarisation. Parallèlement à ces opérations, le CIE poursuit sa campagne de communication prévue sur 3 ans (2015-2017) pour accompagner l'action des communes et de la province dans la maîtrise de la production des déchets.

La réglementation [des filières de gestion des déchets dangereux](#) avec la responsabilité élargie des producteurs est en place depuis 2013 pour les huiles usagées, les piles et accumulateurs usagés, les accumulateurs au plomb usagés (batteries), les Véhicules Hors d'Usage (VHU), les pneumatiques. Les commissions d'agrément de ces filières se sont réunies en novembre pour valider les bilans de l'année présentés par l'éco-organisme Trecodec et les réajustements à proposer.

Plan de gestion 2016	Quantités collectées
Huiles usagées	500 000 litres
Accumulateurs au plomb usagés (batteries)	125 tonnes
Piles et accumulateurs usagés	2 000 kg
Pneumatiques usagés	430 tonnes
Véhicules hors d'usage	358 véhicules

Les études pour l'élaboration de la réglementation des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ainsi que celle des papiers cartons journaux revues et magazines (PCJRM) sont en voie d'achèvement.

Les entreprises ayant « *une activité à caractère industriel ou agricole susceptible d'entraîner des impacts environnementaux, des risques accidentels ou des risques sanitaires* » sont soumises à la réglementation sur les Installations Classées pour la [Protection de l'Environnement \(ICPE\)](#). Des procédures similaires existent pour les carrières.

Les dossiers qui n'ont pas abouti sont encore en cours d'instruction ou ils ont été suspendus en attente de compléments d'information.

L'équipe d'inspection provinciale est composée de quatre inspecteurs dont deux couvrent l'ensemble des rubriques ICPE et deux traitent spécifiquement les rubriques relatives au traitement et à l'épuration des eaux.

Dans le secteur de l'industrie et de la mine, les inspections sont aussi réalisées par la DIMENC.

Nombre 2016	ICPE	Carrières
Nouveau dossier déposé	34	16
Arrêté produit (tous types)	16	12
Récépissés	10	-
Enquête publique	4	0

La **Brigade des Gardes Natures (BGN)** est constituée de 11 agents qui se répartissent sur le terrain en 3 secteurs géographiques. Tous les agents sont assermentés pour assurer l'application de l'ensemble du code de l'environnement. Ils ont pour mission d'informer le public, de constater et de réprimer les infractions au code et d'effectuer des suivis de milieux naturels. La sensibilisation et la prévention demeurent sa première mission mais elle effectue aussi le suivi des milieux.



Découverte du maquis avec le CIE

Le **Centre d'Initiation à l'Environnement (CIE)** est le partenaire privilégié pour la sensibilisation de la population dans le domaine de l'environnement, en particulier en direction des scolaires. Le soutien de la collectivité permet à l'association d'employer deux personnes dans son antenne Nord. Environ 6 600 personnes ont été touchées.

Des panneaux d'information sur la réglementation des pêches ont été installés à proximité des sites de mise à l'eau dans les communes de Bwapanu (Kaala-Gomen), Koojnë (Koné) et Pwëbuu (Pouembout) et l'Agenda des marées 2016, guide d'information pour la pêche professionnelle et de plaisance a été édité et largement diffusé.

Les principaux partenaires provinciaux (*)

Association Dayu Biik (Mont Panié)
Conservatoire des Espaces Naturels
Société Calédonienne d'Ornithologie
Centre d'Initiation à l'Environnement
Endémia
Fédération de la Faune et de la Chasse
Conservation International
Museum National d'Histoire Naturelle
Agence des Aires Marines Protégées
Comité Organisateur du Salon de l'Horticulture

(*) ayant perçu un financement supérieur à 2 MF en 2016

La mise en œuvre de la politique environnementale s'appuie sur un important réseau d'acteurs le plus souvent associatif, dont les principaux sont notés dans la liste ci-contre.

D'autre part, l'Institut Agronomique Néocalédonien (IAC) et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) sont les deux organismes de recherche qui ont apporté leur collaboration scientifique aux travaux conduits.



6. Les sports et les activités socio-éducatives

Les finalités de la direction sont de **développer les activités physiques et sportives au profit du plus grand nombre et de développer les activités de socialisation et d'éducation pour les enfants ainsi qu'une démarche citoyenne chez les jeunes.**

Dans le domaine du sport, elle a pour objectifs de :

- Démocratiser la pratique fédérale et de loisir des activités physiques et sportives
- Améliorer le niveau de pratique

Dans le domaine socio-éducatif, elle a pour objectifs de :

- Favoriser l'accès des jeunes à l'information au plus proche de leurs lieux de vie
- Favoriser l'accès des enfants et des jeunes aux activités socio-éducatives et socioculturelles pendant leur temps libre
- Favoriser l'expression et la concrétisation de projets collectifs chez les jeunes

dynamique associative constituée par les clubs et les comités. Ces structures bénéficient d'aides financières.

La répartition des subventions de fonctionnement versées est indiquée dans le tableau. 79 clubs et comités de la province Nord (hors scolaire) ont reçu une aide en 2016, c'est moins que l'année précédente où ils étaient 97. Les interventions de la collectivité sont très diversifiées, elles portent sur leur fonctionnement général, le soutien aux projets et à l'encadrement des clubs, sur l'amélioration des compétences de leurs dirigeants par la formation et l'aide aux déplacements ou encore l'organisation d'événements.

Les principales interventions de l'année

Programme	Montant dépensé
Equipements sportifs	656
Développement sportif	296
Aides aux communes	148
Développement socio-éducatif	73
Jeunesse	45
Autres	3
Total budget DSASE	1 222
<i>Rappel 2015</i>	<i>628</i>

Unité : millions F.CFP

❖ Développer la pratique du sport

Les deux principaux leviers d'actions de la province sont le soutien au mouvement sportif et la construction d'infrastructures.

La structuration et le développement du sport reposent d'une manière générale sur la

Aide au mouvement sportif 2016	Nombre de bénéficiaires	Montant attribué (millions F.CFP)
Club PN	68	123
Comité provincial	11	107
Scolaire	36	35
Ligue et comité régional	6	7
Grands événements		24
Autres dépenses		1
Total général	121	297
<i>Rappel 2015</i>	<i>141</i>	<i>335</i>

L'aide à l'emploi vise à inciter les associations à se placer dans un processus d'embauche de professionnels pour leur encadrement sportif et de personnels administratifs pour accompagner le travail quotidien des bénévoles. Ce sont des prestataires diplômés qui assurent cet encadrement. 40 emplois salariés et de prestataires ont été aidés en 2016, dont 32 d'éducateurs sportifs au bénéfice de 26 associations (y compris les comités provinciaux).



Entraînement de rugby à Pwëbûu (Pouembout)

La collectivité s'appuie sur deux partenaires privilégiés dans la mise en œuvre de la politique sportive, chacun dans son domaine.

- Le «sport loisir» confié au Comité Provincial Nord des Sports et Loisirs (CPNSL)
- Le «sport fédéral» confié au Comité Provincial Olympique et Sportif Nord (CPOSN)

Ce sont également des prestataires pour certaines mesures.

Les aides spécifiques en faveur de sportifs d'excellence sont gérées par le CPOSN. Elles ont été accordées à 36 sportifs.

La collectivité a soutenu [des événements](#), d'envergure provinciale ou de pays, qui participent à la promotion du sport et de ses valeurs :



Découverte du kayak au sportival



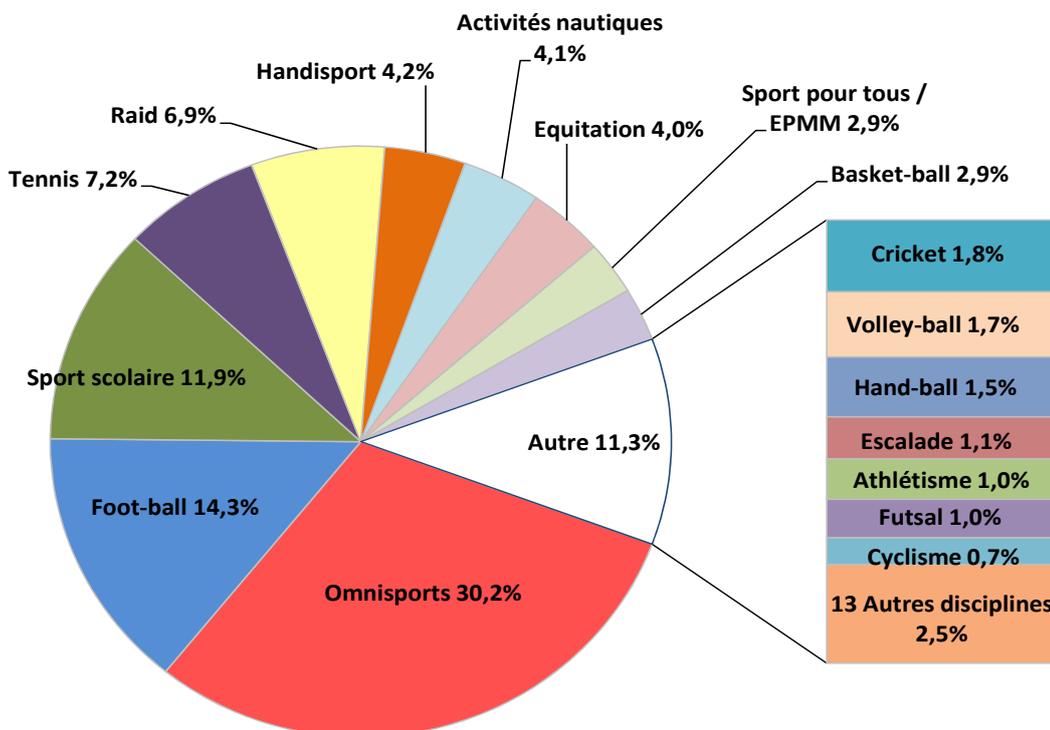
Enfants de Ouégoa au centre aquatique

- La 16^{ème} édition des **jeux intercommunaux** organisés par le CPNSL s'est déroulée de mai à octobre avec la participation des 17 communes. Ils ont réuni des jeunes de 7 à 18 ans, au cours de leurs différentes phases dans trois disciplines : football, volleyball, et pétanque. Ils étaient 1987 à participer à la première étape des jeux intertribus et 483 à la grande finale à Koojnë (Koné) le 19 novembre où 15 communes étaient qualifiées. Elle a été remportée par Pwărăiriwâ (Ponérihouen) devant Pum (Poum) et Tuo Cèmuhi (Touho) exæquo. Des ateliers sont également proposés ce jour-là sur la sécurité routière ou la santé par exemple. Huit équipes ont été qualifiées pour participer à la coupe Yeiwené.
- La 17^{ème} édition du **grand prix des raids de la province Nord** a connu une affluence record de 3 076 concurrents sur 6 courses. Les inscriptions sont plafonnées à 500 personnes par course.
- Le **Sportival** pour la promotion des sports de pleine nature à Pwëbuu (Pouembout) a eu lieu en juin. Environ 800 participants ont pu tester la quinzaine de disciplines proposées par les clubs.
- Une équipe provinciale de sportifs de moins de 17 ans a été sélectionnée et préparée pour **les jeux interprovinciaux** de Lifou du 8 au 11 août. La délégation provinciale conduite par le CPOSN était composée de 125 personnes.
- Et d'autres tels que le trophée des jeunes marins, le total sport tour, le tour cycliste de Calédonie ainsi que la Trans-calédonienne.



Départ du raid (hors grand prix) de Dau Ar (Bélep)

Répartition par discipline



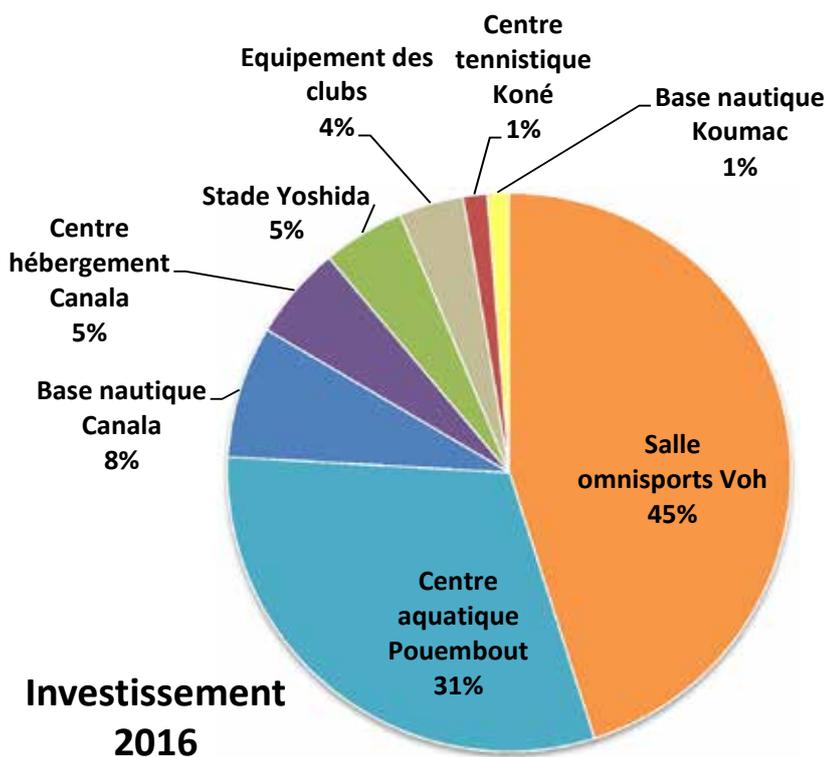
La répartition des aides par discipline est indiquée dans le graphique. Pour les clubs pluridisciplinaires, seule la discipline principale est prise en compte. Le CPNSL et le CPOSN sont classés en omnisport, ce qui explique l'importance de cette catégorie. On note ensuite la part importante du football.



Activités nautiques à Foué



Le niveau d'investissement a été élevé cette année avec 617 millions F.CFP de dépenses. La construction de la salle omnisport de Vook (Voh) a commencé en mars et se déroule conformément au planning. Pour le centre aquatique de Pwëbuu (Pouembout), il s'agit du règlement d'une transaction avec le maître d'ouvrage délégué dans l'attente de l'aboutissement des démarches contentieuses engagées contre les opérateurs de la construction. A Canala, les travaux du centre d'hébergement sont en voie d'achèvement tandis que la construction de la base nautique a débuté. D'autre part, 29 associations ont perçu 24 millions F.CFP de subvention d'équipement.



La gestion d'équipements sportifs de « dimension provinciale » est réalisée :

- Par des associations conventionnées: Stade Yoshida (Office municipal des sports) et centre tennistique provincial (Comité provincial Nord de tennis) à Koohnê (Koné), base nautique de Pandop à Koumac (association Les toiles du lagon). A ce titre, la collectivité leur a versé 38 millions F.CFP au titre du fonctionnement dont 28 pour le stade Yoshida. Il faut noter que la province a perçu une participation de 11 millions F.CFP de la Nouvelle-Calédonie car ce stade est reconnu en tant que « équipement pays » à dimension régionale ;
- directement par la collectivité en attendant la mise en place d'un autre mode de gestion : c'est le cas de la base nautique de Koohnê (Koné) et du centre aquatique de Pwëbuu (Pouembout).



Départ d'une étape du tour cycliste

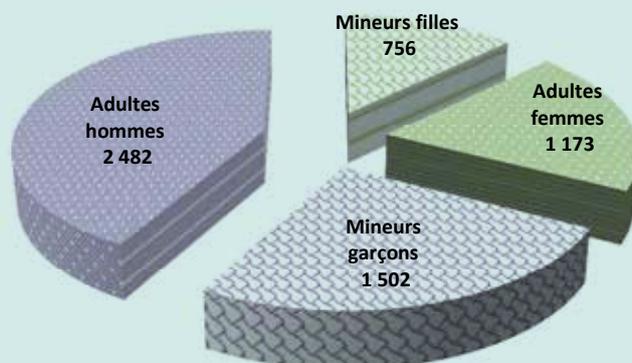
Fréquentation 2016

Centre aquatique de Pwëbuu (Pouembout)	Base nautique de Koumac	Base nautique de Koohnê (Koné)
66 746 entrées dont : 49 356 « tout public » 5 980 pour l'école de natation 6 671 scolaires	99 journées d'activité 431 bénéficiaires Pratiquants réguliers en club Trophée des jeunes marins	303 enfants de 13 classes 30 pratiquants réguliers en club Trophée Ludic

La pratique sportive en province Nord

Le **nombre total de licenciés** s'établit à 12083, en augmentation 5 % sur un an. L'évolution est très variable selon les catégories de licences. Si le sport fédéral et de loisir est en retrait (- 7%), le sport scolaire et les JIC ont augmenté respectivement de 15 % et de 56 %. Parmi les 5 900 licenciés du sport fédéral et de loisir (hors JIC), plus de 2 250, soit 38 % ont moins de 18 ans. La répartition par groupe d'âge et genre est précisée dans la figure. Les femmes en représentent un tiers.

Licenciés sportifs dans les disciplines fédérales et de loisir



Le tableau présente les disciplines qui ont au moins 100 licenciés en 2015 ou 2016.

Discipline	2015	2016	Evolution/ 2015
FOOTBALL et FUTSAL	3 035	2 400	-21%
VOLLEY-BALL	384	536	40%
TENNIS	509	385	-24%
ÉQUITATION	313	362	16%
BASKET-BALL	227	273	20%
VOILE	207	231	12%
JUDO	157	210	34%
RUGBY	64	144	125%
CRICKET	123	140	14%
BADMINTON	91	136	49%
ATHLÉTISME	74	124	68%
PÉTANQUE	103	113	10%
SPORT POUR TOUS/ EPMM	1 373	1 633	19%
USEP (primaire)	2 896	3 448	19%
UNSS (secondaire)	1 185	1 259	6%

Les disciplines qui ont le plus progressé sont dans l'ordre : le rugby, l'athlétisme, le badminton, le volley-ball ainsi que le judo.

A l'inverse deux disciplines ont connu une érosion importante de leurs effectifs de licenciés, ce sont le tennis et le football.

La remise des **trophées du sport** a eu lieu à Koohnê (Koné) en décembre. Ils récompensent les athlètes qui ont conquis un titre territorial ou régional au cours de la saison. 141 sportifs du Nord et 2 dirigeants ont été mis à l'honneur pour leurs performances et leur engagement associatif.

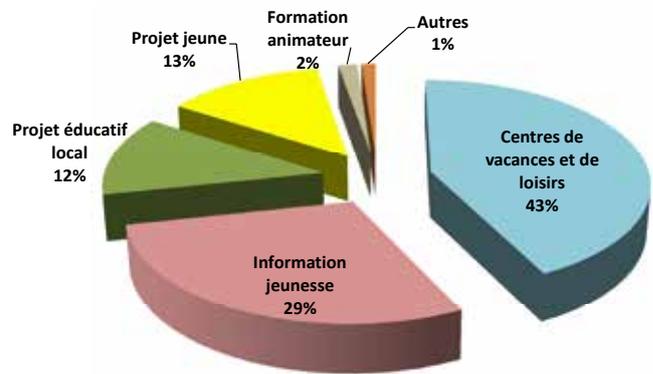


Initiation à l'escalade lors du Sportival



■ ■ ■ Soutenir les activités socio-éducatives en faveur de la jeunesse

Les dispositifs socio-éducatifs ont représenté une dépense globale de 123 millions F.CFP dont la répartition est précisée dans la figure. Les centres de vacances et l'information jeunesse représentent près des trois-quarts de la somme.



Répartition des dépenses socio-éducatives

Les Centres de Vacances et de Loisirs (CVL) et les animations socio-éducatives (ASE) constituent un moyen d'utiliser le temps libre des vacances scolaires. L'intérêt pour les familles est multiple puisque les CVL permettent de :

- Participer à la démarche d'éducation en complément de celles de la famille et de l'école ;
- favoriser la rencontre, l'échange, le partage de cultures et de savoir-faire entre les différents publics d'enfants et de jeunes du territoire et d'autres pays du pacifique ;
- répondre à des besoins de prise en charge des enfants et des jeunes et aussi d'animation.

La délégation de compétence relative à la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires et des temps de loisirs a été formalisée par une convention signée avec la Nouvelle-Calédonie le 5 avril 2016 et mise en application dès les vacances de juin.

La province soutient les associations organisatrices. Durant la saison 2016, les séjours de CVL ont été organisés par dix-sept associations implantées dans quinze communes. Ce plus grand nombre d'organismes et la meilleure couverture géographique par rapport à 2015 dénotent une redynamisation de l'offre de séjours.

Chiffres clés CVL

45 séjours

15 733 journées-enfants

2 063 enfants bénéficiaires



Plantation lors d'un CVL à Hienghène

L'accompagnement des formations BAFA et BAFD pour les animateurs et directeurs a bénéficié à 116 stagiaires au cours de 28 sessions. La province apporte un soutien financier (bourse de formation et subvention aux organismes de formation), un appui technique et pédagogique par un agent formateur du service et elle incite les associations à développer leur propre plan de formation.

De plus, la direction participe au groupe de travail sur le toilettage de la réglementation des CVL conduite par la Nouvelle-Calédonie, pour une meilleure adaptation aux réalités de terrain.

Les Points Information Jeunesse (PIJ) sont des lieux où les jeunes, mais aussi le « tout public », trouvent des informations dans de multiples

domaines tels que la formation, les loisirs, les démarches administratives, etc. Pour cela, ils disposent d'une large documentation alimentée par le Centre de Ressources Information Jeunesse (CRIJ) provincial situé à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) et le Centre Information Jeunesse de la Nouvelle Calédonie.

Le public visé est la tranche des « 16-30 ans » mais ils sont ouverts à tous. Les services de consultation par internet, de réalisation d'un CV et d'une lettre de motivation ou d'affichage d'une information sont gratuits pour les jeunes.

Dix PIJ étaient opérationnels en fin d'année après l'ouverture de ceux de Hienghène et de Koohnê (Koné) respectivement fonctionnels depuis avril et octobre. Le portage est assuré par cinq communes et quatre associations ainsi que par les services provinciaux pour celui de Koohnê (Koné). L'accompagnement provincial porte sur les aides à l'emploi, à la formation des agents d'accueil et à l'équipement. Il consiste aussi à coordonner le réseau et à entretenir la dynamique par des visites régulières et par l'organisation de regroupements.

Le **Projet Educatif Local (PEL)** est un dispositif qui permet d'apporter une réponse coordonnée et adaptée aux besoins d'animation à l'échelle communale en faveur des enfants et des jeunes.

La province apporte un soutien technique, financier et elle participe au pilotage du PEL dont la commune est maître d'ouvrage. Six nouveaux PEL ont été formalisés avec les communes de Waa wi Luu (Houailou), Bwapanu (Kaala-Gomen), Kaa Wi Paa (Kouaoua), Canala, Pweevo (Pouébo) et Pwărăiriwâ



Formation au BAFA à Kaa Wi Paa (Kouaoua)

Chiffre clé PIJ

7 236 passages

1 780 premières visites

89 actions



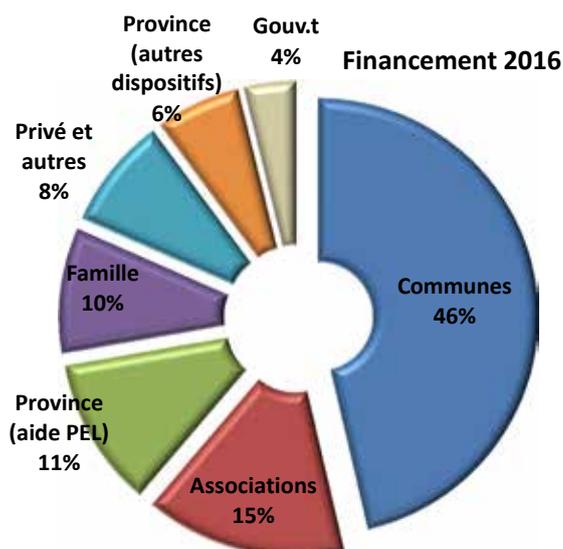
Action sur la sécurité routière au PIJ de Tuo Cèmuhí (Touho)



(Ponérihouen). Les 10 PEL ont été accompagnés d'un point de vue technique et sept ont bénéficié d'un soutien financier selon le détail présenté dans le tableau.

Commune	Année de lancement	Montant versé (F.CFP)	Nbre partenaires financés
Koohnê (Koné)	2008	5 000 000	6
Dau Ar (Bèlep)	2010	1 750 000	3
Vook (Voh)	2010	2 697 500	3
Ouégoa	2013	1 024 960	6
Waa wi Luu (Houailou)	2016	800 000	1
Bwapanu (Kaala-Gomen)	2016	3 000 000	3
Canala	2016	1 000 000	1

Le budget cumulé des sept PEL s'est établi à un total de 138 millions F.CFP. Le graphique en présente le plan de financement global avec la répartition de l'origine des fonds. Il illustre parfaitement le leadership de la commune et la mutualisation des moyens issus de différentes sources.



Les actions en faveur des groupes de jeunes comportent plusieurs volets.

Des regroupements jeunesse se sont tenus dans les communes de Tuo Cèmuhi (Touho), Pwărăiriwâ (Ponérihouen), Waa wi Luu (Houailou), Bwapanu (Kaala-Gomen) et Ouégoa en vue de la création d'associations de jeunes, et de mise en vie de projets communs.



CVL avec hébergement sous tente

L'association pour la valorisation de la jeunesse en province Nord (AVJPN) est accompagnée par les services pour aboutir à terme à une organisation représentative de la jeunesse en province Nord. Des démarches de mise en place d'une organisation jeunesse locale sont en œuvre dans huit communes.

D'autre part, la province confie à la fédération d'éducation populaire Pwara Waro (CEMEA) l'accompagnement de groupes de jeunes afin de les aider à se structurer et à faire émerger des projets.

Enfin, les projets d'associations peuvent être aidés, dans le cadre du dispositif « Initiatives Jeunes Bénévoles », c'est le cas d'un nouveau projet à Hienghène.

La mise en œuvre de la politique sportive et en faveur des jeunes s'appuie sur un important réseau d'acteurs. Les principales ayant bénéficié d'un soutien financier⁸ en 2016 sont listées dans le tableau.

Principales associations	
Comité Provincial Nord des Sports et Loisirs	Union Nationale du Sport Scolaire
Office Municipal des Sports de Koohné	Hienghène Sports
Comité Provincial Olympique et Sportif Nord	Club Provincial Nord des Sports et des - JIC
Association Omnisports Nepwî	Association des Guides de Canala - Gpe Luneau
Cemea Pwara Waro	Cavaliers du Nord Ouest
Comité provincial Nord de tennis	OCCE N-C
Ass. Handi Sport Adapté du Nord	Sporting Club de Koohné
Les toiles du lagon	Comité Province Nord de basketball
Ass. Formation Animation Culturelle Socio-Educative	Club Hippique la Crinière
Comité provincial Nord football	Evasion
Office Municipal des Sports de Koumac	Ass.pour l'Initiative et l'Animation de Tuo Cemuhi
Ass. pour la Valorisation de la Jeunesse en province Nord (AVJPN)	Collectif Associatif pour l'Enfance, la Jeunesse et l'Education Populaire en province Nord (CAEJEP-PN)



Construction d'une case à Nâgèè (Bayes) avec le soutien du dispositif « initiatives jeunes bénévoles »

⁸ Associations qui ont bénéficié de plus de 4 millions F.CFP d'aide au fonctionnement hormis l'AVJPN et CAEJEP-PN



7. La culture

Les finalités de la direction sont de **promouvoir et valoriser la culture kanak et de favoriser l'expression de la diversité culturelle du pays.**

Elle a pour objectifs de :

- Développer les pratiques artistiques dans tous les domaines
- Augmenter l'accès de la population à la culture
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel
- Corriger les déséquilibres territoriaux Nord/Sud d'offre artistique et culturelle

Répartition des interventions de l'année

Programme	Montant dépensé
Développement culturel	996
Equipements culturels	387
Valorisation du patrimoine	186
Autres	2
Total budget DC	1 571
<i>Rappel 2015</i>	<i>2 012</i>

Unité : millions F.CFP

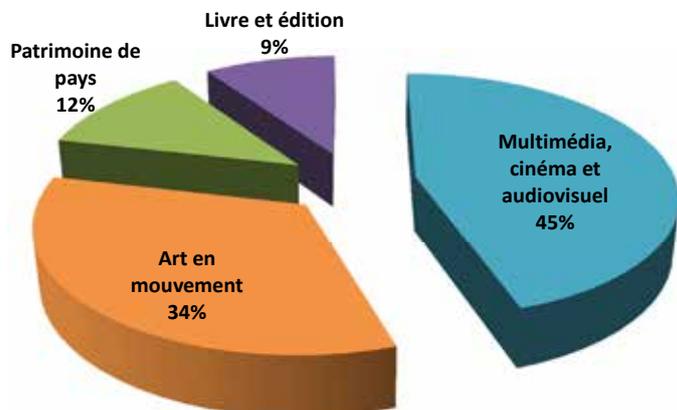
Le développement culturel et du patrimoine repose sur le soutien à un réseau d'associations et d'établissements publics qui œuvrent sur le territoire provincial et mettent en œuvre la politique culturelle chacun dans son domaine. Ils s'inscrivent dans l'un des quatre programmes culturels :

- « Patrimoine de pays »
- « Art en mouvement »
- « Livre et édition »
- « Multimédia, cinéma et audiovisuel »

Au total, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 1,3 milliard F.CFP dont la répartition par programme est précisée sur la figure. Il faut souligner que les quatre établissements de la Nouvelle-Calédonie :

le Conservatoire de Musique et de Danse, la Bibliothèque Bernheim, l'Agence de Développement de la Culture Kanak – Centre Culturel Tjibaou et l'Institut Archéologique de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique (IANCP) ont bénéficié de 363 millions F.CFP, soit 28 % de ces dépenses. Trois sont physiquement décentralisés en province Nord.

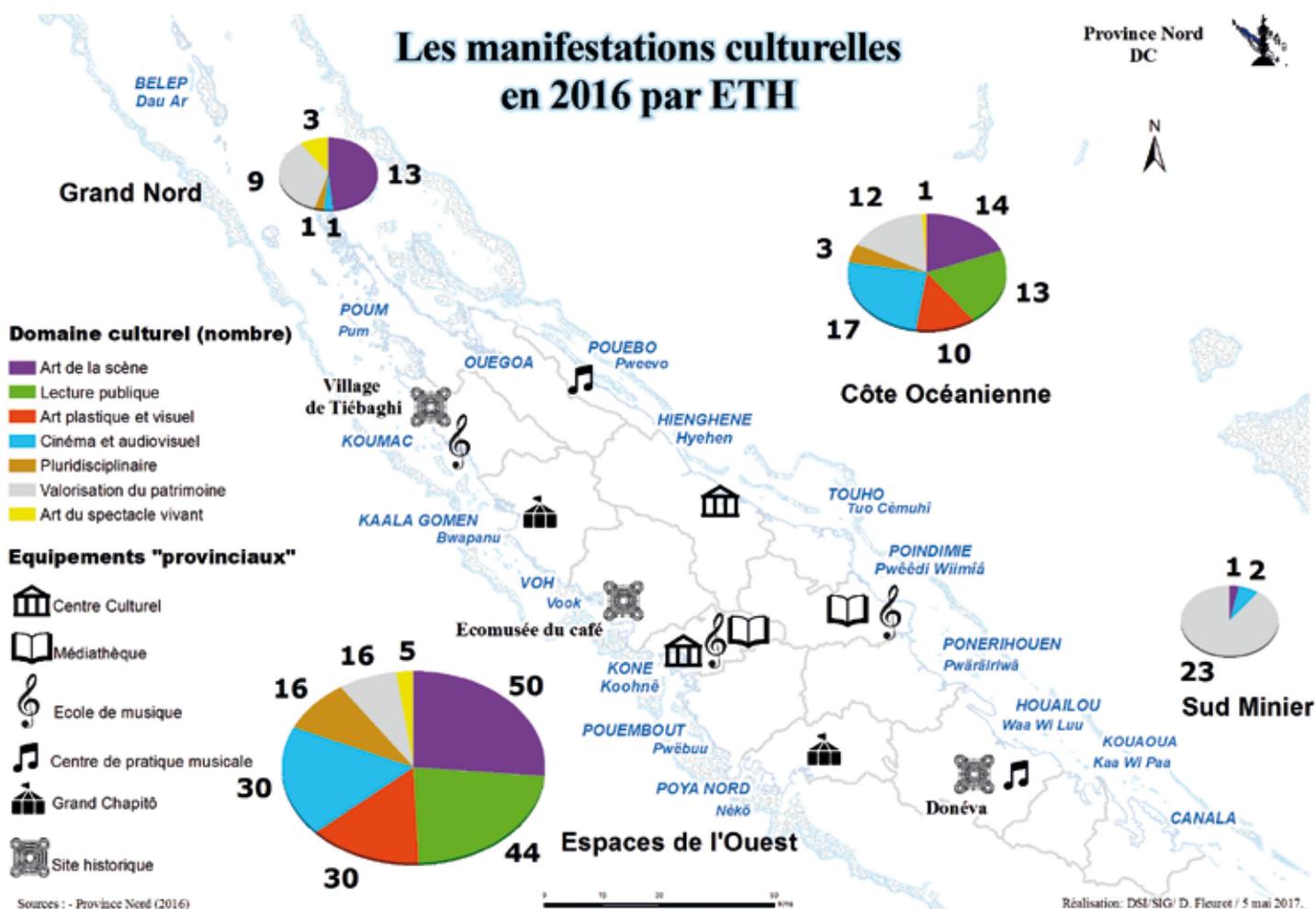
Répartition des dépenses de fonctionnement



Danseurs au Festival Cebu Nyebi

Globalement, il est constaté une diminution de 9% des dépenses sur un an. La part relative de chaque programme demeure cependant très proche de celle de 2015.

L'offre culturelle s'appuie sur un calendrier événementiel riche et une offre de proximité à la population. L'organisation d'événements « hors les murs » des infrastructures doit permettre un meilleur accès à l'offre culturelle par la population. Plus de 250 événements ont été identifiés au cours de l'année. Leur répartition par domaine culturel et par ETH est représentée sur la carte. De nombreux événements prévus ont été annulés à Waa wi Luu (Houailou) cette année, ce qui explique en partie la faible activité recensée sur le Sud Minier.



Le programme «patrimoine de pays»

Les trois axes d'actions en faveur du patrimoine sont l'inventaire, la sauvegarde et la valorisation.

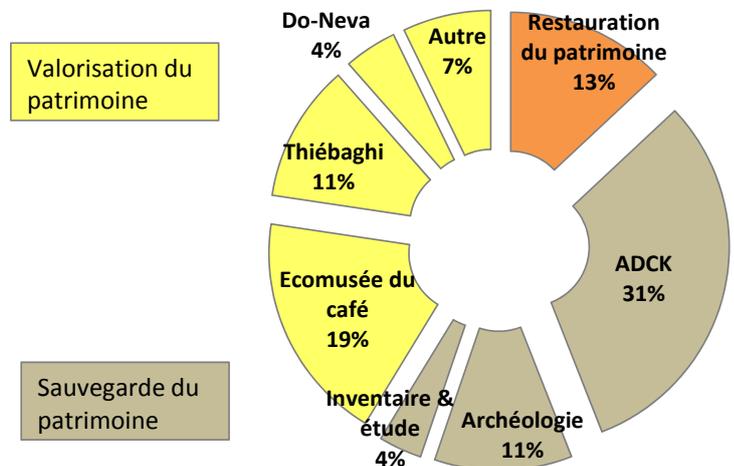
Dans le domaine de l'archéologie, l'Institut Archéologique (IANCP) a conduit des fouilles et des prospections dans le cadre de son partenariat conventionné avec la province. Des inventaires archéologiques ont été réalisés sur le site du Cap Bocage dans la commune de Waa wi Luu (Houailou) et dans la zone de la roche Mauprat à



Arama. Dans le cadre de projets d'aménagement, les prospections ont eu lieu dans les zones d'impacts du futur barrage de Pwëbuu (Pouembout), ainsi que sur la zone de stockage des scories de l'usine de KNS à Vook (Voh). A la suite de l'audit de l'établissement et de ses recommandations, les services ont participé aux différents groupes de travail inter-collectivités dans le but de déterminer une politique archéologique claire pour le pays et de consolider l'outil IANCP. Ce groupe de travail a formulé des propositions avec l'appui d'une mission d'expertise et de conseil d'un inspecteur général des patrimoines du ministère de la culture.

Il est notamment préconisé la mise en place d'un cadre réglementaire et administratif au niveau du pays intégrant l'archéologie préventive et au sein duquel chaque acteur aurait la place qui lui revient comme l'IANCP en tant qu'opérateur public d'archéologie.

Ventilation des dépenses en faveur du patrimoine



La province apporte un soutien global à l'ADCK-CCT pour la mise en œuvre de ses activités avec un volet spécifique qui est l'antenne décentralisée à Kooñê (Koné) du département « Recherches et Patrimoine ». Ce « pôle oralité » a les missions suivantes :

- Assurer une meilleure coordination des enquêtes auprès des aires coutumières Hoot ma Whaap, Paicî-Cèmùhî, Ajië-Aro;
- asseoir le réseau de collecte sur les zones non pourvues en collecteurs ;
- conforter le partenariat avec les conseils coutumiers par des actions de médiations, conférences, participation aux projets culturels ;
- conforter les partenariats avec les institutions en proposant des actions de médiation mettant en valeur le réseau de collecte ainsi que les personnes ressources à destination des pôles culturels ;



Classe à la découverte des pétroglyphes

En termes de collecte, la production d'un rapport toponymique sur la vallée de Ouendé (Pwëbuu (Pouembout)) en prévision du projet de barrage ainsi que de deux courts métrages sur le Hyaac (festival de danses et musiques de la province Nord) et « Tu pê Belep » (sur la confection du pain à Dau Ar (Bélep)) sont à souligner. D'autre part, dans la continuité des résidences de l'an dernier, une exposition sur le Tapa a été présentée dans quatre communes.

Le centre d'archives culturelles de la direction installé à Hienghène contribue au travail de conservation du patrimoine. Le fait marquant de l'année 2016 est le traitement des archives de Jean Freyss qui lui ont été donnés par Mme Freyss et dont le volume est important.

L'inventaire du patrimoine bâti se poursuit. Il consiste à établir un état des lieux d'un bâti classé ou que l'on souhaiterait proposer au classement, c'est-à-dire d'en réaliser l'état sanitaire et d'en évaluer le coût de restauration. Sont pris en compte les bâtiments coloniaux, pénitentiaires, industriels, religieux ou encore des sites kanak qui « ... peuvent être considérés comme essentiels au regard de l'identité et de la mémoire collective des citoyens de la Nouvelle-Calédonie... »⁹.

L'état des lieux de l'ancienne mairie de Vook (Voh) et du site de l'ancienne laverie de Pindaï a été réalisé. Plusieurs études techniques ont été conduites sur l'église et la mission de Cié (Tyé) en préparation à de futurs travaux. Enfin, la remise en état de la « demi-lune » de Pwëbuu (Pouembout), vestige de la présence américaine pendant la guerre du Pacifique s'est poursuivie et la rénovation de l'église de la mission de Tuo Cèmuhi (Touho) est engagée.

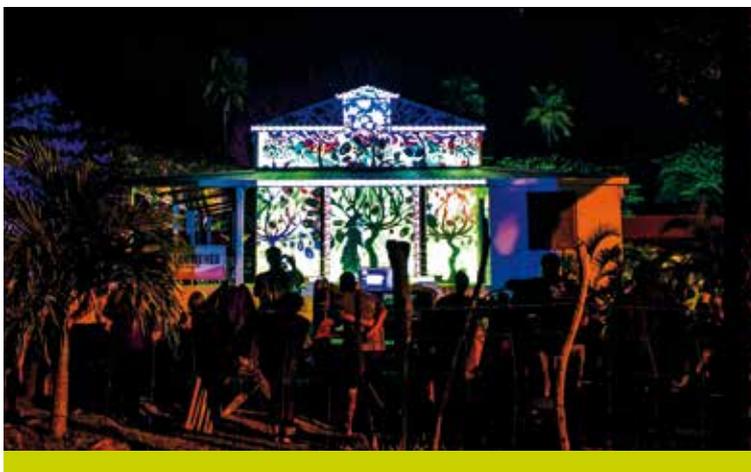
La mise en valeur du patrimoine s'articule autour de sites historiques et d'événements. Les associations « Sauvegarde du Patrimoine Minier et Historique du Nord Calédonien » (SPMHNC), « Patrimoine et Histoire de Voh » (PHV) et « Réhabilitation du Patrimoine de Do Neva » (ARP), sont les acteurs les plus importants.

PHV assure la gestion de l'écomusée du café ouvert en permanence au public et met en œuvre une programmation basée sur des expositions et des journées d'animation. Lors de la nuit des musées en mai, elle a ainsi proposé en partenariat avec l'association Indonésienne de Nouvelle-Calédonie, un spectacle déambulatoire son et lumière « Campur Sari », en hommage aux 120 ans de présence indonésienne en Nouvelle-Calédonie.

Pour mieux valoriser le vieux village de Tiébaghi, un prestataire a été retenu pour la réalisation du projet muséographique du site.

De son côté, Do Neva a proposé un calendrier d'actions tout au long de l'année avec notamment, l'ouverture du mois du conte en avril, le « *Lisapo* » qui est porté par l'association des conteurs Tâgade.

Le Mois du patrimoine s'est ouvert conjointement pour les provinces Nord et le Sud à Nèkö (Poya) le 3 septembre. Six communes du Nord y ont pris part de septembre à octobre.



Nuit des musées à l'écomusée du café

⁹ Article 220-1 du code de l'environnement



Le programme «art en mouvement»



Résidence sculpture à Hienghène

Les centres culturels et les écoles de musique sont les supports privilégiés de ce programme pour la formation, la diffusion, la création ainsi que la promotion de la musique, de la danse, du théâtre et des arts plastiques et visuels. L'amélioration du réseau d'infrastructures s'est poursuivie. Au centre culturel de Hienghène, les travaux préparatoires à son extension (désamiantage et destruction des anciens bâtiments) ont été engagés.

Les études de réalisation du projet de centre culturel de Canala sont

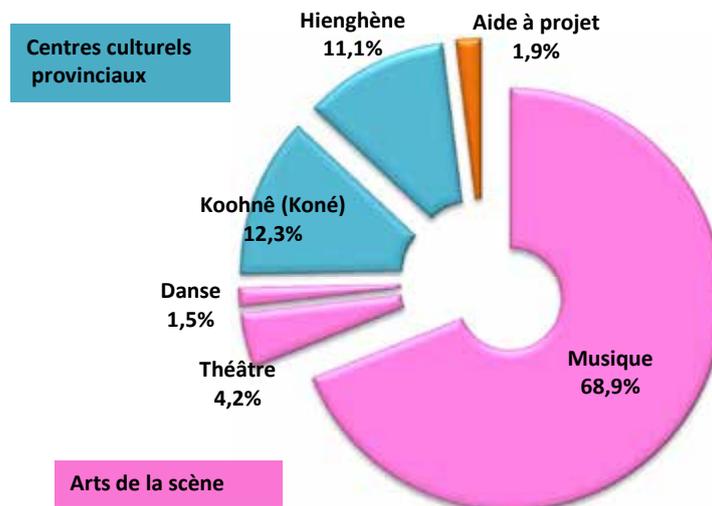
achevées tandis que pour celui de Waa wi Luu (Houailou), le candidat retenu à l'issue du concours d'architecte a préparé l'APS. L'objectif est l'implantation d'un équipement dans chacune des aires coutumières. Enfin, l'école de musique de Pwêédi Wiimîâ (Poindimié) a été mise en service par le Conservatoire de Musique et de Danse.

La répartition des dépenses de fonctionnement par catégorie indique la part très importante du soutien à la musique.

Le développement de la pratique musicale s'appuie sur cinq structures : deux centres de pratiques musicales associatifs localisés à Waa wi Luu (Houailou) et Pweevo (Pouébo) et trois antennes du conservatoire de musique et de danse (CMD-NC) à Koohné (Koné), Koumac et à Pwêédi Wiimîâ (Poindimié) gérées par l'Association de Formation des Musiciens Itinérants (AFMI). L'AFMI apporte également un soutien logistique aux autres centres et organise des événements tels que « Jazz en tribu ». L'antenne de Koohné (Koné) accueille également le département de musique traditionnelle kanak et de chant polyphonique océanien.

La grande majorité des élèves inscrits dans les antennes du conservatoire sont mineurs.

Ventilation des dépenses de fonctionnement



Inscriptions 2016 au CMD-NC	Koohnê (Koné)	Koumac	Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié)	Total
Nombre d'élèves	406	210	87	703
Dont enfants et jeunes	350	179	16	545

L'école de musique de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) a été inaugurée le 22 avril



Elle complète le réseau du conservatoire de musique et de danse constitué jusqu'alors des antennes de Koohnê (Koné) et de Koumac.

L'équipement est composé d'un bâtiment d'une superficie de 405 m² et de 260 m² de parking.

Le bâtiment construit sur deux niveaux comprend :

- Six salles d'enseignements (instruments et solfège) ;
- une salle dédiée à la musique assistée par ordinateur ;
- une salle de pratique collective qui pourra également accueillir la pratique de la danse, des auditions et des projections ;
- une salle des professeurs ;
- un bureau de direction ;
- d'autres locaux à usages divers : accueil, sanitaire, espaces techniques, etc.

L'élaboration du programme a débuté en 2009. Les travaux ont commencé en 2014 et ils ont été réceptionnés le 10 décembre 2015.

Le coût de l'opération s'est élevé à de 273 millions F.CFP avec une participation de l'Etat de 90 millions F.CFP sur le contrat de développement Etat-province Nord 2011-2015 (60 % d'une enveloppe contractualisée à hauteur de 150 millions F.CFP).

La gestion en a été confiée par convention au conservatoire de musique et de danse. Le centre de pratique musicale de l'association Airi Jawe a arrêté ses activités et ses formateurs ont intégré l'école de musique.





Les centres Goa ma Bwarhat de Hienghène et Pomémie à Koohné (Koné) ont mis en œuvre une programmation délocalisée dans les communes et tribus de leur zone de rayonnement. Ils ont notamment contribué à l'organisation du festival Cebu Nyebi édition « Hiiyac Civa Xuut » (la transmission au cœur de l'événement) qui s'est tenu du 17 au 20 août à la tribu de Cavet (Tiabet) à Pum (Poum).



Festival Est Méla à Koohné (Koné)

Dans le domaine des arts de la scène, « Le Chapitô » est un acteur privilégié pour développer une offre culturelle au plus près de la population. Le partenariat noué avec cet opérateur lui a permis de s'installer cette année dans les communes de Bwapanu (Kaala-Gomen), Nèkô (Poya), et Pweevo (Pouébo), pour des périodes d'une ou deux semaines.



Fabrication d'instruments de musique au Festival Cebu Nyebi

Des aides sont également apportées à des projets de spectacles et d'événements à vocation de création et de diffusion. Vingt-six bénéficiaires ont bénéficié d'environ 17 millions F.CFP d'aide en 2016, selon la répartition précisée dans le tableau. Chacun des quatre lycées qui a bénéficié d'un accompagnement financier a réalisé plusieurs projets.

Aides versées en 2016	Montant	Nombre
Danse	6 480 000	6
Projet communal	4 990 000	5
Projet scolaire	3 400 000	4
Musique	1 200 000	6
Autre	800 000	2
Art plastique et visuel	320 000	1
Théâtre	300 000	2
Total	17 490 000	26

Le programme «livre et éditions»

Le développement de la lecture publique repose sur les deux piliers que sont la médiathèque du Nord à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) et celle de l'Ouest à Koojnë (Koné). Toutes deux sont gérées par la bibliothèque Bernheim. Pour en favoriser l'appropriation par la population, elles offrent une collection diversifiée et de qualité, la gratuité de l'inscription et un accès libre. L'établissement de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) dispose d'un fonds destiné à alimenter en ouvrages un réseau d'écoles, de points lectures et de bibliothèques locales. Le bibliobus permet de desservir Hienghène et Pwârâiriwâ (Ponérihouen) une fois par mois, il offre également des animations pour les enfants. De plus, quatre bibliothèques municipales empruntent des documents pour compléter leurs collections : Canala, Vook (Voh), Bwapanu (Kaala-Gomen) et Koumac. Environ 3400 inscriptions ont été enregistrées dont 41% d'enfants et de jeunes.

Les médiathèques mettent également en œuvre un programme d'animation diversifié : spectacles, contes, projections, concours d'écriture, conférences, etc. Les enfants en sont les cibles et les bénéficiaires principaux, en particulier le mercredi après-midi et durant les vacances scolaires. Les tout-petits ne sont pas oubliés avec des séances « bébé lecteur » organisées pour familiariser les très jeunes enfants avec le livre.

Inscriptions 2016	Med Nord	Med Ouest
Total dont :	1 463	1 981
Enfants et jeunes	493	919
Adultes	642	981
Classes, crèches, associations	92	69
Nbre de prêts	23 720	28 255



Spectacle à Koumac lors du mois du patrimoine

Le soutien apporté à l'association Graphynord de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) permet à un groupe de dessinateurs, d'auteurs/illustrateurs de participer à la création et à l'édition d'album jeunesse et la création d'outils pédagogiques en langues.

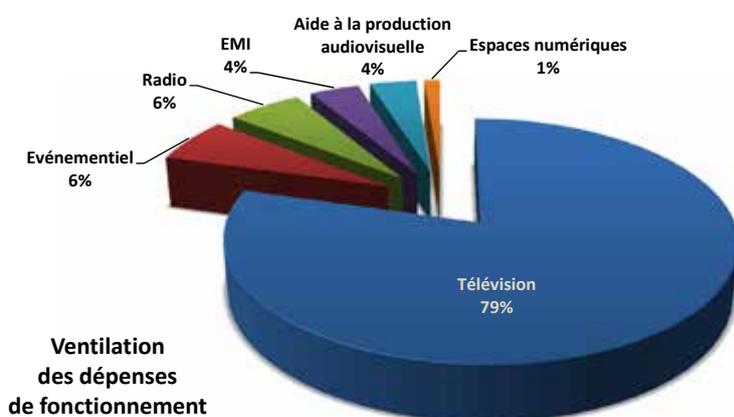


Le programme «multimédia, cinéma et audiovisuel»

Depuis le lancement de la chaîne télévisuelle NCTV, la télévision représente une part prépondérante du programme en termes de financement.

La restructuration de l'entreprise engagée fin 2015 s'est poursuivie. Elle s'est traduite en particulier par :

- Le recrutement d'un directeur éditorial,
- une installation physique dans le centre d'affaires de Païamboué,
- la refonte de la grille de programme,
- la diffusion des émissions depuis Koohnê (Koné).



Séance d'ouverture du festival Ânû-rû âboro à Wagap

Dans le domaine du cinéma, le festival international du cinéma des Peuples, Ânû-rû âboro a fêté son dixième anniversaire du 14 au 22 octobre. Il donne accès à la population à ce type de production et une ouverture sur le monde. Son succès est dû à une programmation de qualité et à l'implication de la population de Pwêedi Wiimîâ (Poindimié). 59 films de 45 pays différents étaient retenus pour cette édition.

L'association a mis en place un partenariat avec NCTV qui porte sur la diffusion et la production de films.

De plus, les projets audiovisuels sont susceptibles d'être soutenues par des aides financières accordées. Ce sont ainsi 21 millions F.CFP qui ont été versés à ce titre en 2016.

Les deux radios privées « historiques » : Djido et RRB ont également bénéficié d'un soutien provincial.

Aides versées en 2016	Montant	Nbre bénéficiaires	Nbre projets
Productions audiovisuelles	15 800 000	20	29
Production / formation, Ânû-rû âboro	5 000 000	1	
Total	20 800 000	21	29



Cinéma Nyaan

Enfin, la construction du cinéma de VKP s'achève sur la zone d'activité de Bako (Baco). Sa gestion fera l'objet d'un appel d'offres. Le complexe cinématographique comporte deux salles de cinéma, une salle de 160 places et l'autre de 80 places, un espace d'accueil et un service de restauration rapide.

Le soutien aux espaces publics numériques (EPN) fixes et mobiles a été apporté à trois structures localisées à Canala, Hienghène et Bwapanu (Kaala-Gomen).

L'école du multimédia et de l'image (EMI) installée à Koohné (Koné) a poursuivi sa mission de formation et d'apprentissage.

La mise en œuvre de la politique culturelle s'appuie sur un important réseau d'acteurs associatifs dont les principaux sont indiqués dans le tableau suivant.



Ouverture du mois du patrimoine à Nèkô (Poya)

Principaux partenaires

Assoc. Poa Boa Vi Thila (centre culturel)	Assoc. pour la Sauvegarde du Patrimoine Minier et Historique du Nord Calédonien
Doo Huny (centre culturel)	Ecole du Multimédia et de l'Image
Assoc. de Formation des Musiciens Intervenants	Tagade (conteurs)
Dubaa Kabe (Musique Pweevo (Pouébo))	Graphynord
Mêrê a' Gaarâ (Musique – Waa wi Luu (Houailou))	Terraventure Nord (Espace numérique)
Anûû-rû-Aboro	AFACS (Espace numérique)
Le Châpito	Assoc. Bébé Lecture
Patrimoine et Histoire de Vook (Voh)	Syndicat d'initiative de Canala
Assoc. de Réhabilitation du Patrimoine de Do Neva	



8. L'amélioration de la condition féminine

Les finalités de la mission de la femme sont de **contribuer à éliminer toutes formes de discriminations à l'égard des femmes et de valoriser le rôle et la place des femmes en tant qu'actrices dans la vie économique et sociale.**

Elle a pour objectifs de :

- Valoriser les savoirs et les savoir-faire des femmes
- Prendre en charge les femmes victimes de violences conjugales et domestiques
- Améliorer la prise en compte de la condition et des droits des femmes

La ventilation des dépenses par axe du plan d'action est indiquée dans le graphique ci-contre. On note l'importance de la lutte contre les violences qui recouvre la moitié des dépenses.

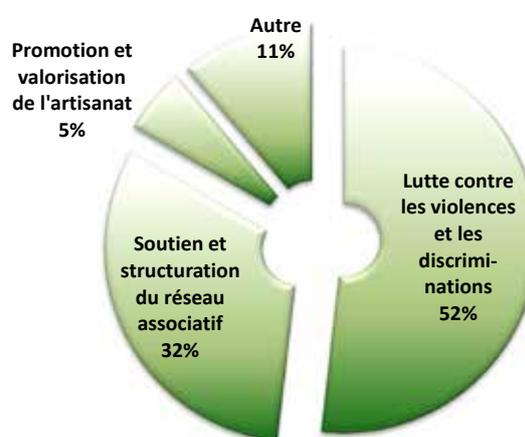
La promotion bénéficie du support de communication trimestriel « Pala Hin Hnémo » (parole aux femmes) diffusé à 4000 exemplaires.

De plus, en amont de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, des spots télévisuels ont été diffusés pendant dix jours dans le but de sensibiliser la population.

Cinq grands événements ont rythmé l'année. Une cinquantaine de représentantes des fédérations communales du Nord a participé à la Journée Internationale de la Femme à Ouvéa. Le conseil des femmes du Nord est l'organisateur des manifestations provinciales avec le soutien de la collectivité et l'appui des associations locales. Ces journées culturelles et thématiques constituent des lieux de promotion des savoir-faire.

Les interventions de l'année	
Programme	Montant dépensé
Aides à la condition féminine	73
Aides sociales	28
Total budget MF	101
<i>Rappel 2015</i>	<i>88</i>

Unité : millions F.CFP



Événement	Date	Lieu
Journée Internationale de la Femme (Opération pays)	7 au 9 mars	Ouvéa
Journée des femmes de la province Nord	8 au 9 mars	Pomémie - Koohné (Koné)
Journée des savoir-faire « Bo Pende Mole »	28 avril	Bondé - Ouégoa
Fête de la Robe Mission et de la Vannerie - Orop Mûuj	24 et 25 juin	Kwé xe a (Monéo) - Pwărăiriwâ (Ponérihouen)
Journée de lutte contre les violences faites aux femmes	25 novembre	Koné - Hôtel de la province Nord



Marché à Kaa Wi Paa (Kouaoua)

L'accompagnement du réseau associatif est un axe clé de l'intervention provinciale car c'est un lieu d'expression et de prise de responsabilité pour les femmes. Il se fonde sur :

- Le soutien financier au conseil des femmes du Nord dans ses missions de représentation, de coordination du réseau et d'organisation d'événements. Le conseil est organisé en trois pôles correspondants à ses axes d'actions : gouvernance, lutte contre les discriminations et développement local.
- Le soutien financier auprès des fédérations communales, 12 d'entre-elles sur les 17 existantes ont perçu une aide cette année. D'autre part, chacune des fédérations en activité a été rencontrée par le service au moins une fois dans l'année, au cours d'une tournée ou lors d'un rassemblement.
- L'aide à la réalisation de projets par d'autres associations de femmes. Sept ont bénéficié d'une subvention cette année dont quatre pour la construction d'un petit local.
- La mise en œuvre de programmes de formations. Ainsi, une formation au tressage pour gagner en savoir-faire s'est déclinée auprès de plusieurs fédérations communales. Par exemple, à Kaa Wi Paa (Kouaoua), la fédération a opté pour deux séances par mois avec des tresseuses confirmées de la région Xârâcùù. D'autre part, 320 personnes ont participé à des stages de peinture sur tissu, de couture ou encore de cuisine, au cours de 16 sessions.

La prise en charge et l'accompagnement des femmes en difficultés s'appuie sur deux lieux d'accueil :

- Le Centre d'Accueil des Femmes en Difficultés (CAFED) à Kawewath (Témala) géré par le service, d'une capacité d'hébergement de deux places. Le dossier



d'agrément du CAFED par la Commission d'Organisation Sanitaire et Sociale (COSS) a été produit. Suite à la visite de conformité de la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales le 2 septembre, le CAFED a obtenu le renouvellement de son agrément pour une durée de 15 ans.

- La maison Kabar de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) de l'ASEANC qui dispose de huit places.
Au cours de l'année, 32 personnes ont été accueillies : 26 à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) et 6 à Kawéwath (Témala).



Des « points d'accès au droit » sont mis en place depuis 2014. Un « point d'accès au droit » (PAD) est un lieu d'accueil gratuit permettant d'apporter une écoute, une information de proximité sur leurs droits et/ou devoirs, un accompagnement et une orientation aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs. En 2016, le dispositif a été étendu à huit communes, soit deux de plus qu'en 2015 (Ouégœa et Nèkô (Poya)). Les permanences effectuées par une juriste à raison d'une ou deux fois par mois ont accueilli cette année 455 personnes. 58 % des personnes sont des femmes. 575 demandes juridiques ont été traitées lors des 917 entretiens.

Un réseau « social et solidaire » composé de femmes référentes a été constitué par le conseil des femmes pour servir de relais local aux victimes. Des personnes sont identifiées dans différentes communes et des formations à la primo-écoute sont offertes. La province soutient également l'association « femmes et violences conjugales » en particulier pour sa permanence téléphonique.

Il faut noter l'organisation par le secteur de la condition féminine du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en collaboration avec la CPS, d'un séminaire portant sur la prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans les politiques publiques, du 29 au 31 août. Sur le thème « Agir pour l'égalité et pour l'équité », les participants issus des différents services provinciaux, ont eu l'opportunité de mieux comprendre l'approche intégrée du Genre dans la mise en œuvre des politiques publiques et les bénéfices de cette intégration.



Tressage du pandanus

Entermes d'équipement, le choix des entreprises pour la construction de la maison de la femme de Xapecedeaxate (Païamboué) a été fait. De son côté, la réflexion sur le projet d'une maison de la femme à Pum (Poum) est en cours et des rencontres sur le sujet ont eu lieu avec la fédération des femmes et la mairie.

9. Le partenariat avec les communes

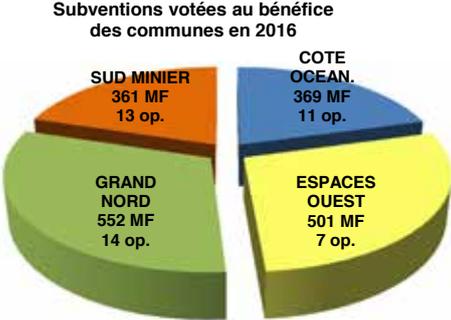
La finalité du partenariat est **d'organiser une complémentarité stratégique en matière de politiques publiques entre les communes et la province dans le respect de leurs compétences respectives.**

Il a pour objectifs de :

- Accompagner financièrement les investissements des communes
- Ouvrir un espace de dialogue permanent avec les Maires

Sur le plan de l'aide financière, 45 nouvelles opérations ont été agréées cette année. Elles représentent 2,82 milliards F.CFP d'investissement et elles ont obtenu un concours provincial de 1,78 milliard F.CFP. Le taux moyen de subvention est de 63 %. La répartition géographique des subventions est indiquée dans la figure.

Les routes, les équipements pour la culture et les sports ainsi que l'adduction en eau potable représentent la plus grande part des projets tant



en nombre (4 projets sur 5) qu'en valeur (86 %). A elles seules, les opérations routières ont pesé 49 % des subventions accordées en 2016.

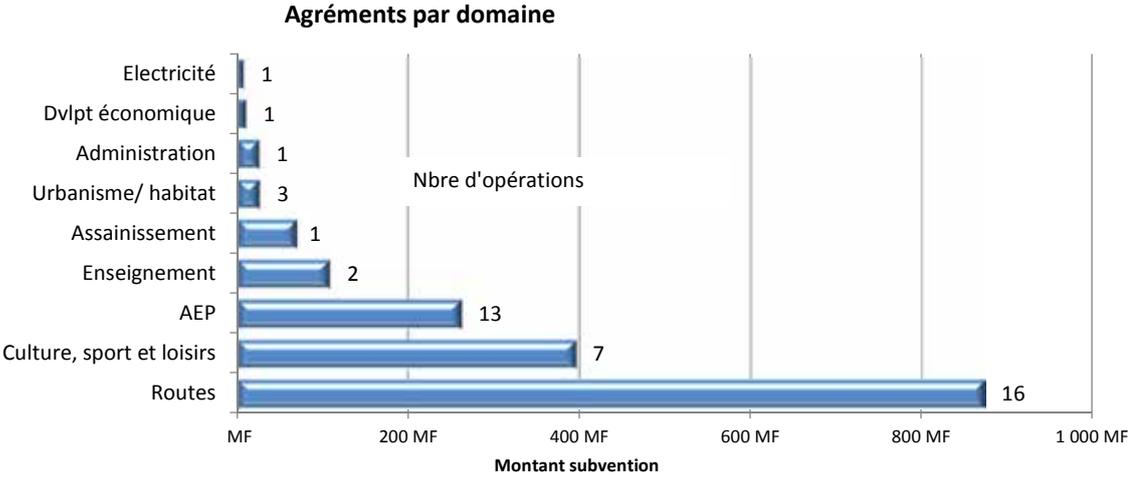
Les plus importantes opérations agréées sont :

- La construction d'une médiathèque à Koumac ;
- la réalisation de deux ponts à Vook (Voh) ;
- la troisième tranche de l'école de Pöröo (Poro) ;
- la réhabilitation de routes à Dau Ar (Bélep), Pum (Poum) et Koohnê (Koné) ;
- une salle de jeux pour les jeunes à Canala.



Inauguration de l'école maternelle de Koumac

Dans le cadre de ce partenariat, deux réunions avec les maires ont été organisées le 1^{er} avril et le 2 septembre. Ce dialogue régulier et ouvert avec les communes aborde de nombreux sujets d'intérêt commun, bien au-delà du partenariat financier. Au cours de ces réunions, les principaux points à l'ordre du jour ont porté sur le contrat de développement 2017-2021, la police administrative, le développement local, la présentation d'Initiative NC, la plateforme des marchés publics, les plans de sécurité sanitaires des eaux de consommation (PPSE) ainsi que sur les enjeux de la mobilité.





10. L'accompagnement de l'usine du Nord

La finalité de la cellule Koniambo est **d'aider à élaborer et de mettre en œuvre la stratégie provinciale d'accompagnement de l'usine du Nord.**

Elle a pour objectifs de :

- Eclairer la décision de l'Exécutif dans ses choix stratégiques
- Assurer la coordination entre les collectivités, l'industriel et les partenaires
- Préparer et planifier l'aménagement et le développement à moyen et long terme de la zone VKP y compris sur les terres coutumières
- Accompagner les entreprises et les populations locales à accéder aux opportunités offertes par l'usine et le développement de VKP
- Accompagner la préparation des acteurs économiques locaux (entreprises et salariés) à l'après construction

Le Comité Koniambo associe les partenaires institutionnels : gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, province Nord, Etat, communes de VKP, Sénat coutumier, SMSP, KNS, Sofinor, ICAP, Comité Environnemental Koniambo, leur permettant d'être informés des avancées du projet et la prise en compte chacun à son niveau de son accompagnement. Il s'est réuni à trois reprises en avril, septembre et décembre 2016.

La « Conférence Main d'Œuvre Etrangère » co-animée par la Cellule Koniambo et la Direction du Travail et de l'Emploi (DTE) a été très peu mobilisée en 2016. Le faible volume de demandes n'a en effet pas justifié la tenue de ces réunions et les traitements ont été directement opérés par les services. Après une chute au 1^{er} semestre 2016, les personnels étrangers ont de nouveau été mobilisés au cours du 3^{ème} et du 4^{ème} trimestre pour faire face aux travaux majeurs de réfection des chaudières de la centrale électrique et aux travaux mécaniques. Au 31 décembre 2016, le nombre d'étrangers présents sur le site de Vavouto s'établissait à 169 contre 464 l'année précédente. Ceux-ci se répartissent en 126 personnes en long séjour et 43 en court séjour.

Emplois sur site au 31 décembre 2016 (source KNS - retraitement Cellule Koniambo)

Catégorie	Effectifs	Part relative
Total :	1553	
Dont personnel NC	1387	89%
Dont personnel PN :	898	65%
<i>dont personnel VKP</i>	<i>361</i>	<i>40%</i>
<i>dont personnel reste PN</i>	<i>537</i>	<i>60%</i>
Effectif Expatrié	169	11%

Les effectifs constatés en fin d'année sont de 1553 emplois. Les salariés calédoniens représentent 89% des effectifs sur site.

Le ralentissement économique subi au niveau de l'ensemble du territoire a conduit le gouvernement à initier le dispositif PULSE, en lien avec les provinces. A ce titre, la collectivité a adopté des

dispositions spécifiques au Codev lors de son APN du 21 décembre et la Cellule Koniambo est chargée du pilotage du PULSE-PN, ainsi que de l'animation du Guichet Unique correspondant. En anticipation de ces démarches et en accompagnement des licenciements économiques de KNS, la Cellule Koniambo a piloté une réunion d'information à Vavouto concernant la création d'entreprises, en partenariat avec KNS, la DDEE et les Chambres consulaires, le 14 décembre.



Réunion d'information à Vavouto

Le partenariat noué avec la Cellule Economique du BTP (CELECOBTP) a permis la réalisation d'une étude sur les emplois et métiers de l'**Economie verte** en province Nord, pour les secteurs du BTP et du recyclage des matériaux. Un deuxième exemplaire du « **Baromètre de la commande publique** » en province Nord a pu être publié au 1^{er} semestre 2016. Réalisé à partir de l'outil de programmation « Prométhée », développé par CELECO-BTP, ce document dresse une liste, non exhaustive, des appels d'offres déjà lancés ou prévus sur six mois glissants, donne quelques indicateurs de la commande publique et de l'emploi prévisionnels et détaille quatre « projets phare » envisagés à moyen ou long terme en province Nord.

Assurant la vice-présidence de la CELECOBTP, la Cellule Koniambo a défendu le maintien d'un accès de ses membres à l'outil Prométhée, malgré le transfert des missions de cette structure à la nouvelle direction DAPM de la Nouvelle-Calédonie.

Les **études prospectives** conduites ou enrichies par la Cellule Koniambo permettent d'éclairer les décisions et d'accompagner les projets structurants.

A ce titre, celle-ci a notamment poursuivi l'actualisation du **Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme** de la zone VKPP, dont les projections démographiques et les travaux conduits par l'ADRAF ont fait l'objet d'une présentation à la Commission de l'Aménagement et du Foncier (CAF) et d'échanges avec chacune des communes.

L'étude sur le **marché de l'immobilier des « grandes espaces de l'Ouest »** (de Poya à Koumac), projetant l'offre et la demande en logements à l'horizon 2025, a fait l'objet d'une présentation aux partenaires de cette démarche, tant à Koohné (Koné) qu'à Nouméa, ainsi qu'à la CAF, puis au comité logement PN/VKPP. Une communication en a également été faite lors du lancement des Etats Généraux de l'Habitat. Dans sa suite, la mise en place d'un observatoire du logement a été confiée à la Cellule Koniambo.



Deux pré-études d'aménagement ont été conduites concernant les **terres coutumières** des GDPL Bwalan et Toémiry, et restituées en août 2016. Une



autre a démarré fin 2016 concernant le foncier du GDPL Wabealo. Celles-ci ont été confiées à la SAEML Nord Aménagement (ex SAEML VKP).

La Cellule Koniambo a contribué à la préparation et a été le rapporteur de l'atelier « les outils juridiques et financiers comme facteurs de réussite de l'aménagement des terres coutumières » qui s'est tenu lors des [Etats Généraux de l'Habitat](#), à Koohné (Koné) le 12 mai.

En tant que référent ou coordinateur provincial pour des dossiers spécifiques, la Cellule Koniambo a animé deux comités de suivi de la Résidence Jeunes Travailleurs de Koohné (Koné), dix comités de suivi de la SAEML VKP, participé à quatre commissions Nord de la grappe d'entreprises AMD. Celle-ci poursuit également son implication dans la gestion contractuelle et prospective de la desserte aérienne du Nord par Aircal et contribue notamment aux travaux des COPIL relatifs au barrage de Pwëbuu (Pouembout), du port de Népoui ou du prototype de villa en béton de terre.

S'agissant du [SIVOM VKP](#), la province Nord a pris en compte les remarques issues du rapport de la CTC et répondu favorablement à la sollicitation du syndicat en rééchelonnant le remboursement des participations (682 MF) versées à l'organisme. La Cellule Koniambo participe aux réunions quasi-mensuelles du suivi d'activité du SIVOM.

Deux nouveaux projets d'envergure sont sur les rails



Visite de M. Urvoas, Ministre de la Justice, sur le site du futur centre de peines

Suite à la signature, le 18/03/2015, d'un protocole entre l'État et la province Nord pour la création du futur **établissement pour peines** de Koohné (Koné), un comité de suivi a été mis en place. Coprésidé par le Haut-commissaire et le Président de la province Nord, celui-ci s'est réuni une première fois le 29 septembre, en présence de M. Stéphane Bredin, sous-directeur du pilotage et de la sécurité des services de la Direction de l'administration pénitentiaire. Trois groupes de travail thématiques ont été entérinés à cette occasion et leurs pilotes pressentis. Par ailleurs, la Direction de l'aviation civile s'est vue confier la maîtrise d'ouvrage déléguée du projet. Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, a été reçue par la présidence le 25 octobre et sensibilisée à l'importance des emplois et des formations dédiées au projet. Par ailleurs, une présentation en a été faite à M. Jean-Jacques Urvoas, ministre de la Justice, le 19 décembre.

Suite à la signature d'une convention cadre de partenariat, le 27/05/2015, pour l'implantation d'une **Antenne Nord de l'UNC**, la province Nord et l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) ont installé un comité de pilotage qui s'est réuni à deux reprises en 2016. Celui-ci a mis en place la gouvernance nécessaire à l'animation et au suivi de ce projet, ainsi que trois groupes de travail thématiques. La Cellule Koniambo et un référent de l'UNC assurent le pilotage d'ensemble, en lien direct avec le COPIL. Le dossier a fait l'objet d'une présentation à une délégation du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) en mai 2016. Le choix d'implantation de la future Antenne s'est porté sur le foncier coutumier de Bako (Baco) et l'opération bénéficiera du cofinancement du CD inter-collectivités 2017-2021.

Afin de suivre la mise en œuvre du projet d'**extension du Lycée de Pouembout**, un comité de pilotage a été instauré, présidé par le CDR et auquel siège la province Nord. La Cellule Koniambo a été chargée d'animer la réflexion sur les domaines du logement, du transport des élèves et des infrastructures annexes au lycée. Celle-ci a fait une présentation de ses travaux, en lien avec la DAF à deux reprises. Un groupe de travail « transport » a été réuni par la suite.

Le domaine de **l'emploi et de la formation** a donné lieu à de nombreuses contributions, qu'il s'agisse des audits en cours (Cadre Avenir, MLIJ, IDC) ou de dossiers structurants tels que la réforme de la formation professionnelle, celle de l'alternance, le FIAF ou les dispositifs d'insertion par le travail.

Différentes initiatives en **matière de communication** sont menées pour faire connaître la zone VKP, ses réalisations et ses potentiels et renforcer son attractivité.

Pour valoriser les projets qui ont guidé l'aménagement et le développement de la zone VKP depuis 2004, une publication sur support papier et numérique a été élaborée, mettant en lumière l'évolution de la zone VKP sur la période 2004-2016. La diffusion aura lieu en 2017.



Réunion d'information de KNS

Deux « RDV de l'Economie » de la CCI portant sur la restitution des conclusions de l'étude sur le logement ont été réalisés en octobre 2016. Deux réunions d'information publiques à destination des entreprises de la zone VKP et de la province Nord se sont tenues, dont l'une en collaboration avec la Nouvelle-Calédonie (secteur du BTP), ainsi que deux réunions avec les banques de la place.



11. La coopération régionale

Dans le cadre de ses compétences, la province Nord peut établir des relations avec des collectivités locales de pays étrangers ou leurs établissements. La province a opté pour une démarche pragmatique consistant à identifier, avec ses éventuels partenaires, des besoins d'échanges réciproques pouvant aboutir à des actions concrètes.

L'établissement de relations avec les Pays de l'arc mélanésien est privilégié. Les relations avec le Vanuatu sont les plus régulières.

Une subvention de 7 millions F.CFP a ainsi été accordée à l'association de coopération en Mélanésie pour soutenir les actions du Groupe de Fer de Lance Mélanésien.

La CCI du Vanuatu a bénéficié d'une aide de 1,5 million F.CFP pour l'organisation de la semaine du Vanuatu à Nouméa du 17 au 19 novembre. Le « Wik Blong Vanuatu » est une manifestation annuelle dont l'objectif est de promouvoir les produits du Vanuatu mais aussi d'impulser des échanges culturels et économiques entre le Vanuatu et la Nouvelle-Calédonie.

La collaboration avec le Vanuatu relative à la gestion de la pêche aux holothuries s'est poursuivie.

D'une façon plus globale, la collectivité apporte son soutien aux initiatives de la Nouvelle-Calédonie portées par la cellule de coopération régionale du gouvernement et l'ADECAL. C'est notamment pour sa mission de délégation économique dans les Pays du Pacifique que l'agence a reçu un financement provincial à hauteur de 9 680 000 F.CFP.



Accueil du projet «INTEGRE» à Poyes

Le programme « INTEGRE » pour Initiative des Territoires du pacifique pour la Gestion Régionale de l'Environnement issu du 10^{ème} Fonds Européen pour le Développement (FED) Régional est en cours comme cela est décrit dans le chapitre dédié à l'environnement. Il associe les quatre Pays et Territoire d'Outre-mer (PTOM) du Pacifique que sont la Nouvelle Calédonie, la Polynésie française, Wallis et Futuna et Pitcairn.

Dans le domaine culturel, le soutien à certaines associations a permis à des artistes d'être présents au 12^{ème} festival des arts du Pacifique qui s'est déroulé à Guam du 22 mai au 4 juin. D'autre part NCTV a noué un partenariat avec la télévision du Vanuatu.

Annexe : Etat des participations de la province Nord dans les sociétés d'économie mixte - année 2015

Introduction

Les dirigeants des sociétés d'économie mixte rattachées à la province sont appelés, chaque année, à présenter l'activité de leurs entreprises aux membres de l'assemblée de province conformément aux dispositions de l'article 176-2 de la loi organique. Cette présentation de l'activité 2015 a eu lieu au cours de la séance plénière du 14 février 2017.

L'assemblée a également pris acte du rapport des élus de la province Nord représentant la collectivité aux conseils d'administration des sociétés, par délibérations votées lors de la séance publique du 28 avril 2017.

Le présent rapport est une synthèse des informations extraites des rapports d'activité restitués à cette occasion.

Ces rapports portent sur l'exercice clos en 2015. Il y a donc un décalage de calendrier d'une année avec le rapport d'activités de la province. C'est pourquoi la restructuration de la SAEML « Grand projet VKP » décidée en fin d'année 2016 n'est pas indiquée

La participation au développement économique

> Les SAEML « ETH »

■ Le contexte

- La province Nord recherche, en cas de carence de l'initiative privée, à maximiser les retombées locales du développement économique attendu du projet métallurgique et à assurer un développement équilibré de l'ensemble de la province.
- Les sociétés anonyme d'économie mixte locales ou SAEML constituent l'un des dispositifs de soutien à l'initiative économique pour les projets importants (> 100 millions d'investissement) en complément des autres mesures d'aide à l'investissement des entreprises.

■ Les objectifs

- L'objectif des quatre SAEML est de participer au financement d'actifs immobiliers et d'équipements lourds qui seront ensuite confiés en exploitation à des opérateurs privés de manière à leur permettre de réaliser des projets qu'ils n'auraient pas pu faire aboutir seuls.
- A terme, ces actifs immobiliers et équipements lourds ont vocation à être rétrocédés à l'exploitant, sous réserve que celui-ci ait fait la preuve de sa capacité à gérer ces investissements lourds.



■ Description

Il existe quatre SAEML pour privilégier l'action de proximité et associer l'ensemble des communes. Les SAEML rassemblent la province Nord qui est majoritaire, les communes d'une zone géographique et des partenaires privés.

En 2012, les quatre SAEML ont racheté les parts détenues par l'ICAP dans la le capital de la SOFINOR grâce à une augmentation de capital. La province Nord a autorisé les sociétés à acquérir ces actions et elle a décidé de participer à ces augmentations de capital. Les communes ont également eu la possibilité de souscrire à ces augmentations de capital. L'opération est achevée. Au 31 mars 2015, les participations provinciales sont les suivantes.

Nom	Zone géographique	Montant du capital (F.CFP)	Capital détenu par la province Nord	Part de capital détenu par la province Nord	Référence de la délibération provinciale
SAEML « côte océanienne »	Hienghène, Tuo Cèmuhi (Touho), Pwêédi Wiimîâ (Poindimié) et Ponérihouen (Pwâräiriwâ)	158 200 000	126 460 000	79.94 %	N° 44/2004-APN du 22/04/2004
SAEML « grand nord »	Kaala-Gomen, Koumac, Pum (Poum), Bélep (Dau Ar), Pweevo (Pouébo) et Ouégoa	163 710 000	88 050 000	53.78 %	N° 108/2004-APN du 26/08/2004
SAEML « espaces de l'ouest »	Nèkô (Poya), Pwëbbuu (Pouembout), Koohnê (Koné) et Vook (Voh)	158 750 000	95 580 000	60.21 %	N° 108/2004-APN du 26/08/2004
SAEML « sud minier »	Waa Wi Luu (Houailou), Kaa Wi Paa (Kouaoua) et Canala	159 680 000	99 100 000	62.06 %	N° 193/2004-APN du 22/10/2004

■ Le rôle de l'Institut Calédonien de Participation (ICAP)

Confiée par convention de prestations de service, l'ICAP dispose d'une délégation de pouvoirs du Président pour exécuter les décisions du Conseil d'Administration et administrer la société.

■ Les activités de l'exercice 2014-2015 (clos au 31/03/2015)

Nom	Décisions d'intervention dans de nouveaux projets prises sur l'exercice	Nombre total de projets depuis origine ¹⁰
SAEML « côte océanienne »	1	10
SAEML « grand nord »	1	11
SAEML « espaces de l'ouest »	1	11
SAEML « sud minier »	0	6

¹⁰ Les projets qui ont fait l'objet de plusieurs interventions successives au cours du temps ne sont comptés qu'une fois.

■ Les aides allouées par la province Nord sur l'exercice

SAEML	Objet	Montant alloué (F.CFP)	Référence délibération
SAEML « côte océanique »	Rénovation et mise en conformité d'un hôtel à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié)	101 000 000	2015-69/APN du 27/02/2015
SAEML « Grand Nord »	Développement d'un hôtel - restaurant à Koumac	30 000 000	2015-68/APN du 27/02/2015
SAEML « Espaces de l'ouest »	Création d'une cuisine centrale à Koohnê (Koné)	20 500 000	2015-67/APN du 27/02/2015
Total	3	151 500 000	

> La SOFINOR

■ Historique

La société de financement et d'investissement de la province Nord (SOFINOR) a été créée en septembre 1990 dans le prolongement des accords de Matignon-Oudinet signés en 1988. Elle est l'instrument du rachat de la Société Minière du Sud Pacifique par la province Nord. Son objet social comprend dès l'origine la contribution au rééquilibrage par l'accès à la mine ainsi que la mise en œuvre de la diversification économique de la province Nord.

Les premiers investissements de diversification sont effectués dans le secteur du tourisme, puis dans celui de l'aquaculture. D'autres ont suivi pour aboutir au 31 janvier 2014 à un groupe constitué en holding et sous holdings contrôlant 42 sociétés¹¹ exerçant leurs activités dans 25 métiers différents. Le groupe détenait au total des participations dans 75 sociétés structurées en cinq sous holdings :

- La SA SMSP, pour les activités minières et métallurgiques ;
- La SA CIT, pour les activités touristiques et hôtelières ;
- La SAS FINAGRO pour les activités agricoles et agro-alimentaires ;
- La SC SODEPAR pour les activités liées aux services à la mine et à l'industrie ;
- La SNC SOGENOR II pour les activités d'aménagement et de construction.

Les activités de la SOFINOR se caractérisaient par deux grands types de projets structurants :

- Une activité minière et métallurgique portée par SOFINOR, un acteur du nickel sur la scène internationale ;
- des activités de diversification à l'échelle de l'économie locale portées par une nouvelle société « NORD AVENIR ».

Dans les faits, la gestion de la SMSP était depuis 2006 clairement séparée de la gestion des filiales de diversification de la SOFINOR. Ainsi, il était devenu nécessaire de séparer les missions de SOFINOR, pour à la fois :

¹¹ Il s'agit du nombre de sociétés entrant dans le périmètre de consolidation comptable du groupe.



- Clarifier le périmètre des activités, compte tenu des évolutions économiques intervenues, et rendant indispensable une évolution de la structure de la société en vue de centrer chacun des métiers dans une SAEML distincte ;
- mettre en évidence la stratégie adoptée par la province Nord pour chacune des deux missions ;
- permettre la poursuite du développement international de SOFINOR ;
- améliorer la lisibilité de la situation comptable et financière et des perspectives d'avenir pour les partenaires locaux et internationaux ;
- démultiplier la capacité existante, en matière d'investissements de diversification, pour développer des nouvelles initiatives dans un contexte économique complètement transformé au Nord, et favoriser la naissance et le développement des filières économiques créatrices d'emplois, et de valeur ajoutée pour la province Nord de la Nouvelle-Calédonie ;
- lever les contraintes de consolidation des engagements bancaires, et faciliter les opérations de financement et la levée des fonds nécessaires, chaque branche ayant des besoins propres et non comparables ;
- répondre à cet égard à la demande de la Chambre Territoriale des Comptes visant à la distinction des sources de financements de chacune des deux branches d'activité.

La séparation juridique de ces deux grandes familles d'activités a été décidée par la province Nord, par délibérations de son assemblée en date du 05 décembre 2013, qui a autorisé :

- ◆ La création d'une nouvelle SAEML, dénommée NORD AVENIR, qui a vocation à porter les pôles de diversification, et à développer les activités qui y sont exploitées (délibération 2013-404/APN). Elle a également donné l'autorisation aux quatre Société Anonyme d'Economie Mixte Locale « ETH » de souscrire au capital initial de la SAEML « NORD AVENIR » ;
- ◆ La réalisation par la SAEML SOFINOR d'un apport partiel d'actif au profit de la SAEML NORD AVENIR (délibération 2013-409/APN), de l'ensemble des activités des pôles tourisme, agroalimentaire, services à la mine et aménagement.

L'opération s'est achevée fin 2014.

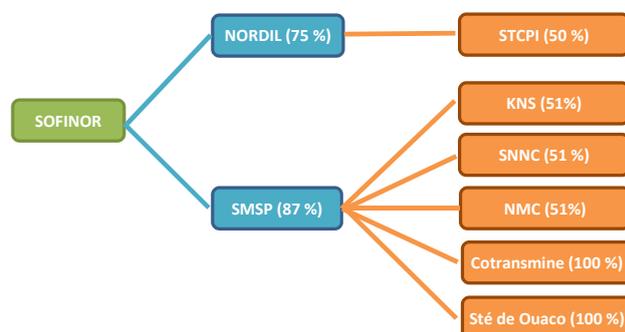
■ La participation de la province dans la SOFINOR

Montant du capital (F.CFP)	Capital détenu par la province Nord	Part du capital détenu par la province Nord	Référence de la délibération provinciale
564 050 000	479 440 000	84,99 %	n°205/90 APN du 12 juillet 1990

■ L'organisation de la Sofinor

La SOFINOR est une société de portefeuille (ou holding) dans le domaine minier et métallurgique. Le principal objectif assigné à la SOFINOR est de renforcer sa position dans les secteurs de la mine et de la métallurgie et de contribuer au développement du pays en maximisant le retour au pays de la richesse créée par la valorisation de la ressource minière.

La SOFINOR est constituée de deux entités : SMSP et NORDIL. Son organigramme est le suivant :



SMSP, acteur historique de la province Nord, a constitué dans un premier temps un patrimoine minier. Celui-ci a été renforcé par l'accord de Bercy. Dans un deuxième temps, ce patrimoine a été valorisé au travers de participations dans des opérations industrielles en partenariat avec :

- Falconbridge, aujourd'hui Glencore
- POSCO

Ces partenariats se traduisent aujourd'hui par une participation majoritaire dans :

- Une entreprise minière et métallurgique : KNS
- Une entreprise minière : NMC
- Une entreprise métallurgique en Corée : SNNC

La SMSP contrôle également une société de batellerie pour les besoins du groupe : COTRANSMINE.

NORDIL est l'entité créée par la province Nord et la province des Iles Loyauté pour porter leurs intérêts dans la STCPI, elle-même société détenant les intérêts calédoniens dans ERAMET et SLN. La STCPI détient 34 % de participation dans la SLN et 4,06 % dans ERAMET.

■ Les faits marquants 2015

- Usine du Nord : suite à l'incident du four n°1 à la fin de l'année 2014, ce dernier a été rénové au cours de l'année 2015 et rallumé en décembre. Le four n°2 a été maintenu en activité mais sa production a été faible.
- SNNC – NMC : le projet d'expansion pour porter la capacité à 3,6 millions de tonnes de garnièrites à 2% est en cours.

La seconde ligne de production de l'usine de Corée a été inaugurée le 6 mars 2015. Il s'agit de la première année de perte pour la SNNC due au faible cours du LME et à la montée en puissance de la seconde ligne.

- NORDIL : La filiale STCPI n'a versé aucun dividende en 2015 alors que 771,7 Millions F.CFP ont été perçus en 2014.

> NORD AVENIR

■ La participation de la province (après la réalisation de l'apport partiel d'actif à la date du 1/10/2014)

Montant du capital (F.CFP)	Capital détenu par la province Nord	Part du capital détenu par la province Nord	Référence de la délibération provinciale initiale
9 512 350 000	8 084 700 000	85 %	n°2013-404/APN du 5 décembre 2013

Par délibération n°2015-200 /APN du 12 septembre 2015, l'assemblée a approuvé le projet de doctrine et le programme d'intervention de Nord Avenir.

Ce document précise la mission d'intérêt général dans le champ du développement économique de la province Nord qui vise à :



- Contribuer à l'équilibre territorial de la province en soutenant par un effort particulier la création d'activités dans les zones à faible densité économique ;
- cibler les secteurs d'intervention insuffisamment couverts par le marché où la carence ou l'insuffisance d'initiative privée sont manifestes ;
- favoriser l'émergence d'acteurs économiques privés, de taille significative ;
- la priorité d'intervention sur le territoire de la province Nord, mais non exclusivement.

La stratégie d'intervention repose sur :

- La recherche de partenaires métiers aux compétences avérées ;
- le partage de savoir-faire en structuration de projets et en gestion d'entreprises ;
- l'accompagnement permettant une montée en compétences et une autonomie à terme, des acteurs du projet ;
- l'ingénierie financière pour optimiser ses leviers d'intervention ;
- l'accompagnement financier dans les phases initiales d'exploitation, pour asseoir la montée en puissance des projets ;
- la structuration des intérêts locaux, pour une bonne insertion des projets dans leur environnement et pour sécuriser leur pérennité.

■ L'organisation de Nord Avenir

NORD AVENIR est une holding constituée de quatre pôles :

- le pôle aménagement porté par SOGENOR II et la SODEAN, réalise des opérations de viabilisation et de construction dans l'immobilier résidentiel et d'entreprises ;
- le pôle des sociétés de services concerne essentiellement le secteur de la mine : extraction, roulage, maintenance industrielle, activité portuaire et chalandage ;
- le pôle tourisme et hôtellerie est formé par les filiales de la compagnie d'investissement touristique (CIT) composés d'hôtels regroupés sous la marque commerciale Grand Hôtel de Nouvelle-Calédonie et d'une 1 agence de voyage ;
- le pôle agroalimentaire couvre différentes filières de production (élevage de crevettes, élevages porcins et ovins), la provende (SICA), la transformation de produits agricoles et la boulangerie et la société Baby Blue pour la pêche hauturière.

Au 30 juin 2015, le groupe était constitué de 49 sociétés incluses dans son périmètre de consolidation qui employaient 491 salariés répartis entre 277 dans le pôle tourisme et 214 dans les autres pôles et holdings.

■ Les aides allouées par la province Nord sur l'exercice

Objet	Montant alloué (F.CFP)	Référence délibération
Exploitation et transformation du bois de Tango à Koohnê (Koné)	450 000 000	2015-203/APN du 12/09/2015
Création d'une centrale hydroélectrique de Pweevo (Pouébo)	132 000 000	2015-204/APN du 12/09/2015
Exploitation agricole à Pwëbuu (Pouembout)	49 593 000	2015-317/APN du 17/12/2015
3	631 593 000	

■ Les faits marquants 2015

Transfert du siège administratif du groupe à Koohnê (Koné) : Les équipes du Groupe Nord Avenir ont emménagées en janvier 2015. Le Centre d'affaires de Païamboué a été inauguré le 10 juillet 2015.

- Filière porcine : achèvement des travaux du centre de sélection génétique (en juillet).
- Tourisme :
 - Reprise en main de l'exploitation de l'Hôtel Tiéti par Nord Avenir via la CIT.
 - Décision (juillet 2015) des Conseils d'Administration de Nord Avenir et CIT de restructuration du Surf Hôtel avec cessation d'activité de l'hôtel pour motif économique et définition d'un plan d'accompagnement et de reclassement des salariés.

■ ■ ■ ■ L'aménagement de la région Vook (Voh), Koohnê (Koné), Pwëbuu (Pouembout)

■ Le Contexte

La société anonyme d'économie mixte locale « Grand projet VKP » est née, en 2006, de la nécessité de confier à un opérateur unique le rôle de coordination du processus d'aménagement de la région de Vook, Koohnê et Pwëbuu (VKP). Ces trois communes connaissent un fort développement, du fait de la construction puis de la mise en service de l'usine de production de nickel de Vavouto.

■ Ses missions

La SAEML Grand projet VKP :

- assure la maîtrise d'ouvrage et toutes les problématiques d'aménagement, qu'elles concernent le public ou le privé ;
- met en œuvre les programmes d'investissement et réalise les opérations aussi bien pour le compte de partenaires publics que privés ;
- gère le programme d'habitat intermédiaire aidé pour le compte de la province Nord.

■ Description de la participation de la province

Montant du capital (F.CFP)	Capital détenu par la province Nord	Part du capital détenu par la province Nord	Référence de la délibération provinciale
300 000 000	96 000 000	32 %	N°249-2005/APN du 21/12/2005

■ Les activités de l'exercice 2015

Type d'activités	Désignation
Opérations livrées en 2015	Centre aquatique de VKP Maison de l'enfance Collège de Xapecedeaxate (Païamboué)
Opérations dont les travaux sont en cours en 2015	Cinéma de Bako Centre de secours intercommunal de VKP 20 villas supplémentaires à Bako Demi-lune de Pwëbuu (Pouembout)
Opérations à l'étude en 2015	Route de Foué Siège de la Chambre de Métiers de Koohnê (Koné) Salle Omnisport de Vook Centre hébergement du CHN Villa témoin en béton de terre

Face à la diminution de son activité dans la zone VKP, la SAEML a étendu son périmètre géographique d'intervention à l'ensemble de la province Nord. La province a également attribué à la SAEML le rôle d'opérateur et la gestion de fonds subventionnels concernant les programmes d'Habitat Intermédiaire Aidé (HIA) et du Locatif Intermédiaire Aidé (LIA) sur la province Nord.



■ Le Contexte

La société anonyme d'économie mixte « Société et Télévision et de Radio » dite STR est née en 2011, pour mettre en œuvre le projet de télévision publique de la province Nord en réponse à l'appel à candidature émis par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).

Le calendrier :

- janvier 2011, appel à candidatures du CSA pour l'exploitation de deux fréquences numériques hertziennes en NC
- mai 2011 : dépôt du dossier de candidature
- octobre 2011, audition devant le CSA pour présenter le projet
- octobre 2012 : ouverture d'un site web
- janvier 2013 : avis favorable du CSA
- 8 décembre 2013 : lancement de la diffusion sur la TNT
- mars 2014 : diffusion de NCTV sur le bouquet Canalsat.

Le projet de télévision nommé NCTV ambitionne d'être :

- un espace dédié à l'expression et la rencontre de toutes les femmes et tous les hommes, quelles que soient leurs origines, constituant le peuple citoyen de la Nouvelle-Calédonie,
- le vecteur de la promotion et la valorisation de toutes les initiatives développées par les calédoniens pour donner une réalité et un sens à la citoyenneté calédonienne et au destin commun en construction,
- le témoin intéressé des mutations en cours dans le pays et de leur vécu par les calédoniens.

L'engagement pris est de consacrer au moins 60 % de la programmation à la Nouvelle-Calédonie.

■ Description de la participation de la province dans la STR

Montant du capital (F.CFP)	Capital détenu par la province Nord	Part du capital détenu par la province Nord	Référence de la délibération provinciale
5 000 000	4 200 000	84 %	2010-106/APN du 30/04/2010

■ Les événements marquants de l'exercice 2015

En fin d'année 2014, le constat est fait que le projet initial n'est pas mis en œuvre. L'audit de la chaîne est réalisé en septembre 2015 et son résultat a conduit à des décisions de réorganisation de NCTV. C'est ainsi que dès octobre 2015, Nord Avenir est chargée de l'administration de la société puis que le contrat d'assistance avec le prestataire initial est résilié en décembre.

Cette restructuration se traduira en 2016 par de profondes réformes du fonctionnement de la chaîne et de ses programmes.

D'après l'enquête de Médiamétrie, en septembre 2015, l'audience cumulée de NCTV s'établissait à 6,2% et sa part d'audience à 3%.

